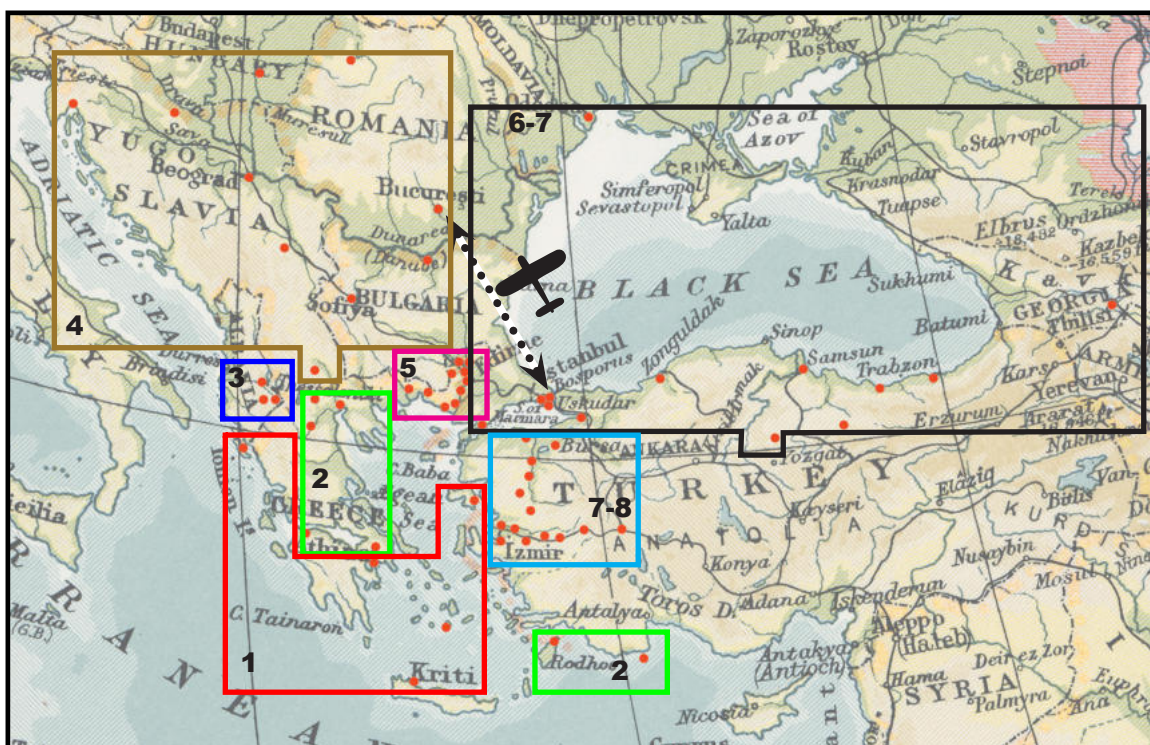


# Un "Levant Français" inconnu 1916-1923



Les points rouges indiquent l'existence d'un bureau postal militaire ou naval français.  
Les encadrements numérotés indiquent les cadres de la collection exposée.

L'ouverture du front Oriental pendant la Grande Guerre implique la présence des français en Grèce et en Turquie et, ensuite, au reste des Balkans, aux pays de la Mer Noire et en Hongrie. Ils réapparaissent alors aux aires de l'Empire Ottoman, où leur influence cessa en 1914, après la suppression des capitulations. Ils profitent pour contrôler de nouveau la vie politique et économique des pays Balkaniques.

A part les mesures militaires prises, on impose la censure du courrier et on ouvre le Service Postal Militaire au public. Les Postes Militaires Françaises de l'Armée d'Orient ainsi que ceux de la Poste Navale de la Méditerranée desservent, outre qu'une petite partie de la population francophone et/ou francophile, le commerce, les Banques, des groupes spéciaux de la population, ainsi que les réfugiés serbes (Corfou etc. 1916-1918) et russes (à Constantinople).

Suite à leurs intérêts, les Français occupèrent deux régions, afin d'établir des **Protectorats sous domination française**: la région de Korytza en Albanie (République de Korytza, de 1916 à 1920) et la région de l'actuelle Thrace Hellénique (état semi-autonome sous le nom de "Thrace Interalliée" devenu "Thrace Occidentale", qui fut à la suite adjugé à la Grèce).

A l'exception des cas de Castellorizo, de la Poste Militaire ouverte au public de Constantinople et de Smyrne et des "Postes Serbes", le développement du service postal français aux pays Balkaniques pendant et après la Grande Guerre n'est pas connu, C'est d'ailleurs pour cette raison que nous baptisons la collection "Levant Français Inconnu". L'ensemble, avec les à peu près 50 bureaux de poste, est surprenant!

On doit aussi noter le **service postal aérien** entre Constantinople et Bucarest en 1919.

La collection est basée aux études et recherches personnelles du collectionneur et quelques articles sont déjà publiés dans "Philotélie" de la Société Philotélique Hellénique et "Documents Philatéliques" de l'Académie Française de Philatélie. Les drapeaux modernes et les frontières actuels, les renseignements et les diagrammes ont été utilisés pour une meilleure et plus rapide lisibilité de la collection par le visiteur. Les tableaux, les informations et les tarifs sont jugés indispensables pour la compréhension du sujet.

Parmi les pièces importantes et rares ou uniques de cette collection on peut mentionner celles de Milos et le reçu émis à Corfou pour un versement à la Banque de France au profit de la Défense Nationale (1er cadre), de Castellorizo (2ème cadre), de Monastir et du Szurduk (3ème cadre), de Biglitsa de Korytza et de Pogradets (4ème cadre), le plus grand affranchissement possible de la Thrace (5ème cadre), la lettre "à livrer sans Taxe", la "Poste Aérienne" sur timbres Ottomans et la "surcharge locale" de Constantinople (6ème cadre), la "poste russe" des réfugiés de l'Armée Wrangel, lettre d'Andrinople pour Melbourne, la lettre recommandée de la Croix-Rouge Hellénique de Trébizonde, la "poste aérienne" sur lettre de Tiflis, l'affranchissement mixte à Smyrne (7ème cadre), l'avis de paiement de mandat de Smyrne, l'ensemble unique des pièces déposées aux Gares et Stations du Chemin de Fer "Smyrne-Cassaba et Prolongement" et la lettre partie le jour de l'incendie de Smyrne (8ème cadre).

# Tarifs postaux français praticables dans les Balkans (à l'exception de la Turquie)

- I tarifs métropolitains jusqu'au 31-12-1916 (non détaillé)
- II tarifs métropolitains 01-01-1917 -31-03-1920 (non détaillé)
- III tarifs métropolitains à partir du 01-04-1920 (non détaillé)
- IV tarifs étrangers jusqu'au 31-03-1921
- V tarifs étrangers à partir du 01-04-1921

Étant donné qu'il s'agit des bureaux de poste fonctionnant à l'étranger, seuls les tarifs "étranger" étaient en vigueur. Quelques rares exceptions semblent avoir échappé du contrôle. Les seuls ayant droit aux tarifs métropolitains étaient les Etablissements bancaires ayant un rapport avec l'Armée française, les Services Serbes de Corfou et les Services Administratifs de la Thrace Interalliée.

	I	II	III		IV	V
Lettre simple jusqu'à 20g	10c	15c	25c		25c	50c
20g-50g	15c	25c	40c	par 20g, en plus	15c	25c
50g-100g	20c	30c	50c		—	—
par 50g en plus	5c	5c	15c		—	—
Cartes postales	10c	10c	20c		10c	30c
Cartes postales jusqu'à 5 mots de vœux	5c	5c	15c		5c	—
Cartes postales assimilées aux imprimés	—	—	—		—	10c
Papiers d'affaires jusqu'à 20g (sous bande)	5c	—	—	jusqu'à 250g	25c	50c
au-dessus de 20g	tarif lettre			par 50g, en plus	5c	10c
Échantillons de marchandises jusqu'à 50g	5c	10c	20c	jusqu'à 100g	10c	20c
par 50g en plus	5c	5c	15c		5c	10c
Imprimés par 50g		5c	5c		5c	10c
Recommandation	+25c	+25c	+35c		+25c	+50c



Corfou, île occupée lors du transport des troupes serbes (1916-1919)



## Ouverture du Secteur Postal Militaire T.P. 512 aux Services (secteur créé pour les besoins de l'Armée Française)

La Banque d'Athènes installa un bureau de Change qui était attaché à la Trésorerie de la Base Française de Corfou



6 mai 1916

Enveloppe recommandée affranchie à 45c (port de lettre jusqu'à 100g du régime intérieur: 20c +25c recommandation), l'entête expliquant le tarif intérieur exceptionnel, c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 512 6-5-16, adressée à Paris.



# Ouverture du Secteur Postal Militaire T.P. 512 aux parents des Royalistes déportés

*Du fait que Roi Constantin ne soutenait pas la présence militaire de l'Entente en Grèce, les français avaient exilé en France quelques royalistes grecs dangereux.*

Le Secteur Postal 512 dessert leur parents, au début en franchise, plus tard au tarif étranger.



7 mai 1916

Enveloppe en franchise, c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 512 7-5-16**, adressée à un grec royaliste de Corfou exilé en France (provisoirement détenu à une Crèche), avec mention de censure à la main "Vu par la censure française à Corfou". La personne détenue était entre-temps déplacée vers Trigolet. C.à.d. d'arrivée GRAVESSON 19.5.16.

*Seule pièce connue jusqu'à présent avec la mention manuscrite de censure.*



17 décembre 1916

Enveloppe affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 512 17-12-16**, adressée à un grec de Corfou royaliste exilé en France (Camp de Concentration des Étrangers à Ajain). Au verso cachet "CENSURE MILITAIRE CORFOU" et bande "OUVERT par la CENSURE MILITAIRE", arrivée AJAIN 27-12-16.



### Ouverture du Secteur Postal Militaire T.P. 512 aux civils

Le Secteur Postal 512 était utilisé par les civils et les marchands pour leur courrier vers l'étranger



24 novembre 1916  
 Enveloppe recommandée affranchie avec paire de 25c semeuse (papier blanc, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 512 24-11-16** et étiquette de recommandation préoblitérée, adressée au Milan. Au verso cachet "CENSURE MILITAIRE CORFOU" et bande "OUVERT par la CENSURE MILITAIRE"



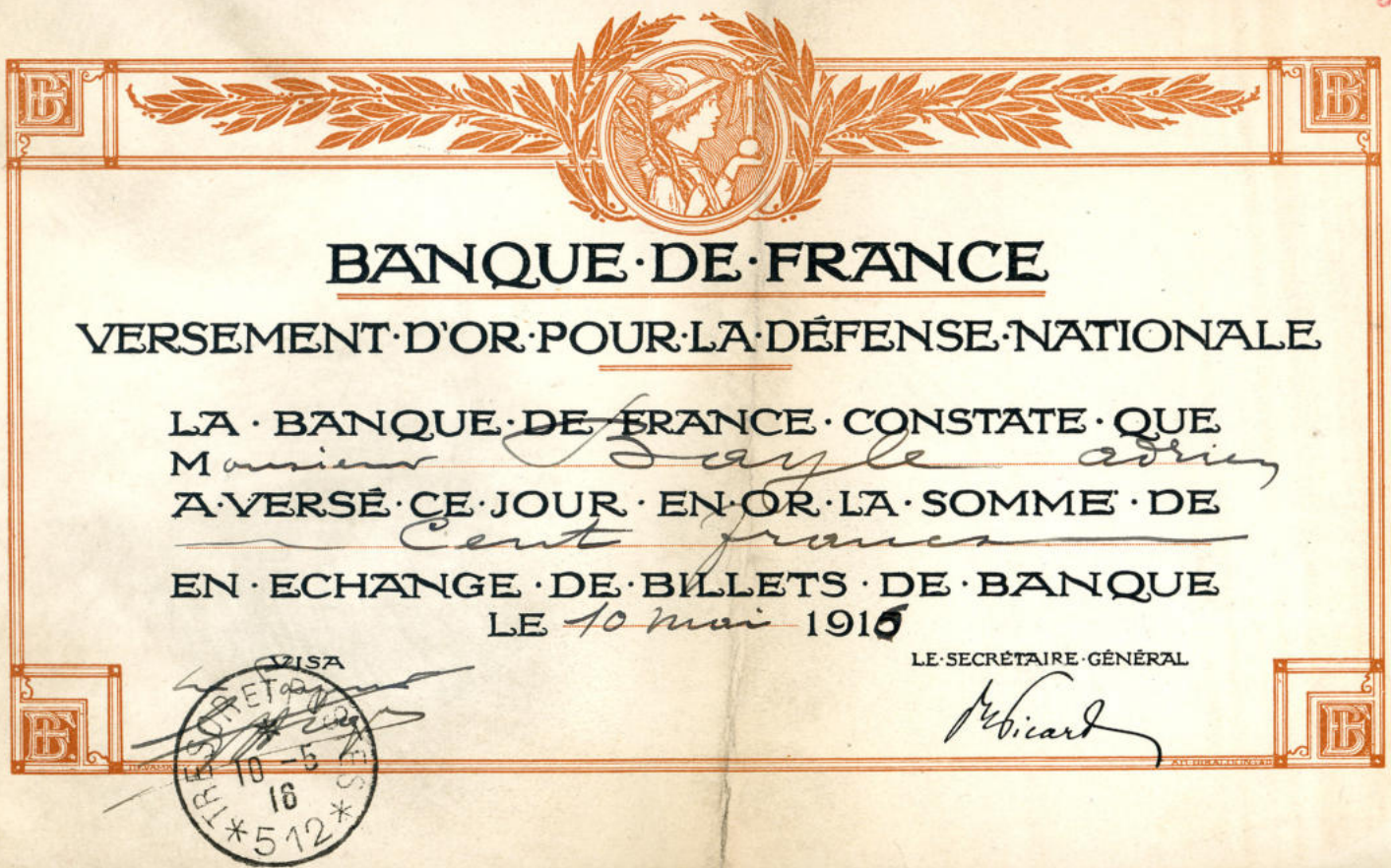
12 janvier 1917  
 Enveloppe à entête "F.B. Olivier" affranchie avec 25c semeuse (papier blanc, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 512 12-7-17**, adressée au Milan. Au verso cachet "CENSURE MILITAIRE CORFOU" et bande "OUVERT par la CENSURE MILITAIRE"



### Articles d'Argent par le Secteur Postal Militaire T.P. 512

Les Secteurs Postaux étaient aussi chargés de services d'Articles d'Argent et parfois de travaux bancaires.

Les dons des civils pour la Défense Nationale étaient certifiés par un reçu de la Banque de France.



10 mai 1916  
Certificat de Versement en Or émis par la Trésorerie du Secteur Postal 512, c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 512 10-5-16, avec 2 signatures et le nom du donateur.

*Seule pièce connue en provenance des Balkans jusqu'à ce jour*



## Desserte des réfugiés civils et établissements serbes

Suite à une intervention française, le Gouvernement et une partie de l'Armée serbe ont trouvé refuge à Corfou. A part de sécuriser le séjour des serbes, les français se chargent du transbordement de leur courrier. Les timbres-poste français sont alors utilisés et dans un premier temps, ils sont annulés par le c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 512. Les lettres et cartes postales émanant de militaires constituent le grand volume de la correspondance serbe. Ici, comme c'est bien précisé, nous ne présentons que le courrier des exilés ou des organisations civils.



30 septembre 1916

Bande pour l'envoi de 2 exemplaires d'un journal serbe, affranchie à 5c (tarif journaux pour l'étranger, premier échelon de poids jusqu'à 50g), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 512 30.9.16**, adressée à Aix-en-Provence.



4 avril 1916

Enveloppe recommandée à entête du *Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Serbie*, affranchie à 2x15c + 35c (tarif international, 2ème échelon de poids, recommandée), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 512 4.4.16**, adressée à ROMA 11.4.16.



## Desserte des réfugiés civils et établissements serbes

A la suite, les timbres français sont oblitérés à cheval sur les enveloppes ou cartes postales avec la fameuse griffe **POSTES SERBES**

et le c.à.d. **МИНИСТАРСКА ПОШТАНСКА СТАНИЦА (Station Postale Ministerielle)**.

Il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'une émission spéciale (timbres français surchargés), comme incorrectement sont mentionnés dans les catalogues.



20 juin 1917

Fragment de bande comprenant 35 exemplaires (!!) d'un journal serbe, affranchie à 25c (tarif journaux pour l'étranger, cinquième échelon de poids jusqu'à 250g), c.à.d. **МИНИСТАРСКА ПОШТАНСКА СТАНИЦА 20.6.1917**, adressée à Paris. La griffe **POSTES SERBES** sur le timbre-poste.



27 août 1918

Enveloppe à entête de La Présidence de la Croix-Rouge Serbe, recommandée en franchise (la Croix-Rouge serbe ayant droit), c.à.d. **МИНИСТАРСКА ПОШТАНСКА СТАНИЦА 27.8.918**, avec cachet de recommandation et la griffe **POSTES SERBES**, adressée à Marseille. Marque de recommandation **POSTE ROY. SERBE ПРЕПОРУЧЕНО**.



## Desserte des réfugiés civils et établissements serbes

En Octobre 1918 on imprime à Paris de nouveaux timbres-poste serbes avec les effigies du Roi Pierre et du prince Alexandre. Ils furent distribués depuis Corfou aux Bureaux de Poste Serbes fonctionnant.

A Corfou, la griffe **POSTES SERBES** continue à être utilisée et apposée sur l'enveloppe, tandis que les timbres étaient annulés par le c.à.d. **МИНИСТАРСКА ПОШТАНСКА СТАНИЦА**.

Vu le départ des serbes, ces timbres n'étaient utilisés à Corfou que pour une courte période.



3 novembre 1918

Lettre recommandée affranchie avec 25пapa et 30пapa, c.à.d. **МИНИСТАРСКА ПОШТАНСКА СТАНИЦА 3.11.918**. La griffe **POSTES SERBES** à côté des timbres-poste. Censurée par les serbes, avec cachet **CENSURE MILITAIRE SERBE** en noir et les Italiens. Adressée à Bulle via BOLOGNA POSTA ESTERA RACC.-ASS. 19.11.18 & MILANO POSTA ESTERA RACCOMANDATO 20.11.18.

Marque de recommandation **POSTE ROY. SERBE ПРЕПОРУЧЕНО**.





### Le Secteur TP 506 était chargé du courrier des prisonniers grecs

Un petit nombre de prisonniers grecs (royalistes exiles) étaient gardés à l'île de Métélin.

Leur courrier, affranchi à l'aide de timbres-poste grecs, était contrôlé par les Services Français de Surété et transitait par le Secteur TP 506 qui y fonctionnait depuis Mars 1916.



9 février 1918

Carte-lettre envoyée par un prisonnier grec au **CAMP DE CONCENTRATION S.P. 506** de Métélin, avec timbres grecs oblitérés par **TRESOR ET POSTES 506 9-2-18**, censurée par le **SERVICE DES RENSEIGNEMENTS DE METELIN** (et manuscrit "vu"). L'entier porte aussi le cachet du **COMMISSAIRE SPECIAL CHEF DU SERVICE DE SURETÉ**. Elle a été acheminée à Athènes via Salonique (marque triangulaire "NO" de la Censure). 16 jours de trajet (ΑΘΗΝΑΙ 12.ΦΕΒ.18, soit 25-2-18 du nouveau calendrier)

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



Cette île possède un port bien abrité. Le Gouverneur militaire De Lapastel avait décidé que la correspondance intérieure devait porter des timbres-poste grecs de 10 lepta, tandis que la correspondance vers l'étranger devait être affranchie à l'aide de timbres-poste français de 25 centimes !!



Le courrier était censuré localement.



16 juillet 1917  
Enveloppe affranchie à 25c (simple port extérieur, semeanse papier normal), c.à.d. ΜΗΛΟΣ 16.ΙΟΥΛ.17 (on doit supposer qu'ils utilisaient le calendrier gregorien et non pas le julien utilisé par les grecs) adressée à Saint-Valery. Censurée au Bureau de Censure Française de Milos, marque rectangulaire "CENSURE ET CONTROLE", sur bande de censure produite par duplicateur à alcool.

Seule pièce connue jusqu'à ce jour.



Ce Bureau y fonctionnait du 5 mars au 30 juin 1918 et du 10 juillet 1918 au 22 novembre 1918. Nous connaissons quelques lettres portant le cachet du VICE CONSULAT DE FRANCE à LA CANÉE qui sont acheminées affranchies avec de timbres grecs. Le Vice-Consul confiait du courrier (s'agit-il de sa propre correspondance?) à de bâtiments français de passage de la Canée, à destination de Milos.



17 septembre 1918  
Enveloppe émanant de la Canée (île de Crète, au Sud de Milos) affranchie avec un timbre grec de 25λ (simple port étranger), c.à.d. POSTES NAVALES H 17-9-18, portant aussi le cachet du VICE-CONSULAT DE FRANCE - LA CANÉE, adressée à ST. CLOUD COTEAUX 27-9-18.



## LE PIRÉE 1 janvier 1917 – 1 février 1919

Après le blocus de la Grèce Royaliste (décembre 1916), la correspondance de et vers ces régions était bloquée.

En même temps, le jour de l'An 1917, le Bureau Postal Naval Annexe C/1 s'installe sur une unité navale dans les parages du Pirée. Dès les premiers jours commence à accepter officiellement les lettres des français et francophiles pour les acheminer vers l'étranger. Cette ouverture au public continue même après l'extinction des raisons qu'elles l'ont provoquée.

Un petit nombre de lettres avaient été confiées au Bureau Postal Naval G, lors de la visite momentanée du Tourville au Pirée, à bord duquel ce bureau opérait. Cet annexe C/1 du Pirée (du BN C de Malte), qui était installé jusqu'à la fin de 1916 à Argostoli, continue à desservir aussi les unités de la Marine.



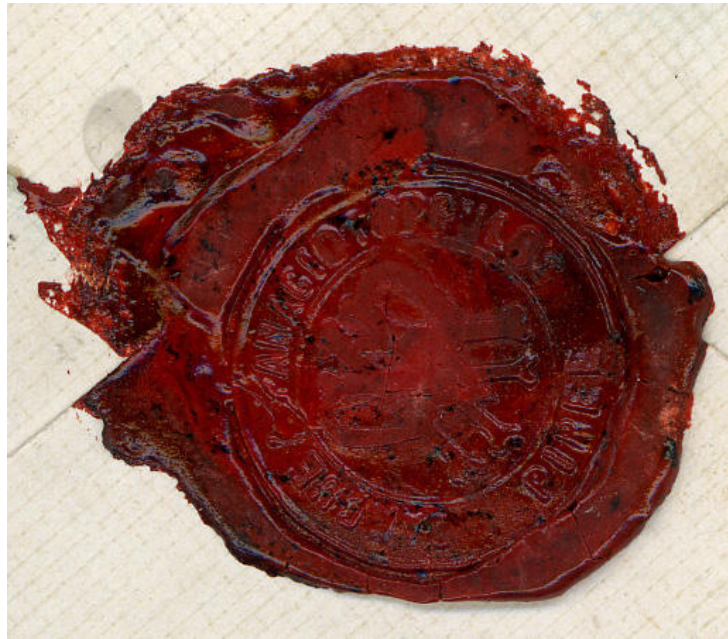
8 janvier 1917

Enveloppe recommandée affranchie illégalement à 40c (simple port recommandé de régime intérieur 15c + 25c recommandation), c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 8-1-17**, adressée à Paris. Expéditeur la "BANQUE D'ATHÈNES - PIRÉE". Utilisation d'étiquette de recommandation préoblitérée.

*Huitième jour de fonctionnement.*



Contrairement aux rumeurs philatéliques de l'époque, qui voulaient que les seules lettres acceptées étaient celles de la Banque d'Athènes (du fait que son administrateur était français), les pièces de ma collection prouvent que d'autres Établissements Bancaires et des civils profitaient de cette entorse du règlement des Postes Navales Françaises.



6 août 1917

Enveloppe recommandée affranchie à 1,70fr (9ème échelon soit 161g-180g, 25c + 8x15c = 1,45Fr + 25c recommandation), avec c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 6-8-17**, adressée à LONDON 15.AU.17. Utilisation d'étiquette de recommandation préoblitérée.

Expéditeur la "BANQUE PANAGIOTOPOULOS - PIRÉE" (cachet sur cire d'Espagne).



Utilisation d'encre bleue pendant les mois de Février et Mars 1917



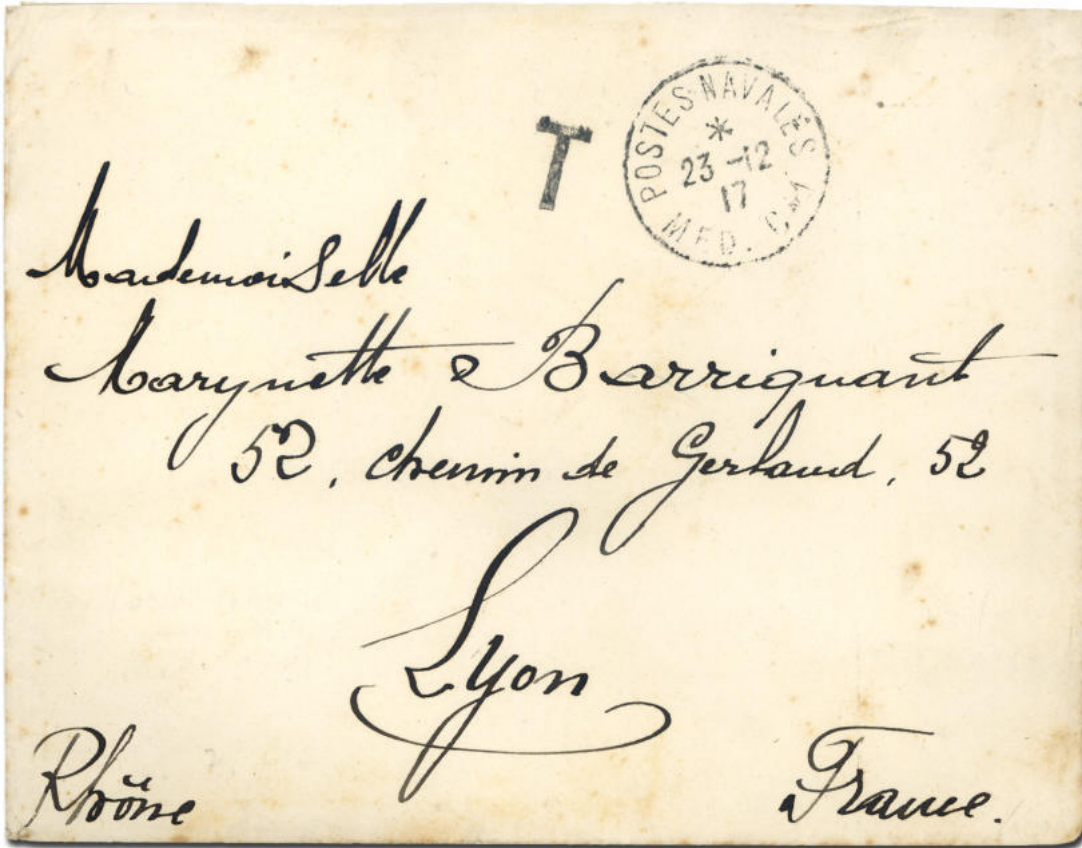
19 février 1917  
 Enveloppe à entête "BANQUE D'ATHÈNES - ATHÈNES" affranchie à 25c (tarif lettre, simple port pour l'étranger), c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 12-2-17**, adressée à Lausanne. Censurée à Pontarlier (frontière franco-suisse).



5 mars 1917  
 Enveloppe "Papiers d'affaires recommandés" affranchie à 50c (tarif 1er échelon: 25c jusqu'à 250g + 25c recommandation), c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 5-3-17**, adressée à Paris. Sans mention d'expéditeur. Utilisation d'étiquette de recommandation oblitérée à cheval par le cachet linéaire **POSTES NAVALES MED C/1**.



Le cachet "T" (taxe)



23 décembre 1917  
 Enveloppe mise probablement dans la boîte aux lettres. Manque de la qualité de l'expéditeur, l'employé était obligé d'apposer la marque "T" à côté du c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 23-12-17**. Adressée à Lyon.



23 avril 1917  
 Enveloppe recommandée affranchie à 80c (triple port recommandé 55c + 25c recommandation), avec c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 23-4-17**, adressée à LONDON 3.MAY.17. Utilisation d'étiquette de recommandation oblitérée à cheval par le cachet linéaire **POSTES NAVALES MED C/1**. Expéditeur "ANASTASE PANAGIOTOPOULOS MAISON DE BANQUE, LE PIRÉE" et cachet relatif sur cire d'Espagne.



Le Bureau Postal Naval G fonctionnait à bord du "Transport-Atelier Tourville" qui mouillait à Corfou. Du 5 au 21 juillet 1917 ce bâtiment se trouve au Pirée et se charge exceptionnellement de l'envoi d'un petit nombre de lettres civiles.



12 juillet 1917  
Enveloppe affranchie illégitimement à 15c (simple port de régime intérieur, avec un 15c semeuse papier GC) c.à.d. **POSTES NAVALES MED G 12-7-17.** Adressée à Paris.

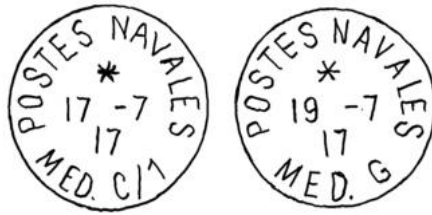


12 juillet 1917  
Enveloppe affranchie à 55c (triple port étranger, avec 5c semeuse et 50c Merson papier GC), c.à.d. **POSTES NAVALES MED G 12-7-17,** adressée à Lausanne, puis à Chesières, censurée à Pontarlier (frontière franco-suisse).



Le 19 juillet 1917, le Bureau Postal Naval G du "Transport-Atelier Tourville" reçoit un nombre de lettres déposées au Bureau C/1. L'enveloppe suivante porte exceptionnellement les cachets à date de ces deux bureaux, avec une différence de 2 jours.

Les empreintes du c.à.d. POSTES NAVALES G sont toujours de mauvaise qualité.



17 juillet 1917

Enveloppe affranchie à 25c (simple port pour l'étranger, avec un 25c semeuse papier normal) c.à.d. **POSTES NAVALES MED C/1 17-7-17**. Le lettre transite par le Tourville où elle reçoit le c.à.d. **POSTES NAVALES MED G 19-7-17**, adressée à Lausanne, puis à Chesières, censurée à Pontarlier (frontière franco-suisse).



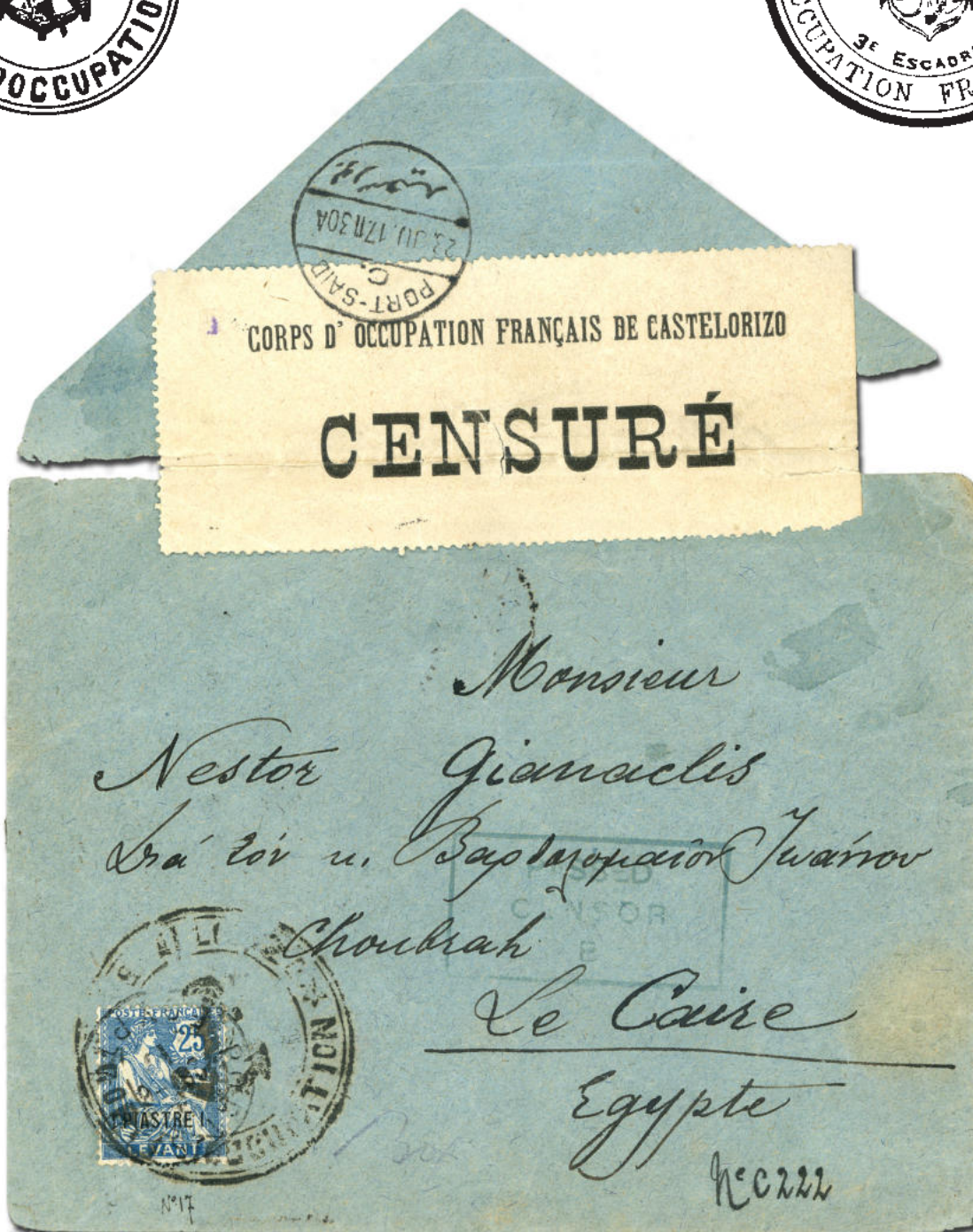


### Bureau Postal ouvert aux civils

L'île fut occupée par la 3ème Escadre de la 1ère Armée Navale Française le 24 décembre 1915.

Elle était resté sous administration française jusqu'au 1er mars 1921, quand, toutes les îles du Dodecanèse furent attribuées à l'Italie (Traité de Sèvres).

L'administration française avait ouvert un bureau de Poste qui utilisait les timbres-poste français du Levant, rarement ceux d'Alexandrie et exceptionnellement ceux émis pour des raisons philatéliques (timbres français surchargés).



Type 2  
2A: avec 1E  
ARMÉE NAVALE -  
3E ESCADRE  
2B: avec 1E  
ARMÉE NAVALE  
2C: sans  
inscription

Jun 1917

Lettre simple affranchie à 1pi/25c, oblitération **CASTELLORIZO CORPS D'OCCUPATION**, via PORT-SAÏD EGYPTE 28-6-17 et PORT-SAÏD 28JU.17 pour CAIRO 28.VI.17. Censurée à Castellorizo (fermée à l'aide d'une bande de censure pre-imprimée **CORPS D'OCCUPATION FRANÇAIS DE CASTELORIZO**) et à Port-Saïd par les Britanniques.



29 janvier 1917  
Carte postale écrite le 16/29 janvier, affranchie à 10c Mouchon, oblitération **CASTELLORIZO CORPS D'OCCUPATION**, via RHODES 6-2-17, ALEXANDRIE et CORR. D'ARMÉES PORT-SAÏD, pour PORT SAÏD 20.FEVR.17.



mai 1917  
Devant de lettre affranchie à 25c (simple port étranger) avec 5c+20c timbres du Levant, oblitération **CASTELLORIZO CORPS D'OCCUPATION**, annulés aussi lors de l'arrivée par le c.à.d. PORT SAÏD EGYPT 7.5.16, adressée à Port Saïd. Bande de censure **CORPS D'OCCUPATION FRANÇAIS DE CASTELORIZO**.  
Pièce réparée.



Utilisation exceptionnelle des timbres-postes surchargés O.N.F. Castellorizo



Octobre 1920  
 Enveloppe simple affranchie à 25c (tarif de 1er échelon), oblitérations **CASTELORIZO OCCUPATION FRANÇAISE** adressée à SYDNEY NO.20.1920 [cachet mécanique rouge], via PORT-SAID 17.OC.20.  
 Rareté



Février 1921  
Lettre recommandée  
affranchie à 2x1pi/25c, obli-  
tération **CASTELORIZO  
OCCUPATION FRANÇAISE**,  
via RHODES 11-2-21 (avec  
no de registre à Rhodes "6",  
corrigé à "4"), adressée à  
Paris. Utilisation d'étiquette  
de recommandation saumon  
avec mention manuscrite.  
Censurée à Castellorizo lors  
du dépôt au guichet (même  
cachet utilisé à la fermeture  
de l'enveloppe).  
*Dernier mois de l'occupation.*



18 novembre 1920  
Lettre recommandée affranchie à 2x2pi/50c, oblitération **CASTELORIZO OCCUPATION FRANÇAISE**, via RHODES ?-11-20 (avec no de registre à Rhodes "1"), adressée à Paris.  
Envoyée par le Lieutenant de Vaisseau Commandant la Base Navale et Gouverneur de l'île et adressée à la Société Internationale des Négociants en timbres-poste, il se peut que la lettre contenait des timbres-poste surchargés de Castellorizo.  
L'affranchissement à l'aide de timbres du Levant français prouve que les timbres de Castellorizo n'était pas admis par les Postes françaises  
Cachet administratif rectangulaire à date **CASTELLORIZO OCCUPATION FRANÇAISE 18.NOV.1920**.  
*Le plus grand affranchissement de lettre en provenance de cette île jusqu'à ce jour (3pi+1pi recommandation).*

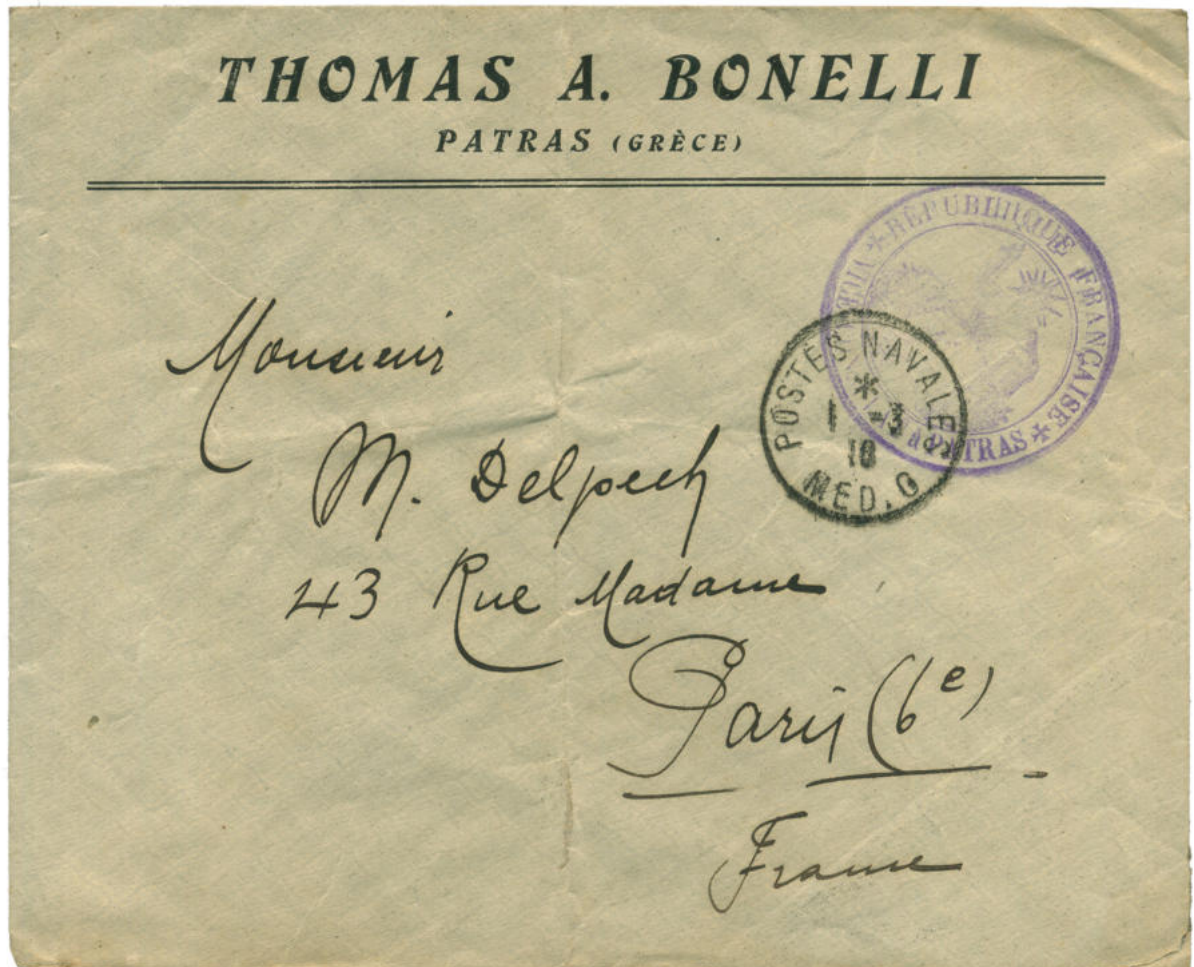


### Utilisation de timbres-poste émis pour Constantinople

Exceptionnellement, ce bureau a rarement été approvisionné avec les timbres-poste surchargés du bureau de Constantinople (comme d'ailleurs avec les timbres-poste du bureau français d'Alexandrie



8 janvier 1923  
Carte postale affranchie avec un 30c semeuse orange surchargé 4pi/20pa, c.à.d. perlé RHODES TURQUIE D'ASIE 8-1-23 adressée à Athènes.



1 mars 1918  
Enveloppe à entête "Thomas A. Bonelli, Patras" non affranchie, avec le cachet REPUBLIQUE FRANÇAISE, VICE CONSULAT à PATRAS, et c.à.d. POSTES NAVALES MED. G 1-3-18.  
Seule pièce connue jusqu'à ce jour.



Larissa, sous secteur 510-A



27 juillet 1917  
Lettre à entête du Vice-Consulat à Larisse et Volo, acceptée en franchise. C.à.d. TRESOR ET POSTES 510A 27-7-17, adressée à Paris.

Kozani, sous secteur 510-B



9 Octobre 1917  
Lettre envoyée par un employé du Consulat à Kozani adressée à l'Attaché Naval - Adjoint à Athènes, avec ΑΘΗΝΑΙ ΚΕΝΤΡΙΚΟΝ 28. OKT.17. Affranchissement gratuit du SP 510 (Salonique), puisque la franchise militaire n'était pas admise par les Postes Helléniques. C.à.d. TRESOR ET POSTES 510B 9-10-17 et c.à.d. TRESOR ET POSTES 510 11-10-17 sur le timbre de 25c (papier blanc). Le destinataire étant absent, la lettre a été readdressée (avec cachet LEGATION DE FRANCE EN GRECE, L'ATTACHE NAVAL) à Toulon, puis à Paris.



Athènes, secteur 602



25 Octobre 1920  
Lettre recommandée envoyée par la LÉGATION DE LA REBUBLIQUE FRANÇAISE EN GRÈCE. Affranchie avec 1Fr Merson, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 602** avec étiquette de recommandation **Secteur Postal 602** et vignette au verso. Arrivée à PARIS 6.6.20.



### Athènes, sous secteur 510-A (depuis juillet 1920)

Acheminée par le Secteur desservant la Mission Militaire Française auprès de l'Armée Hellénique



23 juillet 1920  
Enveloppe à entête "Hôpital Français, Athènes" affranchie à 25c (simple tarif étranger, sèmeuse papier grande consommation), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES gratté 23-7-20 (du secteur 510A) adressée à Paris.  
*Deux pièces connues jusqu'à ce jour.*

### Sorovitch (actuellement Amyntéon), Vag. Étapes 5

Les lettres émanant de membres de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires étaient acheminées par les moyens de la Poste Militaire française.



20 avril 1918  
Enveloppe à entête et logotype de la Croix-Rouge Française, c.à.d. VAG-ÉTAPES 5 A-A-O 20-4-18 (Vaguemestre) avec deux cachets supplémentaires CONVOIS AUXILIAIRES CENTRE COMPLÉMENTAIRE DE CHIRURGIE Le Chef du Groupe SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES et CONVOIS AUTOMOBILES SECTION SANITAIRE. Envoyée en franchise à RUEIL 6.5.18.





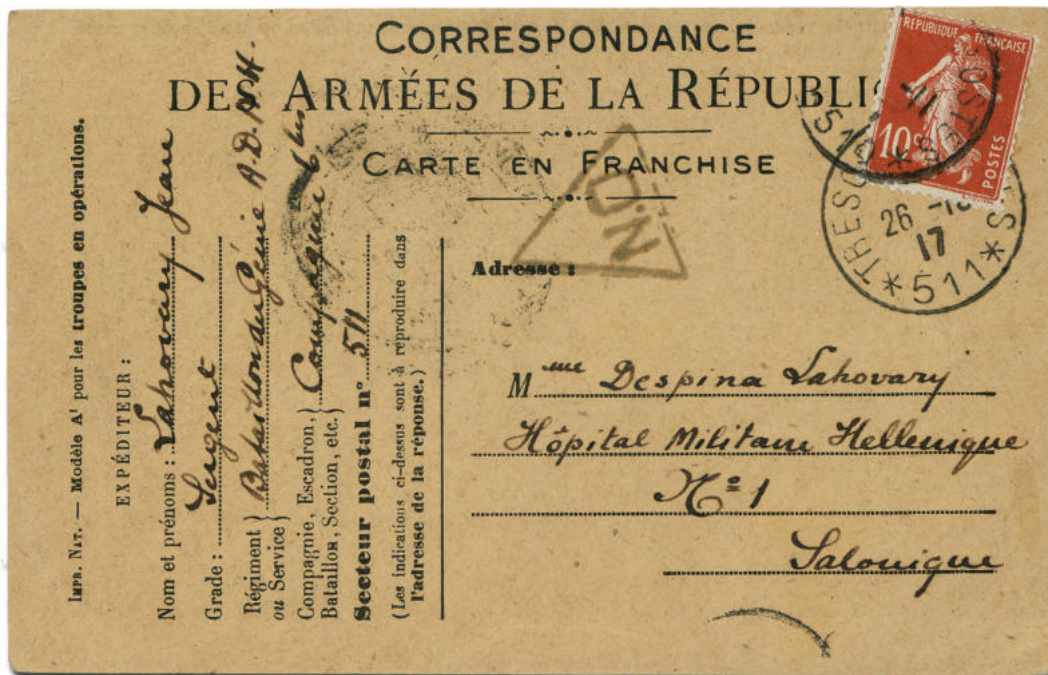
### Le Secteur 510 acceptait la correspondance des militaires grecs

Les Grecs qui avaient un rapport avec le Service Militaire Français avaient la possibilité d'utiliser les moyens de la Poste Militaire française.



20 avril 1917

Lettre affranchie par l'expéditrice grecque (infirmière de l'Hôpital Militaire Hellénique No 1 à Salonique) au tarif intérieur (10c), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 510 20-4-17**, adressée à son époux servant à l'Armée française à Itéa.



26 octobre 1917

Au sens inverse, le militaire grec envoie une carte postale en franchise (c.à.d. **TRESOR ET POSTES 511 26-10-17**), laquelle est affranchie gratuitement par le Secteur 510 de Salonique à l'arrivée, au tarif international (10c, puisqu'elle devait être acheminée par l'intermédiaire de la Poste Civile Hellénique), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 510 3-12-17**.

Contrôlée par la Censure Centrale Militaire Hellénique: **ΚΕΝΤΡΙΚΗ ΣΤΡΑΤΙΩΤΙΚΗ ΛΟΓΟΚΡΙΣΙΑ**.



### Courrier de l'Hôpital Bénévole des Femmes Écossaises



6 & 8 juin 1916  
Lettre avec affranchissement gratuit de 25c (semeuses 5c+2x10c papier normal), envoyée avec l'indication "On active Service" pour la franchise postale à laquelle les médecins et infirmières avaient droit. Du fait que la Suède n'acceptait pas le courrier non affranchi, le Secteur 502 avait affranchi gratuitement l'enveloppe. Deux c.à.d. différents utilisés **TRESOR ET POSTES 502 6-6-16** et **TRESOR ET POSTES 502 8-6-16**. Envoyée vers Lerum via Paris.

### Le cas exceptionnel d'un diplomate russe



13 avril 1917  
Lettre recommandée envoyée par une personne utilisant comme adresse celle du Consulat Russe à Salonique, affranchie illégitimement à 40c (régime intérieur). Étiquette de recommandation et cachet à date **TRESOR ET POSTES 502 13-4-17**.

Seule pièce connue jusqu'à ce jour.



### Courrier d'un journal quotidien français



28 mai 1917  
 Enveloppe à entête et fenêtre affranchie à 10c (semeuse papier normal), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 510 28-5-17** adressée à TRESOR ET POSTES 508A 30-5-17 via TRESOR ET POSTES 510 28-5-17 (avec indication d'heure "19"!!!) et TRESOR ET POSTES 508 30-5-17 en rouge.

### Courrier de la Croix-Rouge



16 juin 1918  
 Enveloppe à entête et logo-type de la Croix-Rouge Française, c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté**. Puisque la lettre est adressée en Suisse (qui n'acceptait la franchise militaire que pour les parents de 1er degré), la Poste Militaire l'avait affranchie gratuitement avec un timbre de 25c (semeuse papier normal). C.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 16-8-18**.



Articles d'argent

BUREAU N° \_\_\_\_\_

MODÈLE N° 1.

M. de *Barradon*  
Payeur *Base*

INSTRUCTION, art. 9.

DÉCLARATION DE VERSEMENT  
POUR TENIR LIEU D'UN RÉCÉPISSÉ  
OU DE SON TALON.

Format in-4° tellure.

TRÉSOR ET POSTES  
510

Je soussigné, Payeur *Base*  
déclare avoir reçu de M. *Arine*  
pour *Sommes payées par des Passagers*  
*Civils, sur la traversée Thasso - Salonique*  
*sur Ravitailleurs de la Marine*  
la somme de *deux cent quarante francs*  
dont je lui ai délivré, le *14 Nov* 1917, un récépissé  
portant le n° *797* *4231*

La présente déclaration ne formant qu'une seule et même chose  
avec le récépissé susmentionné.

Fait à *510*, le *14 Novembre* 1917  
Le Payeur *J. Bernard*

4281  
au contrôle de l'intendance  
militaire sous le même date  
et numéro.

M. BERNARD

TRÉSOR ET POSTES  
510  
14-11-17

Fin. Imp. Série F h. (Armées), n° 1. (Juillet 1917.)

14 novembre 1917  
"Déclaration de Versement" de 240 francs, provenant de sommes payées par des passagers civils de la traversée Thasso - Salonique sur de ravitailleurs de la Marine, c.à.d. TRESOR ET POSTES 510 14-11-17.



### Lettres affranchies avec des timbres grecs

Parfois de telles lettres étaient mises dans les boîtes aux lettres de la Poste Militaire Française



**date illisible**  
Cette lettre est affranchie avec un timbre-poste de 25 lepta du Gouvernement Provisoire de Venizelos (tarif étranger) et oblitérée par **TRESOR ET POSTES 510**. Elle porte 2 cachets "N.O." (non ouvert) et le cachet rond de la censure "ARMÉE D'ORIENT CENSURE MILITAIRE" ("R" évidé).

### Courrier civil après l'armistice



**31 juillet 1919**  
Enveloppe recommandée, affranchie illégitimement à 40c (port recommandé du régime intérieur) timbres semeuse 5c+35c (papier normal) oblitérés par **TRESOR ET POSTES 510 31-7-19** (indice évidé). Elle porte 2 cachets "N.O." (non Adressée à RANTILLY 11-8-19. Expédiée par "Cardanot et Rebuffat" (sujets français?).



Lettres de la Direction Économique Militaire Serbe (Secteur 510)



3 août 1917  
 Enveloppe affranchie à 10c (tarif imprimés pour l'étranger), envoyée par "The Serbian Economic Military Direction", c.à.d. **TRESOR ET POSTES 504 3-8-17** adressée à Boston. Censure serbe "ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА (40)" et c.à.d. serbe **ВОЈНА ПОШТА БР 999 20.7.17** (les serbes utilisaient le calendrier julien).



1 octobre 1917  
 Lettre recommandée affranchie à 45c (manquent 5c pour le tarif étranger de 1er échelon), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 504 1-10-17**, envoyée par la "Société Commerciale Serbe", adressée à Paris. Censure serbe "ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА (75)"



### Lettres de réfugiés civils serbes (Secteur 504)

A part les militaires serbes qui étaient desservies par le Secteur 504, quelques civils serbes avaient exceptionnellement utilisé la poste française.

Leur correspondance était censurée par les services serbes et parfois aussi par la censure française.

*M. Aidatchitch  
Passage Lombardo 6.  
Salonique.*



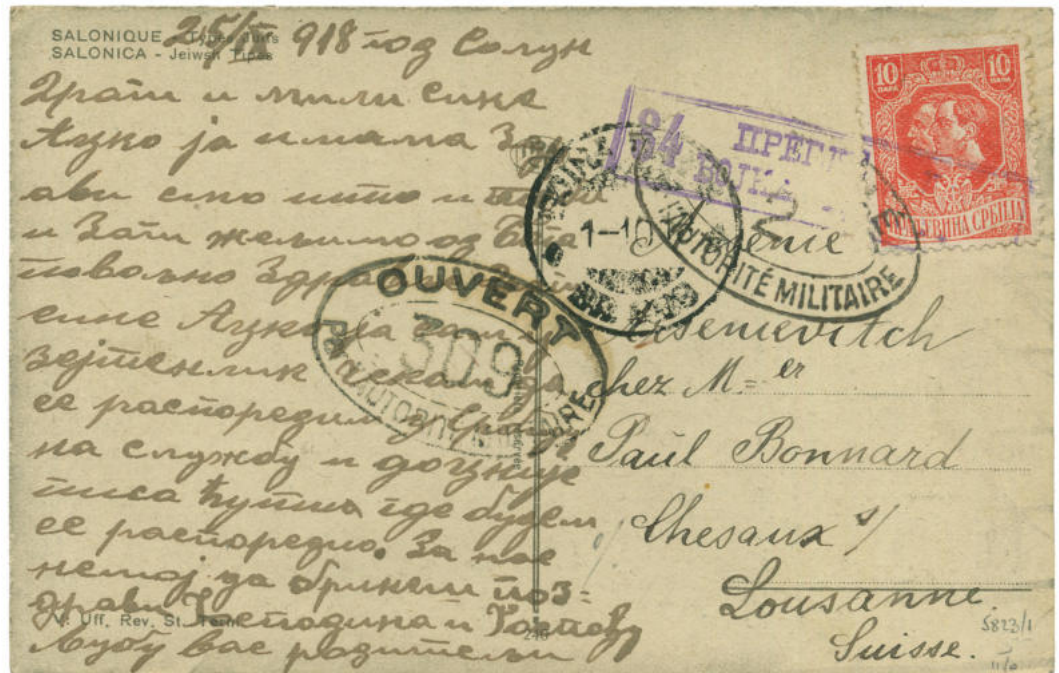
15 septembre 1918

Lettre recommandée affranchie à 65c (tarif étranger de 2ème échelon), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 504 15-9-18**, envoyée par "M. Aidatchitch, Passage Lombardo 6, Salonique", adressée à **WEESSEN 11.X.18**. Censure serbe "24 ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА".



### Lettres de réfugiés civils serbes (Secteur 504)

En Octobre 1918 on imprime à Paris de nouveaux timbres-poste serbes avec les effigies du Roi Pierre et du prince Alexandre. Ils furent distribués à Salonique depuis Corfou en octobre 1918 (émis, suivant le *Journal Suisse*, le 6 Octobre, calendrier Grégorien). La correspondance continue à être acheminée par les moyens de la Poste Militaire française ainsi que censurée par les services serbes et par la censure française.



1er octobre 1918  
Carte postale affranchie à 10nara (tarif étranger), c.à.d. **ВОЈНА ПОШТА БР 999 1.10.18** (les serbes utilisaient le calendrier julien), adressée à Lausanne. Censure serbe "34 ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА" et françaises **CONTROLÉ 2** Par l'AUTORITÉ MILITAIRE (Salonique) et **OUVERT 309** Par l'AUTORITÉ MILITAIRE.



5 octobre 1918  
Lettre simple affranchie à 25nara (tarif étranger), c.à.d. **ВОЈНА ПОШТА БР 999 5.10.18** (les serbes utilisaient le calendrier julien), envoyée par "M. Aidatchitch, Passage Lombardo 6, Salonique" (voir page précédente), adressée à **WEESEN 26. XI.18**. Censure serbe "5 ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА" et françaises **C.NTRÔLÉ 3** Par l'AUTORITÉ MILITAIRE sur la bande de censure et **CONTROLÉ 5** Par l'AUTORITÉ MILITAIRE. La lettre transite par la Poste Française: **TRESOR ET POSTES gratté 20.10.18**.





Les Français occupaient la région de Korytsa depuis le 2 octobre 1916. Suivant le protocole du 10 décembre, cette région devient un Etât Autonome (protectorat français). Son autonomie fut supprimée le 18 février 1918.

Les français continuent l'occupation de la région et leur départ définitif ne se passe que le 21 juin 1920.

Postalement, on distingue 2 périodes:

### 1ère période (jusqu'au 24 avril 1918)

#### Service Postal:

Les français ont organisé le Service Postal et ont émis des timbres-poste spéciaux, localement imprimés.

#### Timbres-Poste:

Les dates de mise en circulation des 5 séries sont les suivantes:

- 1ère: 10 décembre 1916 (timbres helléniques surchargés)
- 2ème: janvier – février 1917
- 3ème: mai – novembre 1917
- 4ème: mars 1918
- 5ème: avril 1918

L'utilisation des timbres-poste susmentionnés n'est plus autorisée à partir du 24(?) avril 1918 (circulaire du 16 avril 1918).

#### Tarifs:

	Régime intérieur	Régime étranger
Lettre simple jusqu'à 20g	15cts	25cts
Cartes postales	5cts	10cts
Recommandation	+25cts	+25cts

#### Bureaux de Poste:

Des bureaux ont fonctionné à **Korytsa** (capitale), **Bilista** et **Pogradec**.

### 2ème période (à partir du 24 avril 1918)

#### Service Postal:

C'est la Poste Militaire Française qui se charge du service postal des civils. Ainsi les lettres déposées affranchies au Bureau de la Poste civile de Korytsa étaient à la suite envoyées aux bureaux des Payeurs et des Vaguemestres d'Étapes.

Les Lettres Recommandées, les Colis-Postaux et les Mandats ne sont plus acceptées.

#### Timbres-Poste:

Ce sont les timbres-poste français qui sont utilisés pendant cette deuxième période, annulés, lors du transit par les bureaux (Trésor et Postes et Vag. Étapes A.A.O.), par les cachets à date militaires français.

#### Tarifs:

	Régime intérieur	Régime étranger
Lettre simple jusqu'à 20g	15c	25c

(Régime intérieur: lettres à destination des Territoires de Korytsa et de Pogradec ou de la Zone Neutre Gréco-Albanaise).

#### Bureaux de Poste:

Korytsa et Pogradec



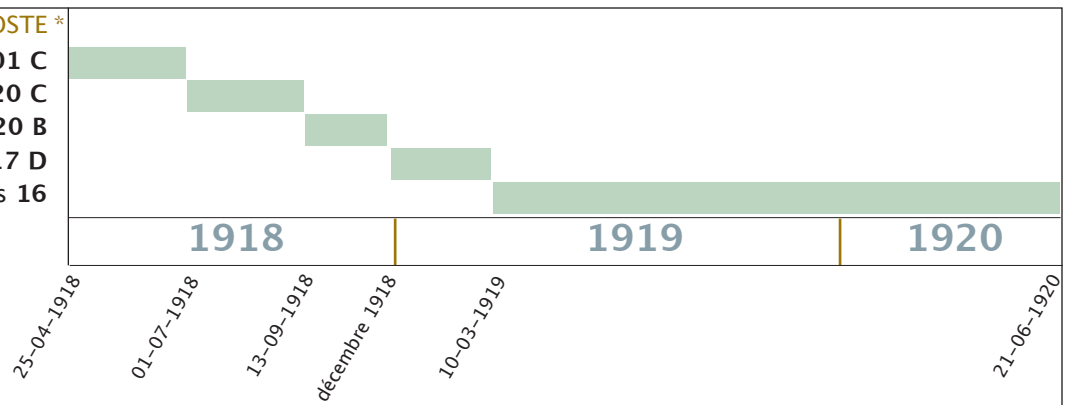
10 décembre 1916

2λ, 40λ, 25λ et 50λ timbres de l'Epire du Nord **non surchargés**, c.à.d.

**KORYTSA 10.ΔΕΚ.1916** premier jour de la République de Korytsa.

Il faut noter que la date correspond au nouveau calendrier et que le cachet à date n'est pas encore regravé comme **KORYTSA ALBANIE**.

Korytsa: Bureau de POSTE \*  
Trésor et Postes 501 C  
Trésor et Postes 520 C  
Trésor et Postes 520 B  
Trésor et Postes 517 D  
Vaguemestre d'Étapes 16



### Transactions postales effectuées depuis 1917

Année	Arrivée		Départ	
	Lettres recommandées	Lettres ordinaires	Lettres recommandées	Lettres ordinaires
1917	8.429	37.145	manque d'information	manque d'information
1918	9.193	32.726	1.507*	34.724
1919	11.697	38.666	néant	33.784

\*seulement pendant la 1ère période



### 1ère émission (timbres-poste de l'Épire grecque surchargés)

En décembre 1916, tous les timbres retrouvés dans les bureaux de Poste de Korytsa (Κορυτσά) et Bilista (Μπιλιτίσα) ont été surchargés avec l'aigle bicéphale et la valeur nominale (10 et 25 centimes).

Leur tirage était très restreint, la plus grande partie étant achetée par les philatélistes. Des faux en existent bien sûr!

La lettre qui suit est le seul document connu qui a réellement voyagé avec le cachet du petit bureau de poste de Bilista.

**Il s'agit de la pièce la plus importante de la philatélie Albanaise et, bien sûr du document le plus important de la présente collection.**

L'employé de la Poste, probablement le même que pendant l'occupation grecque affiche aussi au verso le timbre de prévoyance sociale.



10 mars 1918 (2ème période)  
2cts de la 3ème émission, annulé par le deuxième c.à.d. **BILISTA ALBANIE 10. MAR.1918**, celui qui a remplacé le cachet à date hellénique.



26 décembre 1916  
Lettre simple affranchie à 25c/3λ (tarif étranger), c.à.d. **ΜΠΙΛΙΣΤΑ 26.ΔΕΚ.1916** (cachet grec utilisé provisoirement avant être regravé avec l'appellation en français), envoyée au Canada, pour "Mr. Naum L. Popolsky" et en grec "Κύριον Νάουμ Λ. Παπαδόπουλος, από χωρίον Σμαρδεσί" (Mr. Naoum L. Papadopoulos, originaire du village Smardesi). L'employé de la Poste, probablement le même que pendant l'occupation grecque affiche aussi au verso le timbre de prévoyance sociale. La lettre transite par ΦΛΩΡΙΝΑ 6.ΙΑΝ.17 (Florina, calendrier julien, soit 19 janvier), Vodena (avec cachet de censure française **COMMANDEMENT MILITAIRE VODENA, CENSURE**) et Salonique (cachet triangulaire NO =non ouvert).

Seule pièce connue.



### 1ère émission (timbres-poste de l'Épire grecque surchargés)

On connaît quelques lettres philatéliques avec le cachet de Korytsa, n'ayant jamais voyagé, ou fausses.

La lettre qui suit est une des rares lettres qui ont réellement voyagé qui porte le cachet du bureau de poste de Korytsa.

Au début du fonctionnement du bureau, l'encre était noire et épaisse, tandis en janvier elle devient huileuse.



5 janvier 1917

Fragment de lettre simple affranchie à 25c/3λ (tarif étranger), c.à.d. **KORYTSA ALBANIE 5.IAN.1917** (cachet grec regravé avec l'appellation en français).

Contrairement à ce qui s'est passé avec le mois précédent, le mois dans le bloc dateur reste en grec : **IAN** au lieu de **JAN**, L'encre est huileuse !



28 décembre 1916

Lettre simple affranchie à 25c/3λ (tarif étranger), c.à.d. **KORYTSA ALBANIE 28.DEC.1916** (cachet grec regravé avec l'appellation en français), envoyée à MANSOURA A 22.I.17 via ALEXANDRIE X 22.I.17 Égypte, adressée à un parent de l'expéditeur. La lettre a été ouverte par la censure militaire française locale, avec manuscrit *Censuré* (au crayon violet) et cachet **SERVICE DE SURETE, POSTE DE KORYTZA, ARMEE D'ORIENT**, et bande de fermeture de fortune (document en grec, découpé).

La marque **T** est sans doute celle du bureau postal d'échange de Salonique qui ne connaît pas l'existence de ces timbres, possiblement ni du régime du nouveau Protectorat. Expéditeur *Νικόλαος Γ. Ντάκος* / *Nicolaos G. Dakos*.

*Une des rares pièces connues.*



## 2ème émission

En janvier 1917 on imprima localement une émission adressée aussi aux philatélistes.  
Le cachet à date grec de ΚΟΡΥΤΣΑ fut re-gravé en KORYTSA ALBANIE.



15 mars 1917

Enveloppe à entête "L. Michail Frères, Corytsa", affranchie à 25cts (2ème émission, simple port, tarif étranger), c.à.d. **KORYTSA ALBANIE 15.MAR.1917** (le mois "mars" écrit en grec: MAP), envoyée à Paris, via Salonique (cachet triangulaire NO =non ouvert) et Marseille (cachet de censure OUVERT Par l'AUTORITE MILITAIRE 305). La lettre était déposée ouverte, censurée localement, avec cachet **SERVICE DE SURETE, POSTE DE KORYTZA, ARMEE D'ORIENT**.



19 mars 1917

Devant de lettre affranchie à 25cts (2ème émission, tarif étranger), c.à.d. **KORYTSA ALBANIE 19.MAP.1917** (le mois "mars" écrit en grec: MAP), via **ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 13.MAP.17** (Salonique, 13 mars en julien, soit 26 mars), adressée à CHICAGO MAY 26.1917. Le destinataire n'étant pas trouvé, l'enveloppe a été mise au rebuts avec griffe "REBUT". Cachet triangulaire de la censure française à Salonique "NO" (= non ouvert).



26 octobre 1917

Lettre affranchie à 25cts (2ème émission, tarif étranger), c.à.d. **KORYTSA ALBANIE 26.OCT.1917**, via Salonique, avec censure "ARMÉE D'ORIENT CENSURE MILITAIRE" et cachet triangulaire "NO" (= non ouvert), adressée à Paris.



### Courrier adressé en Albanie

Les lettres à destination de Korytsa, présentées sur cette page et la suivante, parties des États Unis avec un jour de décalage, arrivent le même jour à Korytsa, ayant suivi de routes postales différentes.



12 septembre 1917

Lettre recommandée à destination de Korytsa au départ de WATERBURY Jun. 25 1917, entrée en Europe par le Royaume Unis (bande de censure britannique), entrée en Italie par BRINDISI 2.8.17, entrée en Albanie par le bureau d'Argyrokastrò (censure VERIFICATO PER CENSURA ARGIROCASTRO. Cachet d'arrivée KORYTSA ALBANIE 12. SEPT. 1917.

Une des 8.429 lettres recommandées arrivées à la République de Korytsa en 1917 (voir page 33, 1ère de ce cadre)



### Courrier adressé en Albanie

Les lettres à destination de Korytsa, présentées sur cette page et la précédente, parties des États Unis avec un jour de décalage, arrivent le même jour à Korytsa, ayant suivi de routes postales différentes.



12 septembre 1917

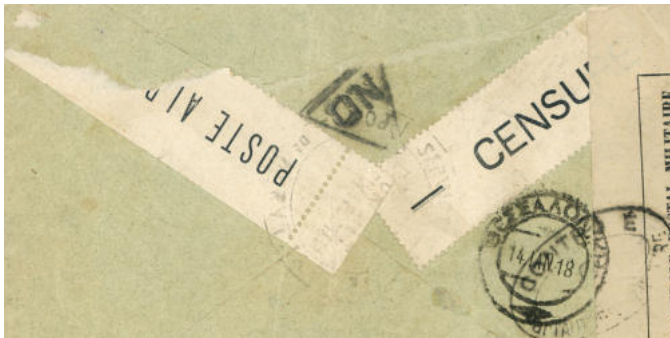
Lettre recommandée (avec Accusé de Réception) à destination de Korytsa au départ de CONCORD Jun. 26 1917, entrée en France par Dieppe (censure OUVERT 6), via Marseille (censure OUVERT 309) et Brindisi, entrée en Albanie par le bureau POSTE ITALIANE DELVINO 4.8.17. Cachet d'arrivée KORYTSA ALBANIE 12.SEPT.1917.

Une des 8.429 lettres recommandées arrivées à la République de Korytsa en 1917 (voir page 33, 1ère de ce cadre)

## Apparition des Bandes de Censure spéciales

Les lettres censurées sont toujours déposées ouvertes et la censure scelle le verso par une bande perforée en deux, avec mentions CENSURE – POSTE ALBANAISE (en linéales). Sur le cachet on lit:

"SERVICE DE SÛRETÉ, POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE"



14 janvier 1918

Lettre simple affranchie avec un 25cts (2ème émission, tarif étranger), c.à.d. **KORYTSA ALBANIE 14.JANV.1918** à destination de ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 14.IAN.18 (Salonique 14 janvier en julien, soit 27 janvier), avec double censure "SERVICE DE SÛRETÉ, POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE", cachet "NO" (= non ouvert) et "CONTRÔ.É 2" (Salonique).



## Derniers timbres émis

Ces deux timbres semble avoir été émis le 2 et le 5 avril 1918 respectivement quelques jours avant la fin du fonctionnement indépendant de la Poste Albanaise, et suite à l'épuisement(?) de la valeur de 25c.

C'est la Poste Militaire Française qui se charge à partir du 24 avril du service postal des civils.



Oblitérés par complaisance, **KORYTSA 4.AVRIL.18** et **KORYTSA 26.AVRIL.18** (non valables depuis le 23 avril)





Période du Sous-Secteur 501 C (25 avril 1918 – 1er juillet 1918). **C.à.d. type 1**

Pendant la 2ème période, on utilise les timbres français pour l'affranchissement du courrier civil.

La censure continue à fonctionner en utilisant le même cachet et la même bande de censure.

Seule exception, la bande utilisée sur la lettre qui suit (caractères avec empattement).



21 mai 1918  
Lettre affranchie à 50c  
(double port étranger),  
c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES  
gratté 21-5-18** (période  
du sous-secteur 501C),  
double censure "SERVICE  
DE SÛRETÉ, POSTE DE  
KORYTSA, ARMÉE  
D'ORIENT, CENSURE  
MILITAIRE" sur bande  
"CENSURE POSTE  
ALBANAISE" (lettres avec  
empattement), cachet  
"NO" (= non ouvert) et  
"CONTROLÉ 2", adressée à  
Salonique.



Période du Sous-Secteur 501 C (25 avril 1918 – 1er juillet 1918). C.à.d. type 1



7 juin 1918  
 Lettre affranchie à 25c (simple port), c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 7-6-18** (période du sous-secteur 501C), censurée qu'à Korytsa, avec "SERVICE DE SÛRETÉ, POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE" (lettres linéales), adressée à Salonique.  
 L'ouverture de l'enveloppe du côté gauche par la censure, nous fait supposer qu'elle était mise dans la boîte aux lettres fermée.



13 juin 1918  
 Lettre affranchie à 25c (simple port), c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 13-6-18** (période du sous-secteur 501C), censurée qu'à Korytsa, avec "SERVICE DE SÛRETÉ, POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE" (lettres linéales), adressée à Salonique.



Période du Sous-Secteur 501 C (25 avril 1918 – 1er juillet 1918)

Rapport du sous-directeur sur le nombre des lettres.

Pendant cette période s'était interdit d'envoyer de lettres recommandées.

*Posta e Garkut Korçës*

*Muaji Qershor. 1918*

*Suma e letrave qe' erdhën këtu Muaji  
Recomandues. copë 1281 }  
E thimëve. " 2764. } 4045*

*Suma e letrave qe' u dërguan. 2738.*

*Korçë n. Garkut 1918.*

*Thimi Cikozi*

*Thimi Cikozi*



POSTES.

Mois de Juin. 1918/

Nombre des lettres arrivées dans le mois:  
recommandées 1281) 4045  
simples 2764((

Nombre des lettres parties dans le mois :2738

Coritza le 2 Juillet 1918  
Le sous-directeur des postes  
Signé:Thimi Tchikezi.

2 juillet 1918

Document émanant du bureau de poste de Korytsa, donnant des informations sur le nombre de lettres reçues et envoyées pendant le mois de juin 1918. Signé par le sous-directeur "Thimi Cikozi", c.à.d. KORYTSA ALBANIE 2.JUIL.1918. On s'aperçoit que ce cachet existe toujours, il n'est plus utilisé sur le courrier vers l'étranger, par contre on le rencontre comme cachet de transit du courrier intérieur (voir page 48, dernière page de ce cadre.

Seule pièce connue jusqu'à ce jour.



Période du Sous-Secteur 520 C (1er juillet 1918 - 13 septembre 1918). C.à.d. type 2



13 août 1918  
Lettre affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 13-8-18** (période du sous-secteur 520C), double censure "SERVICE DE SURETE", POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE", cachet "NO" (= non ouvert) et "CONTR. LE 5" de Salonique, adressée à Halkis Grèce.



16 août 1918  
Lettre affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 16-8-18** (période du sous-secteur 520C), double censure "SERVICE DE SURETE", POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE", cachet "NO" (= non ouvert) et "ONTRÔLE 2" de Salonique, adressée à Athènes. Le destinataire étant un employé de la Censure Hellénique, on appose la griffe **ΕΠΙΣ** (du mot ΕΠΙΣΗΜΟΝ, soit officiel)



Période du Sous-Secteur 520 B (13 septembre 1918 – décembre 1918). C.à.d. type 3



16 octobre 1918  
Lettre affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES gratté 16-01-18** (période du sous-secteur 520B), triple censure "SERVICE DE SÛRETÉ, POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE", cachet "NO" (= non ouvert) et "CONTRÔLE 3 et CONTRÔLE 3" de Salonique, adressée à ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 11 ΟΚΤ.18 (Salonique, calendrier julien, soit 24 octobre 1918). Les chiffres du mois sont posés à l'envers (01 pour 10)



10 décembre 1918  
Lettre affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES gratté 10-12-18** (période du sous-secteur 520B), censure "SERVICE DE SÛRETÉ, POSTE DE KORYTSA, ARMÉE D'ORIENT, CENSURE MILITAIRE" sur bande "CENSURE POSTE ALBANAISE", adressée à ΒΟΛΟΣ 13.ΔΕΚ.18 (Volos, calendrier julien, soit 26 décembre 1918).  
L'ouverture de l'enveloppe du côté gauche par la censure, nous fait supposer qu'elle était mise dans la boîte aux lettres fermée.



Période du Sous-Secteur 517 D (décembre 1918 – 9 mars 1919)

Utilisation exceptionnelle du cachet à date avec mention du secteur.

Entorse au règlement en ce qui concerne les lettres recommandées.



27 décembre 1918

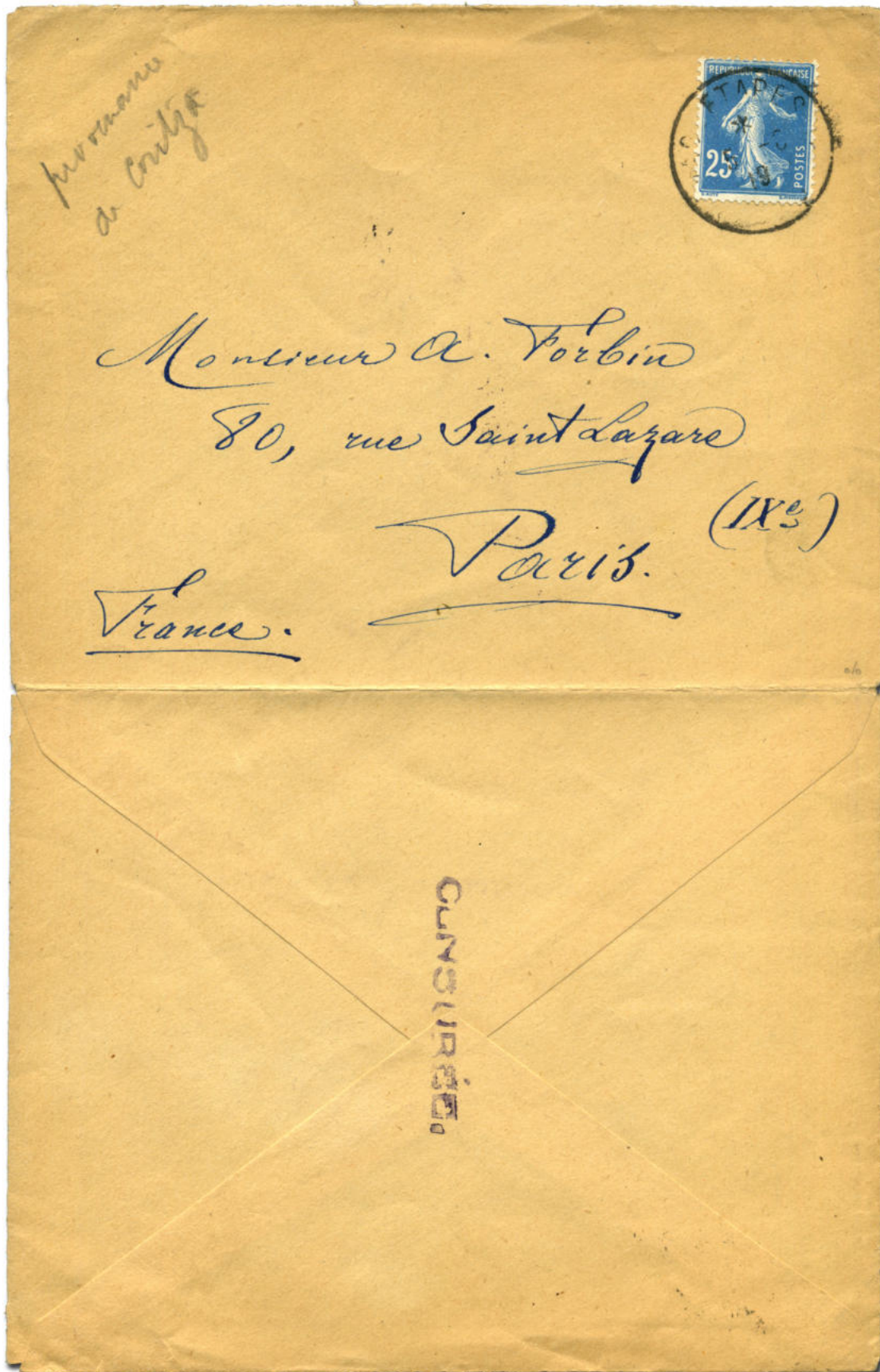
Lettre recommandée affranchie à 50c (tarif étranger recommandé de 1er échelon), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 517-D 27-12-18**, avec étiquette de recommandation, adressée à Paris.

L'entorse au règlement ("pas de lettres recommandées admises") est due à ce que l'expéditeur est le Directeur de la Poste de Korytsa "Raif Ismail".

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



Période du Vaguemestre d'Etapes 16 (10 mars 1919 – 21 juin 1920)



11 juillet 1919

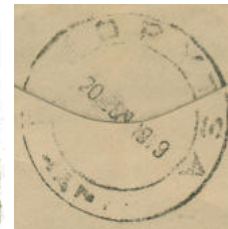
Lettre affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. VAG-ÉTAPES 16 A.A.O. 11-7-19, cachet de contrôle "CENSURÉE" qui scelle le verso, adressée à Marseille.



Les correspondances déposées au Bureau de Poste de Pogradec étaient affranchies à l'aide de timbres-poste français et annulés par le cachet spécial si-dessous. Ce courrier était envoyé de Pogradec à Korytsa, où les lettres recevaient au verso le cachet KOPYTSA ALBANIE (qui n'était plus utilisé que comme cachet d'arrivée et de transit).

Parfois les timbres étaient annulés de nouveau par le cachet de la poste militaire (Trésor et Postes, Vag. Etapes).

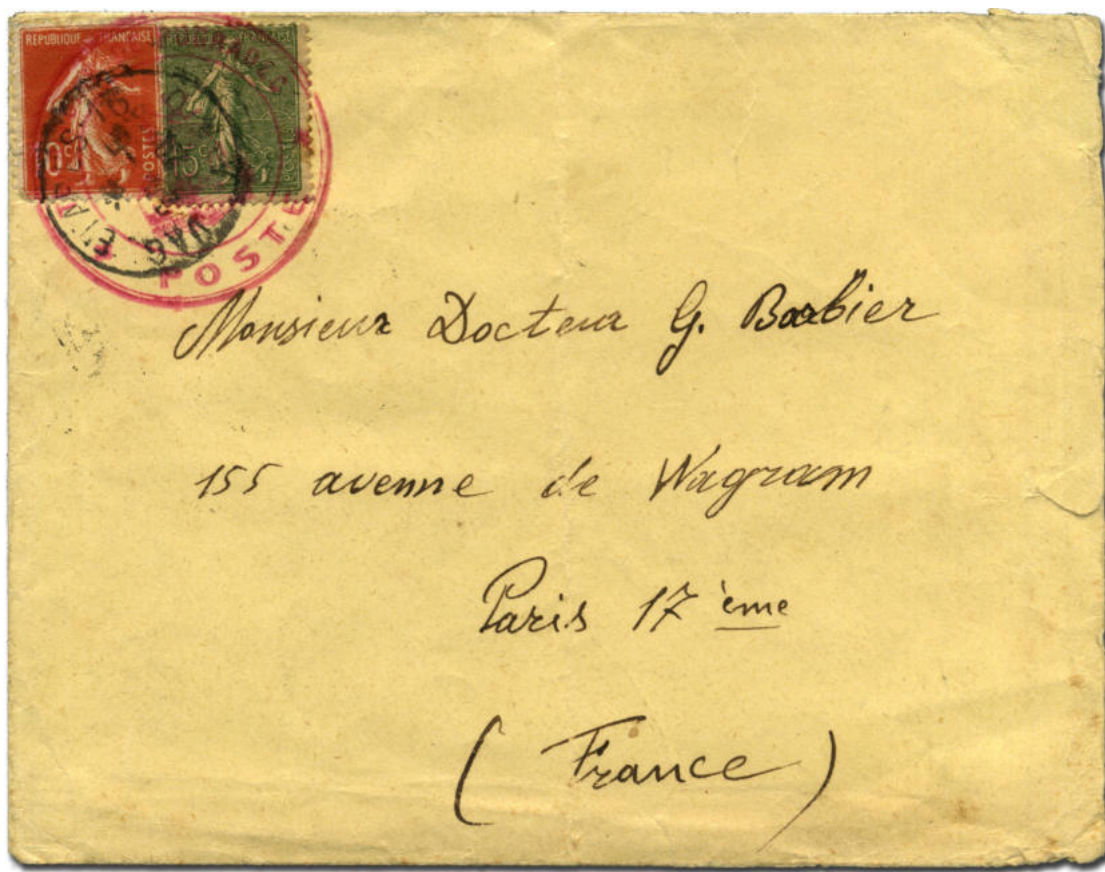
Le courrier à destination de Pogradec transitait par Korytsa et recevait le cachet KOPYTSA ALBANIE.



20 septembre 1919  
Enveloppe à drapeaux (américain et albanais) au départ de SOUTHBRIDGE AUG.25.1919, USA sur 5c, adressée à Pogradec, censurée Argyrocastro (occupation italienne) avec marque rectangulaire VERIFICATO PER CENSURA ARGIROCASTRO, avec transit KORYTSA ALBANIE 20.SEP.1919. Une des rares pièces commerciales connues jusqu'à ce jour.



Le cachet TERRITOIRE DE POGRADEC - POSTE (déesse assise - République Française) utilisé pour l'annulation des timbres-poste français n'est rencontré qu'en rouge.



Le cachet à date KOPYTSA ALBANIE (en raison de l'usage, le R de Korytsa est redevenu P - "R" grec), n'est plus utilisé, pendant la 2ème période, pour annuler les timbres-poste français.

19? mai 1920  
Lettre commerciale au départ du TERRITOIRE DE POGRADEC - POSTE, affranchie correctement à 25c (tarif lettre pour l'étranger, 10c+15c papier grande consommation), avec transit KOPYTSA ALBANIE 20.MAI.1920. Le service postal français de Korytsa (pour le courrier international) oblitère les timbres avec le c.à.d. VAG. ETAPES 16 A.A.O. 20.5.20. Ensuite, la lettre transite du TRESOR ET POSTES 510 25-5-20 (Salonique) avant être acheminée vers Paris.

Une des rares pièces commerciales connues jusqu'à ce jour.





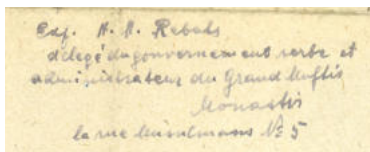
La ville de Monastir, occupée par les bulgares depuis décembre 1915, a été libérée par les forces de l'Entente le 1er décembre 1916.

Quelques lettres civiles ont été acheminées suite à une collaboration des Postes Militaires serbo-françaises.



11 juin 1917

Lettre recommandée affranchie à 50c. Les timbres étaient fixés à Monastir (vendues par la Poste Militaire Serbe de Bitola = Monastir) et le c.à.d. **БИТОЉ ВОЈНА ПОШТА - BITOLJ 29.5.17** apposé à côté des timbres. Après être censurée à Monastir "**ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА (32)**", la lettre transite de Salonique, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 504 14.6.17** (secteur affecté aux Serbes pour leurs communications postales avec l'étranger), en y fixant l'étiquette de recommandation. Adressée à LYON 6.7.17.



11 novembre 1918

Lettre en franchise, envoyée par le "délégué du Gouvernement Serbe et Administrateur du Grand Muftis à Monastir", avec c.à.d. de la Poste Militaire serbe **БИТОЉ ВОЈНА ПОШТА - BITOLJ 29.10.18** (calendrier julien, date de l'Armistice) et cachet de censure serbe "**ПРЕГЛЕДАЛА ВОЈНА ЦЕНЗУРА (14)**". Adressée à Paris via Salonique **TRESOR ET POSTES** gratté 14-11-18 (probablement c.à.d. du TP 504).



## Monastir (Serbie), desserte de la population civile



Après l'Armistice, un bureau de Vaguemestre était installé à cette ville.  
Il desservait exceptionnellement les sujets français.



9 septembre 1919  
Lettre simple au tarif étranger  
(25c), c.à.d. **VAG-ÉTAPES A.A.O.**  
11 9-9-19, envoyée par un "négo-  
ciant français" de cette ville. Arrivée  
MARSEILLE 21-IX-19.



## Vincovci (Croatie), desserte momentanée



Cette ville de moins de 10.000 habitants était un grand centre ferroviaire de la Slavonie.  
A la gare fonctionna pour 2 semaines le Sous Secteur 501 A (16 au 30 avril 1919).



29 avril 1919,  
avant dernier jour  
Lettre d'un étudiant slave  
ayant comme adresse la ville  
de Semlin, affranchie à 25h  
de Croatie et Dalmatie.  
Probablement déposée dans  
une gare, elle porte le c.à.d.  
**TRÉSOR ET POSTES 501 A**  
29-4-19, adressée à SIDI-  
BEL-ABBES 8-5-19.  
Seule pièce connue jusqu'à ce  
jour.



### Secteur Postal Militaire 501

Lors de sa présence à Belgrade il dessert une partie de la correspondance d'un intérêt économique.



avril 1919  
Lettre recommandée au tarif intérieur (40c), sans cachet TRÉSOR ET POSTES 501, avec étiquette de recommandation TRÉSOR ET POSTES 501, adressée à Paris. Les timbres ont été annulés par PARIS CHARGEMENTS 13.AVRIL.19.

### Secteur 516

Semble avoir été créé pour desservir la Mission Militaire Française auprès de l'Armée Serbe, il dessert aussi les civils. Nous n'avons pas trouvé ses traces aux archives.



21 novembre 1919  
Lettre recommandée au tarif étranger (50c), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 516 21-11-19, adressée à Paris. seule pièce connue à ce jour



Le Sous-Secteur 516A, qui remplace le secteur 516, utilisait d'habitude pour la correspondance civile son c.à.d. avec numéro gratté. Il a cessé ces opérations à Belgrade en septembre 1920 et été remplacé par le Vaguemestre 33.



13 février 1920  
Lettre simple au tarif étranger (25c), c.à.d. TRESOR ET POSTES 516 A 13-2-20, adressée à Chôlet. D'habitude, le courrier civil était annulé par le c.à.d. avec numéro de secteur gratté.



18 mai 1920  
Lettre simple de la Légation de Belgique, affranchie à 25c (simple tarif étranger), c.à.d. TRESOR ET POSTES gratté 18-5-20, adressée à BUDAPEST 920.MAJ.31 et ensuite re-adressée à BRUXELLES 3.VI.20.



D'autres villes pouvaient être desservies par Belgrade

Le cachet avec numéro gratté utilisé sur la pièce émanant de Nish n'est pas le même que celui utilisé sur les pièces au départ de Belgrade. Manque d'autres exemplaires nous ne pouvons pas certifier si il n'était utilisé qu'à Nish par l'Agent chargé du service postal.



27 juillet 1920  
Lettre à entête "Bureau Commercial Français", affranchi illégalement au tarif recommandé du régime intérieur (premier échelon 25c + recommandation 35c), c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 27.7.20**, adressée à Paris. Étiquette R préoblitérée du TRESOR ET POSTES 516A. seule pièce connue à ce jour

### Septembre 1920 – mars 1921

Le Vaguemestre continue à accepter le courrier civile. Il est opérationnel au moins jusqu'au 15 mars 1921.



3 janvier 1921  
Devant de lettre à entête "Légation de la République Française à Belgrade", au tarif étranger de premier échelon (25c), c.à.d. **VAG-ÉTAPES 33 A.A.O. 3-1-21**, adressée à Rouen.

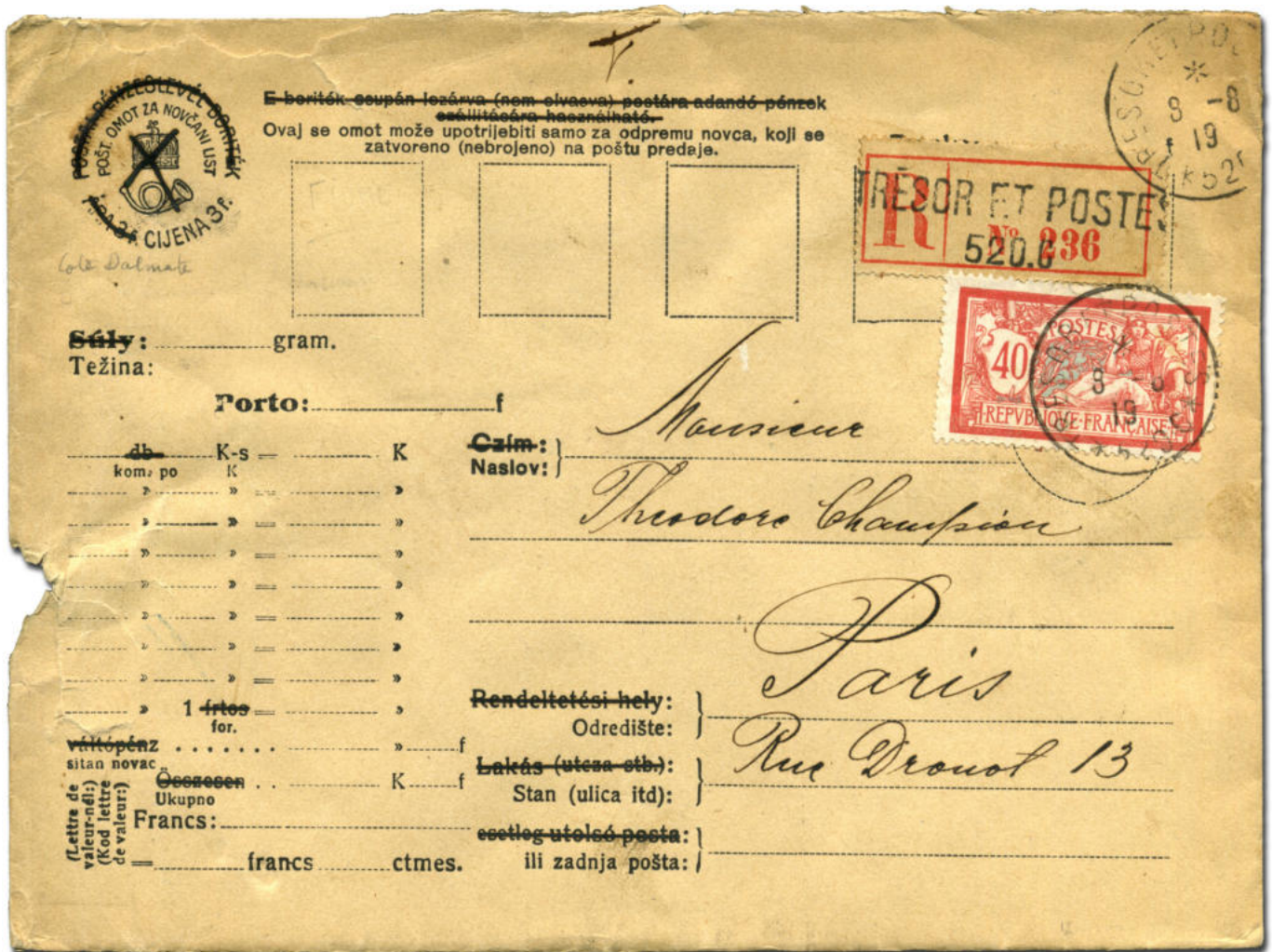


Fiume était un port important de l'Autriche-Hongrie, surtout pour les Magyars.

Après la Guerre, la revendication de la région de Fiume par les Italiens et le nouvel État des Slovènes Croates et Serbes, provoque de batailles entre les Croates et les Italiens. En 1919 les Croates ont été remplacés par les Alliés.

Ainsi, le 30 avril 1919 s'y installe le secteur postal 520C qui devait desservir la Base de Fiume.

Il fonctionne jusqu'au mois d'Octobre de 1919.



8 août 1919

Lettre recommandée envoyée par un philatéliste croate (K. Br. Kljačić) qui utilisa clandestinement la Poste Militaire Française. Il a même affranchi l'enveloppe postale officielle hongroise au tarif intérieur (40c), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 520 C 8-8-19**. Expédiée à Paris (Theodore Champion).



## Bulgarie, 1919-1922

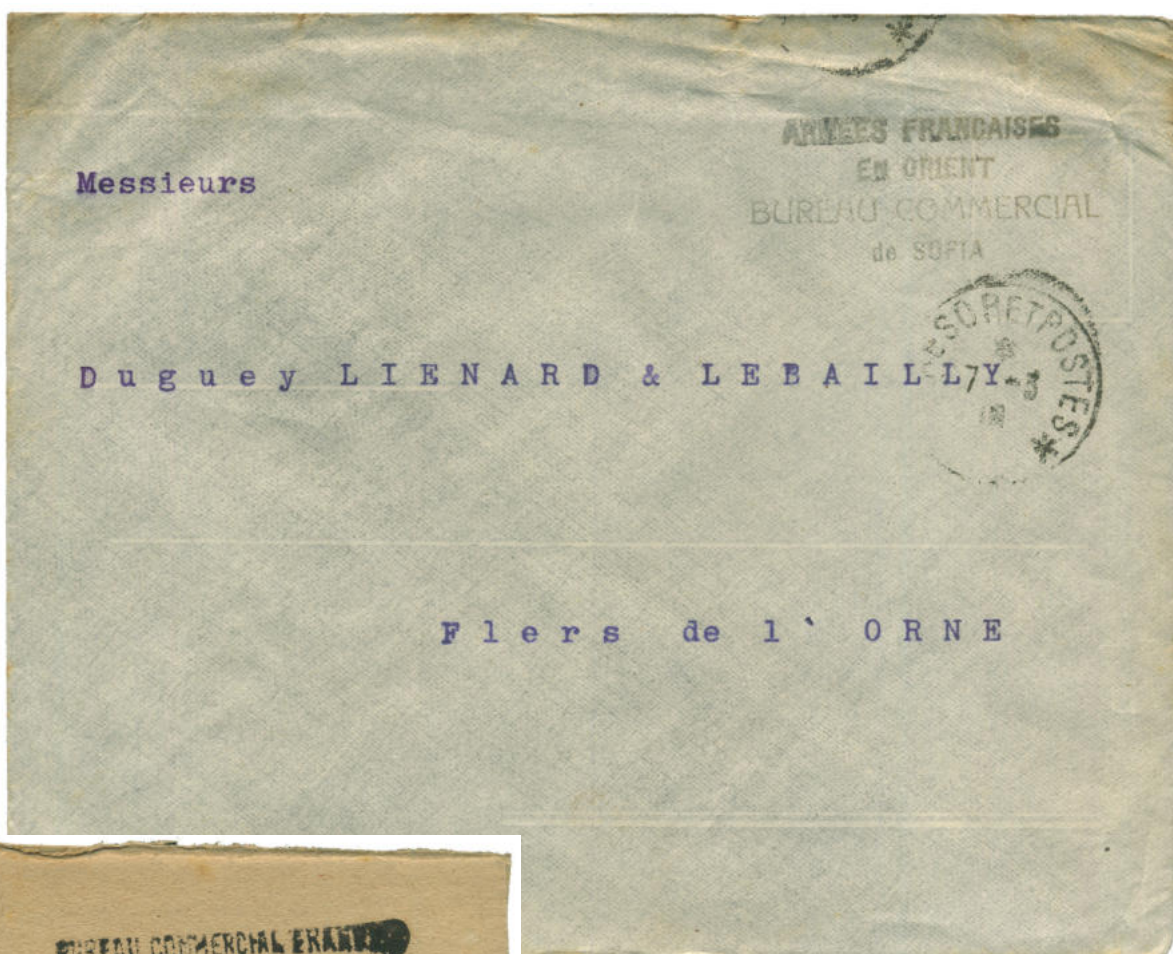
*En mai 1919 fut décidé que la Bulgarie devrait être occupée par les français et les italiens, afin que les clauses de la Conférence de la Paix soient appliquées.*

Malgré que le service postal bulgare fonctionnait d'une façon satisfaisante, le Service Postal militaire français de Sofia acceptait un petit nombre de courrier civil dirigé vers la France, tandis que l'Entrepôt Postal opérant à Roustchouk semble avoir acheminé le courrier adressé à des Prisonniers bulgares concentrés en France.

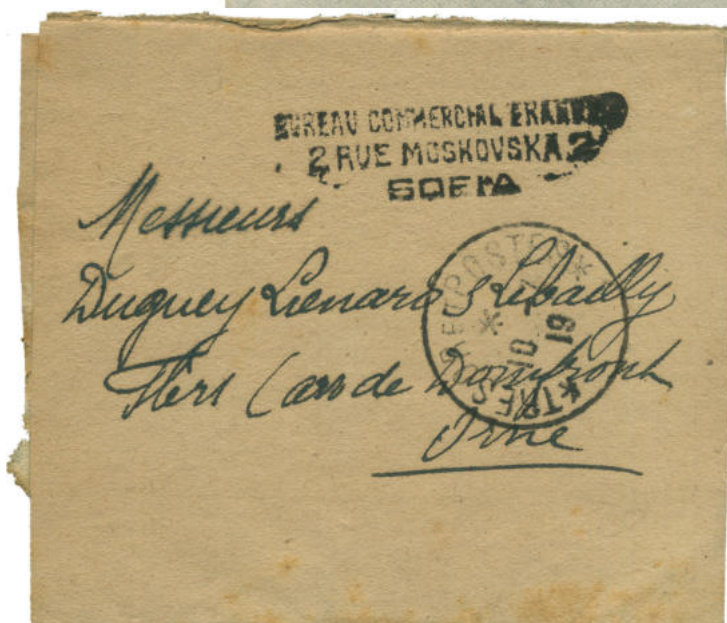
Après l'Armistice les français se mêlent à la vie économique de la Bulgarie

Le nouveau Secteur TRÉSOR ET POSTES 524 remplace, depuis le 21 novembre 1918, le Sous Secteur 502 B, installé au 3 de la rue Gourko. Quelques mois plus tard il commence à accepter des correspondances privées déposées au Bureau Commercial Français. Le secteur 524 était supprimé le 15 septembre, mais était maintenu jusqu'au 15 octobre 1920, date à laquelle il fut remplacé par le Bureau de Vaguemestre d'Étapes No 35, fonctionnant au moins jusqu'à la fin 1921. Ensuite, en 1922, réapparaît un c.à.d. du secteur 524!

ARMÉES FRANÇAISES  
EN ORIENT  
BUREAU COMMERCIAL  
de SOFIA



Lettre Non affranchie 17 mars 1919  
Enveloppe ouverte, envoyée par un civil, confiée au Bureau Commercial Français, qui l'a transmise au Secteur 524. Au lieu de timbres-poste la lettre porte la griffe du "ARMÉES FRANÇAISES EN ORIENT BUREAU COMMERCIAL de SOFIA", laquelle joue un rôle de cachet de franchise. Il semble que les toutes premières lettres partaient en franchise. C.à.d. TRÉSOR ET POSTES gratté 17-3-19, adressée à FLEURS DE L'ORNE 29.3.19.  
*seule pièce connue à ce jour*



BUREAU COMMERCIAL FRANÇAIS  
2 RUE MOSKOVSKA 2  
SOFIA

Bande de Journal (ou d'imprimés) Non affranchie 25 mai 1919  
Objet envoyé par un civil, confié au Bureau Commercial Français, qui l'a transmis au Secteur 524. Au lieu de timbres-poste la lettre porte la griffe du "BUREAU COMMERCIAL FRANÇAIS, 2 RUE MOSKOVSKA 2, SOFIA", laquelle joue un rôle de cachet de franchise. Il semble que les toutes premières lettres partaient en franchise. C.à.d. TRÉSOR ET POSTES gratté 10-7-19, adressée à Flers (Orne).



C'est au moins jusqu'à la fin novembre 1919 que les enveloppes, qui sont toujours **déposées ouvertes**, continuent à porter le cachet du Bureau Commercial Français. Par contre, maintenant, elles sont affranchies.



**13 octobre 1919**  
Enveloppe à entête, déposée ouverte, envoyée par "Vladimir N. Zonacoff", confiée au Bureau Commercial Français, qui l'a transmise au Secteur 524. Elle porte la griffe du "Bureau Commercial Français, 2 rue Moskovska 2, Sofia" et est affranchie à 25c (tarif étranger). C.à.d. **TRESOR ET POSTES 13-10-19**, adressée à l'Ile Napoleon (Alsace).



**29 novembre 1919**  
Enveloppe à entête, déposée ouverte, envoyée par "Georges Kiroff", confiée au Bureau Commercial Français, qui l'a transmise au Secteur 524. Elle porte la griffe du "Bureau Commercial Français, 2 rue Moskovska 2, Sofia" et est affranchie à 25c (tarif étranger, avec 10c semeuse papier normal +15c semeuse lignée, papier GC). C.à.d. **TRESOR ET POSTES 29-11-19**, adressée à Paris.





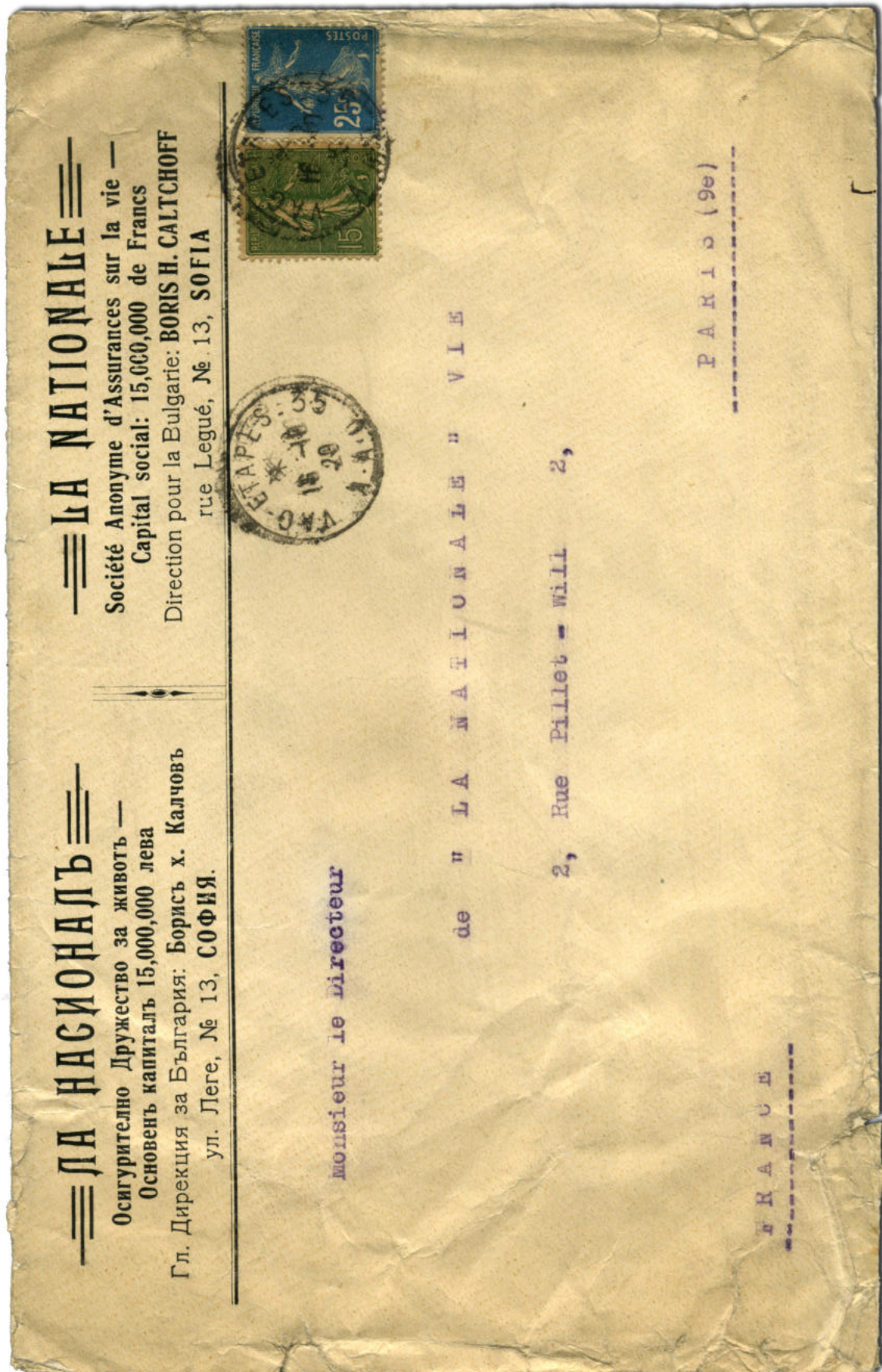
Dans un deuxième temps, ce secteur se sert aussi d'un c.à.d. avec indice de sous-secteur gratté. Les lettres ne sont plus déposées ouvertes, ni portent le cachet du Bureau Commercial.



2 octobre 1920  
Enveloppe lourde recommandée affranchie à 1Fr 25c (25c +5x15c +25c recommandation, sixième échelon de poids), oblitérée TRÉSOR ET POSTES 524 2-10-20, avec indice gratté, portant étiquette de recommandation, adressée à Paris.



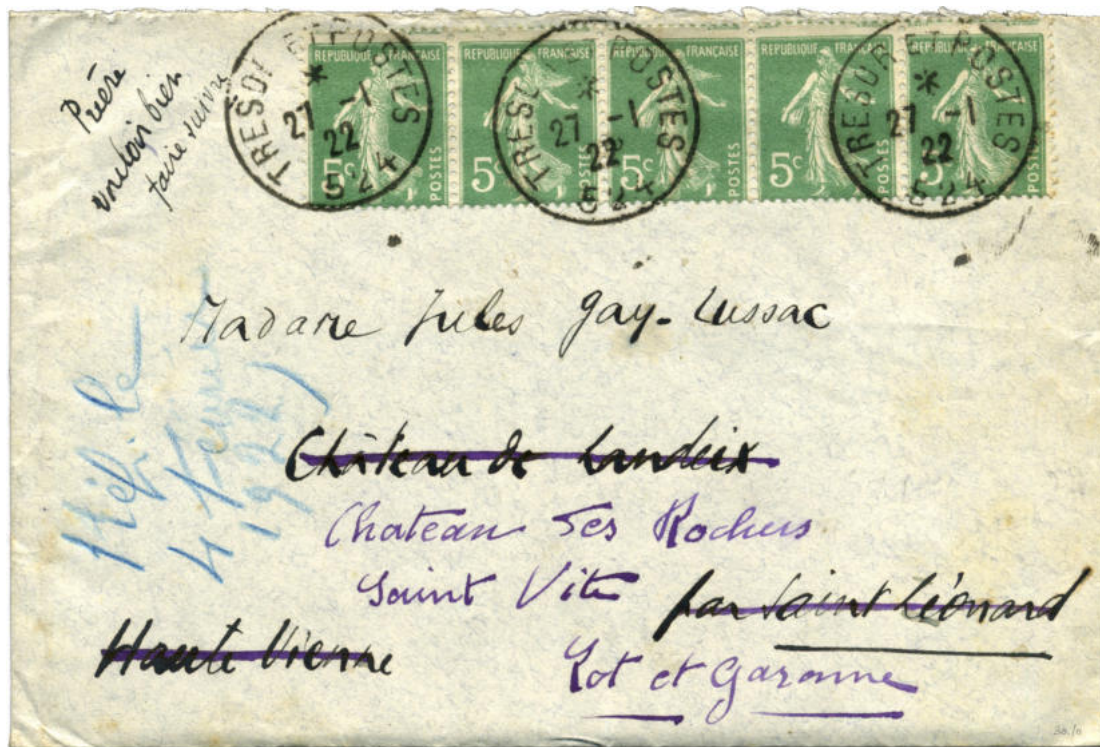
Le Secteur 524 ayant cessé ses opérations le 15 octobre 1920 fut remplacé par le Vaguemestre d'Étapes 35. Ce Vaguemestre continue à accepter le courrier civile, mais il se peut qu'il n'accepte plus le courrier civil recommandé. Il est opérationnel au moins jusqu'en décembre 1921.



1er jour de fonctionnant, 16 octobre 1920  
Enveloppe grand format, affranchie à 40c (deuxième échelon), c.à.d. VAG. ÉTAPES 35 A.A.O. 16-10-20, non recommandée comme les autres lettres de la même correspondance. Adressée à Paris.



En janvier 1922 fait son apparition un cachet avec une unique particularité, la manque des astérisques à gauche et à droite du numéro de secteur. Une deuxième pièce à ma possession porte la date de 13-5-22 (carte postale au tarif étranger). S'agit-il d'une récréation du Secteur à la place du Vaguemestre, ou d'un bureau postal fonctionnant dans l'Ambassade français?



Cachet sans astérisques, 27 janvier 1922.  
Enveloppe affranchie à 25c (premier échelon de régime intérieur), envoyée par un membre de la Légation de France en Bulgarie, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 524 27-1-22**, adressée à Paris.  
*Deux pièces connues jusqu'à ce jour.*



Un Entrepôt Postal fonctionnait à Roustchouk. Nous n'avons aucune preuve qu'il acceptait le courrier civil.



Entier bulgare pour un prisonnier bulgare, 11 décembre 1919  
Entier-carte postale de 10стотинки rédigé à "Руссе" le 12-12-1919, déposé au Service Postal français. L'employé appose le c.à.d. **ENTREPOT 6 A-A-O 11-12-19** et achemine la carte vers la France. Censuré à l'arrivée au Camp de Colligis (France).  
*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



### Roumanie, 1919-1920

Comme en Bulgarie, le service postal militaire français de Bucarest desservait un petit nombre de courrier civil d'intérêt économique dirigé vers la France. Cette correspondance d'intérêt économique porte un des cachets "Office Commercial Français en Roumanie" ou "Bureau Économique Français en Roumanie".

Tant les lettres simples que les cartes postales rencontrées sont affranchies à 15c (ou 30c si deuxième échelon)!

Le Secteur 526 prend une importance (sans que son courrier augmente) dès la création de la ligne aérienne Constantinople-Bucarest (juillet 1919). Cette ligne postale n'a été ouverte au sens Bucarest-Constantinople que le 7 septembre. Elle a été supprimée 51 jours plus tard (28 octobre 1919).

Le Secteur 526 de Bucarest, Centraliseur de l'Armée du Danube, était installé à *Calea Grivitei 185*. On voit utiliser deux types de cachets à date, TRÉSOR ET POSTES 526 et TRÉSOR ET POSTES sans numéro de secteur.



12 juin 1919  
Enveloppe recommandée affranchie à 50c (1er échelon), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 526 12-6-19 et étiquette de recommandation avec "SECTEUR POSTAL 526" et manuscrit "Bucarest" (au lieu de TRÉSOR ET POSTES 526. Il s'agit probablement de la partie droite de la marque PAS POUR LE SECTEUR POSTAL 526". Arrivée à PARIS XVII 20-6-19.



15 septembre 1919  
Enveloppe simple affranchie à 15c (1er échelon du régime intérieur), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES gratté 15-9-19 et cachet "Bureau Économique Français en Roumanie", adressée à Paris.



Service du 7 septembre au 28 octobre 1919  
Courrier de retour: Bucarest – Constantinople



N° 115 F. S. **TRÉSOR ET POSTES**  
BULLETIN NOMINATIF DES DÉPÊCHES  
Fév. 1918. - C. j. 646 c. 526  
livrées par 126  
POSTES ET TÉLÉGRAPHES. au Beau des posts M<sup>rs</sup> français de Constantinople  
Le 24 / 9 / 19 19. **TRÉSOR ET POSTES** 24 - 9 19

ORIGINE.	DESTINATION.	NOMBRE
	Beau des posts M <sup>rs</sup> français de Constantinople	1
TOTAL.....		1

Signature du Propriétaire/Expéditeur. **TRÉSOR ET POSTES** 526  
Envoi n° 7

NOTA. Les demandes de la présente formule s'établissent sur la formule n° 1015.

27 septembre 1919, bulletin nominatif des dépêches  
Document postal avec le c.à.d. du secteur postal opérant à Bucarest **TRÉSOR ET POSTES 526 24-9-19** (type très différent) et cachet ovale **ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AERIENNE**, concernant la seule dépêche envoyée par avion ce jour sur Constantinople.

Deux pièces connues jusqu'à ce jour.



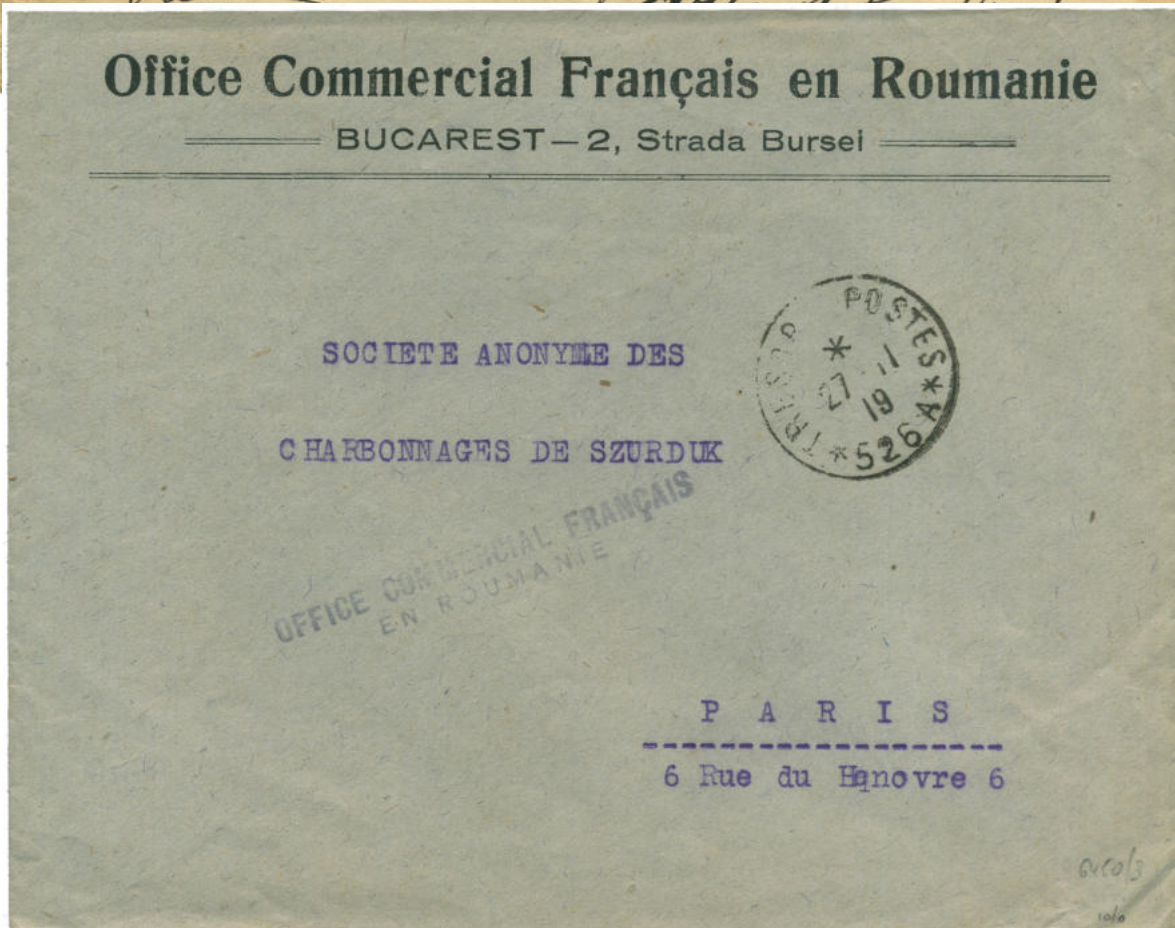
### Tarif intérieur (1919–janvier 1920?)

**OFFICE COMMERCIAL FRANÇAIS  
EN ROUMANIE**

L'affranchissement des lettres simples à 15c (ou multiple) du courrier pourrait s'expliquer avec l'utilisation exceptionnelle des tarifs intérieurs pour les correspondances commerciales (déposées au "Office Commercial Français en Roumanie" ou au "Bureau Économique Français en Roumanie").



28 octobre 1919  
Enveloppe simple affranchie à 30c (2ème échelon du régime intérieur), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 526A 28-10-19**, portant le cachet "OFFICE COMMERCIAL FRANÇAIS EN ROUMANIE", adressée à Paris.



### Courrier en franchise

Exemple montrant la franchise pour l' "Office Commercial Français en Roumanie".

27 novembre 1919  
Enveloppe à entête "Office Commercial Français en Roumanie", **NON affranchie**, c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 526A 27-11-19**, portant le cachet "OFFICE COMMERCIAL FRANÇAIS EN ROUMANIE", adressée à Paris.



6 janvier 1920

Enveloppe simple affranchie à 15c (1er échelon du régime intérieur), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 526A 6-1-20**, portant le cachet "Office Commercial Français en Roumanie", adressée à Paris.

Le Vaguemestre 29 avait remplacé le Sous-Secteur 526A le 23 Mars 1920 et opérait à Bucarest jusqu'au 15 Septembre 1920.



2 août 1920

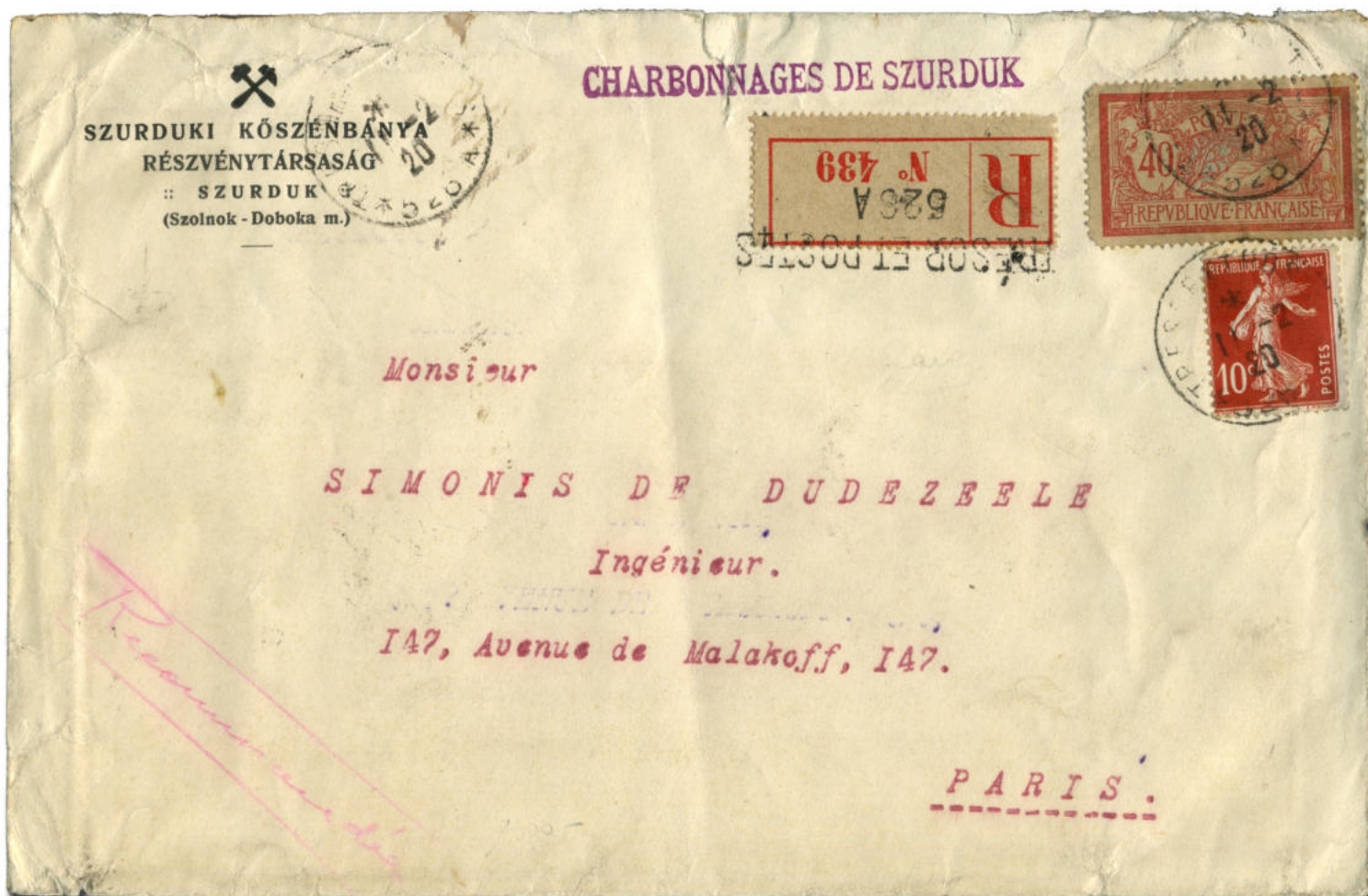
Enveloppe à fenêtre, à entête de "Bruno Schérer" affranchie à 25c (1er échelon), c.à.d. **VAG.-ETAPES 29 2-8-20**.



Le Sous-Secteur 526 A, dessert même quelques établissements importants des villes de la frontière Rumaino-Hongroise. Ici, l'actuelle ville de Surduc, en Transylvanie (Roumanie).



6 mars 1920  
Lettre simple avec cachet des Charbonnages de Szurduk affranchie à 25c (1er échelon), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 526 A 6-3-20, adressée à Paris.



11 février 1920  
Enveloppe recommandée à entête des Charbonnages de Szurduk affranchie à 50c (1er échelon, recommandé), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 526 A 11-2-20 et étiquette de recommandation TRESOR ET POSTES 526A, adressée à PARIS 1.IX.1919.





La Thrace est un pays qui s'étend à la partie sud-est de l'Europe et ses limites physiques sont vers le Sud la Mer Egée et vers l'Est la Mer Noire. Dans l'histoire des deux derniers siècles elle est divisée en trois parties, la Thrace du Nord (connue comme Roumélie Orientale et Bulgarie du Sud, faisant partie de la Bulgarie), la Thrace Occidentale (connue comme Thrace Hellénique, appartenant à la Grèce) et la Thrace Orientale (qui fait partie de la Turquie).

Au point de vue philatélique, cette région est très intéressante, vu les différentes administrations et occupations.



L'article 48 de la Conférence de Paix de Neuilly prévoyait que les bulgares devaient quitter la Thrace Occidentale et que les Alliés étaient chargés de l'Administration jusqu'à la décision définitive de son sort. Ainsi le Général Charpy, Commandant des troupes françaises, qui avaient occupé la Thrace du 15 au 18 octobre 1919, était désigné Gouverneur de la Thrace et toutes les Directions Publiques sont administrées par les Français.

De timbres-poste bulgares ont été surchargés "THRACE INTERALLIÉE" (trois émissions bien distinctes) et "THRACE OCCIDENTALE" (une émission).

Les dates de mise en circulation des 4 séries sont les suivantes:

1ère:	2 décembre 1919	3ème:	4 février 1920 (5 & 10ct)
2ème:	6 janvier 1920		7 février 1920 (15ct)
			11 février 1920 (50ct)
		4ème:	entre 11 et 25 avril 1920

Les tarifs devant être applicables pour l'intérieur de la Thrace, la Bulgarie et la Grèce sont les suivantes

Lettre simple jusqu'à 15g	25ct	Papiers d'affaires jusqu'à 100g	20ct
par 15g en plus	25ct	par 100g en plus	20ct
Cartes postales	10ct	Échantillons de marchandises jusqu'à 100g	20ct
Imprimés	5ct	par 100g en plus	20ct
Journaux Politiques jusqu'à 50g	1ct	Imprimés par 50g	10ct
par 50g	1ct	Recommandation	+50ct
Autres Journaux jusqu'à 50g	5ct	Avis de Réception lors du dépôt	+50ct
par 50g	5ct	Objets insuffisamment affranchis	x2

Les objets en **valeur déclarée** n'étaient acceptés qu'à partir de février 1920, seulement pour les fonctionnaires bulgares mobilisés par les Alliés pour les Services Publiques de la Thrace Interalliée.

Les tarifs étaient les suivants (La somme maximum était de 1000Лева)

Lettre simple jusqu'à 30g	50ct	Taxe proportionnelle, minimum	1Лев
par 15g en plus	25ct	par 100levas	25ct
Recommandation	50ct		

De bureaux militaires français, helléniques, anglais et italiens avaient fonctionné en Thrace, pour desservir les unités militaires y opérant.

Le service Postal Civil était géré par l'administration française et était composé par 9 Bureaux de Poste. De pièces émanant de ces Bureaux, une carte postale traitée par un Bureau Ambulant sont exposés à la suite,

Pour terminer, le passage de l'Administration par les Français aux Grecs est illustré par une carte postale écrite le 1er jour de l'Administration Hellénique.

*Il faut bien noter que dans les pages qui suivent aucune pièce philatélique n'est exposée. Les pièces philatéliques, ainsi que fausses, sont très courantes dans le marché philatélique.*



Le Pays était administré par les français



Ces deux vignettes françaises (imprimées par le Service Topographique de l'A.O.) étaient collées sur les billets de banque bulgares pour les valider.



Cachet a sec THRACE INTERNATIONALE validait les vignettes sur les billets de Banque bulgars



Gumuldjina, secteur postal militaire 527



A part la 76ème Division de l'Infanterie, ce secteur desservait l'Administration Civile de la Thrace Interalliée.



8 mars 1920

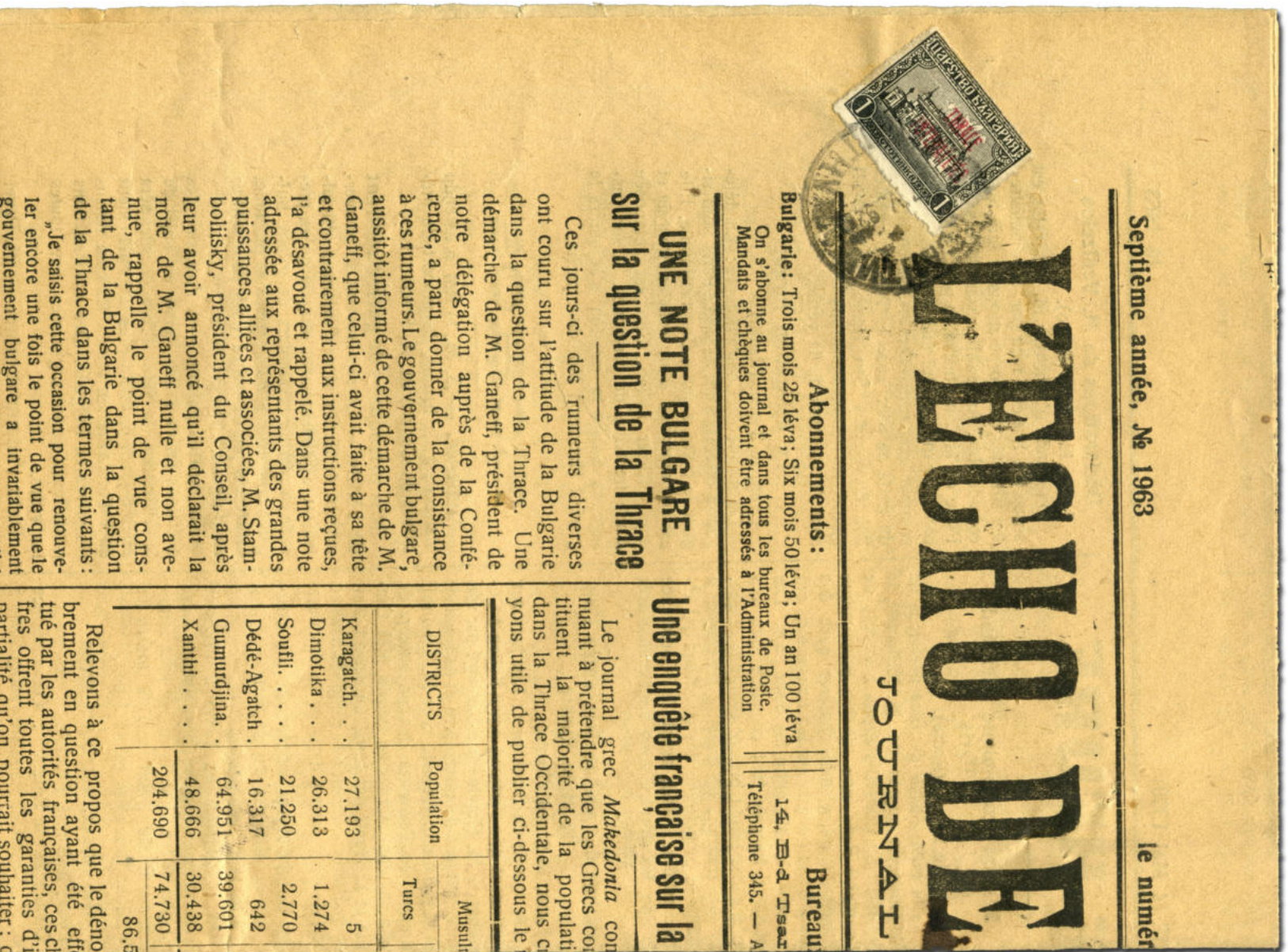
Enveloppe officielle recommandée avec cachet THRACE INTERALLIÉE – SERVICES JUDICIAIRES – DIRECTION DE LA JUSTICE, affranchie à 40c (1er échelon, du régime intérieur, type Merson papier GC), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 527 8-3-20 et étiquette de recommandation TRÉSOR ET POSTES 527, adressée à ALGER 22-3-20.



Ce pays était habité par de "Grecs, Pomakes, Turcs, Bulgares, Israélites, Arméniens, Divers..."

Le recensement français du 30 mars 1920 avait donné les résultats suivants:

DISTRICTS	Population	Musulmans		Bulgares	Grecs	Israélites	Arméniens	Divers
		Turcs	Pomaks					
Karagatch. . . .	27.193	5	"	10.210	15.045	370	450	1113
Dimotika . . . .	26.313	1.274	"	4.958	18.856	878	157	192
Soufli. . . . .	21.250	2.770	"	10.998	7.435	"	"	47
Dédé-Agatch . .	16.317	642	"	11.543	3.355	1165	512	100
Gumurdjina. . .	64.951	39.601	2.341	14.794	4.773	1292	561	1589
Xanthi . . . . .	48.666	30.438	9.507	1.931	6.650	280	200	"
	204.690	74.730	11.848	54.092	56.114	2985	1880	3041
		86.578						



5 mai 1920  
Journal bulgare L'ÉCHO DE BULGARIE, publiant les résultats du recensement, posté de СОФИЯ-SOPHIA 4.V.920, affranchi à 1ct (tarif de journaux politiques jusqu'à 50g) lors de son arrivée à КСАНТИ-XANTHI 7.V.920. Destinataire: Colonel Wick, Administrateur du District de Xanthie.



La plupart des enveloppes étaient affranchies avec les timbres de 5ct et 10ct. Les timbres de 15ct et les entiers (cartes de 10ct) sont rares. Les grandes valeurs sont introuvables (au dessus de 50ct).



7 février 1920

Entier carte-postale de 10ct c.à.d. **ОДРИНЪ-ODRIN 7.II.920** adressé à Copenhague, Danemark. Envoyé par un mécanicien des Chemins de Fer Orientaux.

*Rare destination pour un entier trouvé d'habitude oblitéré par complaisance*



23 décembre 1919

Enveloppe recommandée affranchie à 75ct (5x15ct de la première émission) c.à.d. **ДЕДЕ-АГАЧЪ - DEDE-AGATCHE 23.XII.919**, adressée à ПЛОВДИВЪ-PLOVDIV 25.XII.919. Cachet de recommandation encadré "ПРЪПОРЪЧАНО-RECOMMANDÉ No".



Le bureau de poste de Dédé-Agatch emploie:

1 Receveur des P.T.T., 1 Commis Principal, 1 Commis Auxiliaire, 1 Commis, 2 Facteurs de ville, 3 Facteurs ruraux et 1 Gardien de Bureau.

Deux cachets à date différents ont été utilisés.



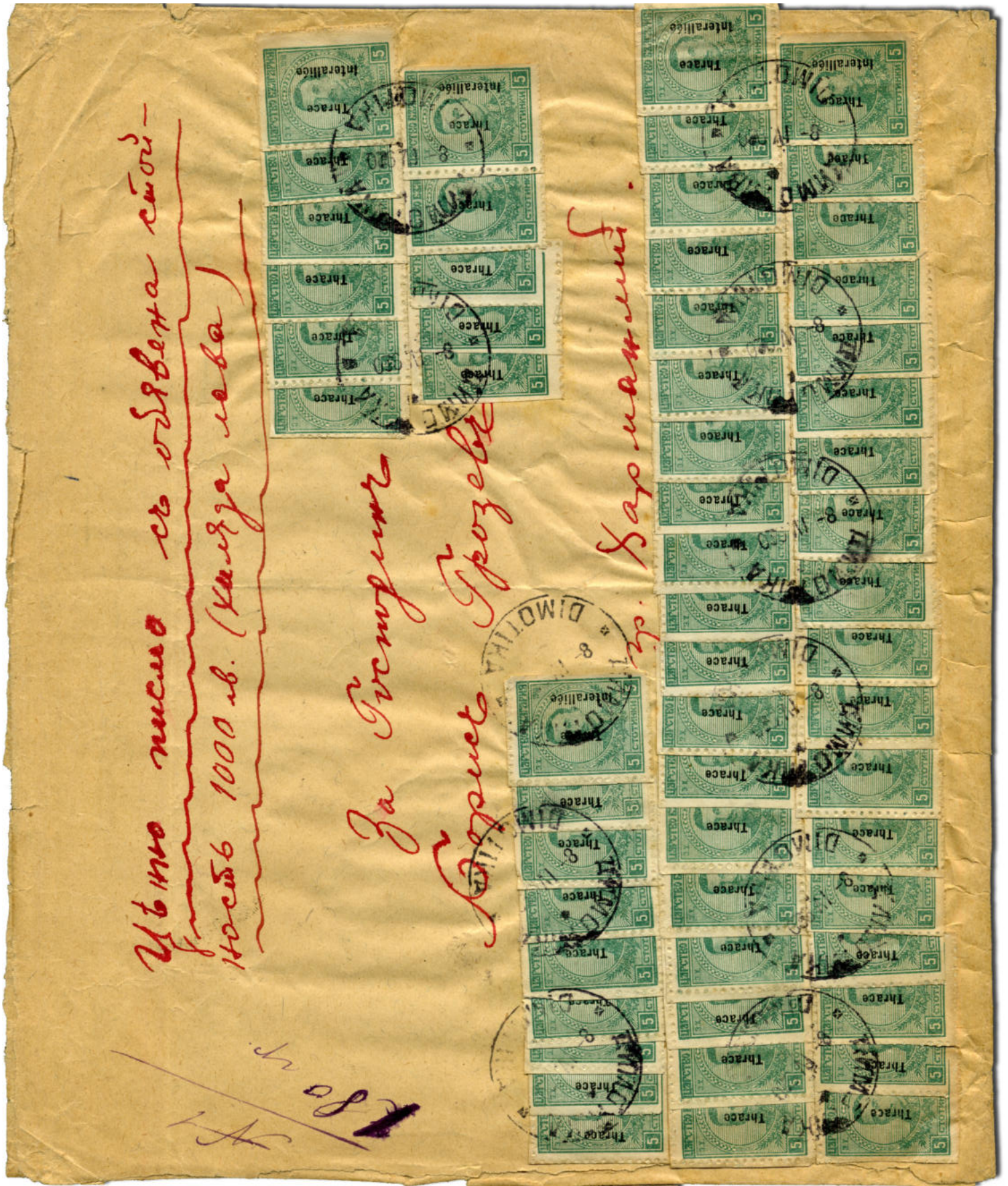
30 décembre 1919  
Enveloppe au tarif "imprimés",  
affranchie à 5ст (10ст de la première  
émission, coupé en deux), c.à.d.  
**ДЕДЕ-АГАЧЪ - DEDE-AGATCHE**  
30.XII.919 adressée à Xanthi, via  
ГЮМЮРДЖИНА-GUMURDJINA 1.I.920.



1er avril 1920  
Enveloppe recommandée, affranchie à 75ст (15x5ст de la troisième émission), c.à.d. **ДЕДЕ-АГАЧЪ-DEDE-AGATCHE 1.IV.920** adressée à ГЮМЮРДЖИНА-GUMURDJINA 2.IV.920. Cachet de recommandation encadré "ПРЪПОРЖЧАНО-РЕКОМАНДЪ №".



Le bureau de poste de Démotica emploie:  
1 Receveur des P.T.T., 1 Commis Auxiliaire, 1 Facteur de ville, 3 Facteurs ruraux et 1 Gardien de Bureau.  
Deux cachets à date différents ont été utilisés.



8 avril 1920

Enveloppe grand format avec valeur déclarée de 1000Лева, affranchie à 6Лева (120x5ст de la troisième émission), c.à.d. **ДИМОТИКА-DIMOTIKA 8.IV.920** adressée à Харманлик (Harmanlik), via П. ПИСАЛИШЕ БУРГАСЪ-ПЛОВДИВЪ 10.IV.920 (Bureau ambulant Burgas-Philippople).

Tarif: 180г = 3Лева (12x25ст) + 50ст la recommandation + assurance pour 1000Лева = 2,50Лева (10x25ст).

Montant maximum permis de valeur déclarée.



Le bureau de poste de Ferédjik emploie:

1 Receveur des P.T.T., 1 Commis Auxiliaire, 1 Facteur de ville, 1 Facteur rural et 1 Gardien de Bureau.

Un seul cachet à date a été utilisé.



copie (60%)



1er mars 1920

Enveloppe recommandée affranchie à 75ct (25ct premier échelon +50ct recommandation, 10x5ct de la deuxième émission +10ct +15ct de la troisième émission), c.à.d. **ФЕРЕ-ФЕРЕ 1.III.920**, adressée à ПЛОВДИВЪ-PLOVDIV 3.III.920. Cachet de recommandation (type étranger) "BULGARIE R No".



Gumuldjina étant la capitale de la Thrace Interalliée, son bureau de poste emploie:

1 Receveur des P.T.T., 1 Commis Principal, 2 Commis Auxiliaires, 1 Commis, 2 Facteurs de ville, 8 Facteurs ruraux et 1 Gardien de Bureau.

Quatre cachets à date différents ont été utilisés.



5 mars 1920

Devant d'enveloppe grand format avec valeur déclarée de 1000Лева, affranchie à 7,50Лева (3x5ct et 25x25ct de la première émission, 2x5ct, 2x10ct, 2x15ct et 1x50ct de la troisième émission), c.à.d. ГЮМЮРДЖИНА-GUMURDJINA 5.III.1920 adressée à София (Sofia).

Tarif: 265g = 4,50Лева (18x25ct) + 50ct la recommandation + assurance pour 1000Лева = 2,50Лева (10x25ct).

Montant maximum permis de valeur déclarée.





Le bureau de poste de Karaagatch (qui garde le cachet avec le nouveau nom bulgare "Odrin", donné à la ville après la perte d'Andrinople par les bulgares) emploie:

1 Receveur des P.T.T., 1 Commis Principal, 2 Commis Auxiliaires, 2 Facteurs de ville, 3 Facteurs ruraux et 1 Gardien de Bureau.

Quatre cachets à date différents ont été utilisés.



18 janvier 1920

Carte postale au départ d'ANDRINOPLÉ 4 15.1.26 (correct: 15.1.20, comme en arabes), insuffisamment affranchie à 50pa. A l'arrivée à Karaagatch, la carte postale fut taxée à 20ct (2x10ct de la première émission), c.à.d. **ОДРИНЪ-ОДРИН 18.1.920**. Aspect philatélique!



18 mai 1920

Enveloppe recommandée affranchie à 75ct (25ct premier échelon +50ct recommandation, 1x5ct de la troisième émission + 7x10ct de la quatrième émission), c.à.d. **ОДРИНЪ-ОДРИН 18.V.920**, adressée à **ГОМЮРДЖИНА-ГУМУРДЖИНА 19.V.920**. Cachet de recommandation (type étranger) "BULGARIE R No".



## Kutchuk Dervent (actuellement Mikron Dereion)



Le bureau de poste de Kutchuk Dervent (ou Malek Dervent) emploie:  
1 Commis faisant fonction de Receveur, 1 Facteur de ville et 2 Facteurs ruraux.  
*Un seul cachet à date a été utilisé.*



4 février 1920

Paire de 25ст de la première émission,  
c.à.d. МАЛИКЪ ДЕРВЕНТ- (?) 4.II.920.  
*3 exemplaires connus jusqu'à ce jour.*



## Kuleli-Bourgas (actuellement Python)



Le bureau de poste de Kuléli-Bourgas emploie:  
1 Receveur des P.T.T., et 1 Facteur de ville.  
*Un seul cachet à date a été utilisé.*



16 mars 1920

Enveloppe recommandée affranchie à 75ст (25ст premier échelon +50ст recommandation, 15x5ст de la troisième émission), c.à.d. КУЛЕЛИ БУРГАСЬ-KOULELI BOURGAS 16.III.920, adressée à ГЮМЮРДЖИНА-GUMURDJINA 17.III.920. Cachet de recommandation (type étranger) "BULGARIE R No".



Le bureau de poste de Soufli emploie:

1 Receveur des P.T.T., 1 Commis, 1 Commis Auxiliaire, 1 Facteur de ville, 1 Facteur rural et 1 Gardien de Bureau.

Deux cachets à date différents ont été utilisés.



22 avril 1920

Entier militaire grec (surcharge ΣΤΡΑΤΙΩΤΙΚΟΝ ΔΕΛΤΑΡΙΟΝ ΑΤΕΛΕΣ, au départ de ΣΤΡΑΤ. ΤΑΧΥΔΡΟΜΕΙΑ 923 (Postes Militaires 923), adressé à "Σουφλίον" avec c.à.d. **СОФЛУ-СОФЛОУ 2.IV.920** via ΚΑΝΤΙ-ΧΑΝΘΗ 20.IV.920.



8 avril 1920

Enveloppe recommandée, affranchie à 75ct (15x5ct de la première émission), c.à.d. **СОФЛУ-СОФЛОУ 8.IV.920** adressée à ГЮМЮРДЖИНА-GUMURDJINA. Cachet de recommandation encadré "ΠΡΪΠΟΡΪΧΑΝΟ-RECOMMANDÉ No".



# Xanthi



Le bureau de poste de Xanthi emploie:

1 Receveur des P.T.T., 2 Commis, 2 Facteurs de ville et 5 Facteurs ruraux.

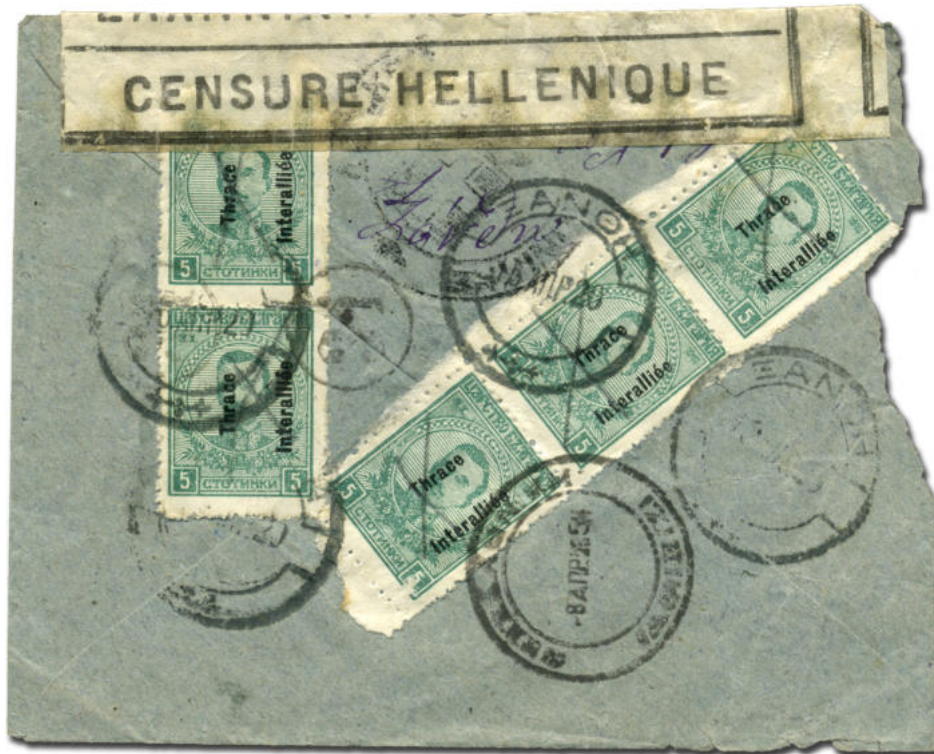
Le courrier au départ de Xanthi transitait par Salonique, tandis que le courrier au départ des autres bureaux passait par la Bulgarie, après être oblitérée à Karaagatch (Odrin).

Quatre cachets à date différents ont été utilisés, dont un à caractères grecs. A partir de fin mars, on utilisait régulièrement le cachet Grec (avec les dates du calendrier grégorien).



2 mars 1920

Carte postale affranchie à 10ct (de la première émission), c.à.d. **ΚΑΧΗΤΗ-ΧΑΝΘΗ 2.ΙΙΙ.920** adressée à Orléans France, via ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 19.ΦΕΒ.20 (Salonique, calendrier julien, soit 3 mars).



15 avril 1920

Enveloppe affranchie à 25ct (simple port étranger, 5x5ct de la troisième émission), c.à.d. **ΞΑΝΘΗ 15.ΑΠΡ.920** adressée à ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 8.ΑΠΡ.20 (Salonique, calendrier julien, soit 21 avril). Les timbres sont aussi annulés au crayon noir. Censurée à Salonique "ΛΟΓΟΚΡΙΣΙΑ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ" (Censure de Salonique) et cachet de lecteur "104"

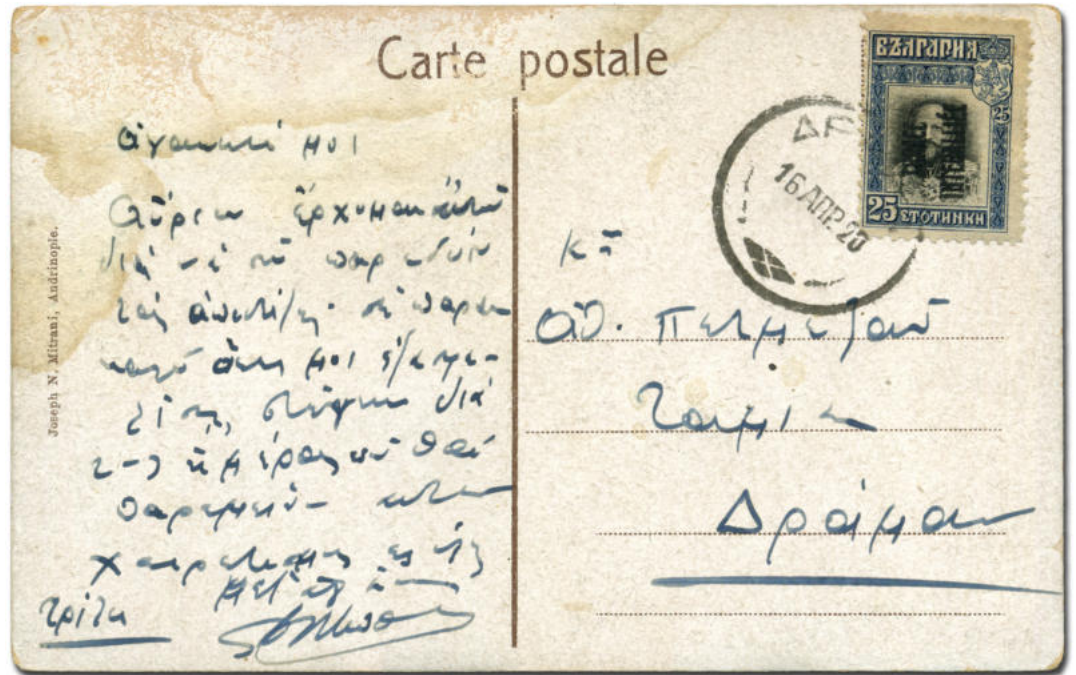


30 mars 1920

Enveloppe de grand format recommandée affranchie à 1,80Λεβα (sixième échelon +50ct recommandation –soit 5ct en plus: 30x1ct, 10x5ct et 2x25ct de la première émission), c.à.d. **ΕΛΛΗΝ 30.ΜΑΡ.20**, adressée à ΒΟΛΟΣ 21.ΜΑΡ.20 (Volos, calendrier julien, soit 3 avril) via ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 19.ΜΑΡ.20 (Salonique). Cachet de recommandation hellénique “Σ. ΑΡΙΘ. ΓΡΑΜ”. Censurée à Salonique “ΛΟΓΟΚΡΙΣΙΑ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ” (Censure de Salonique) et cachet de lecteur “412”.

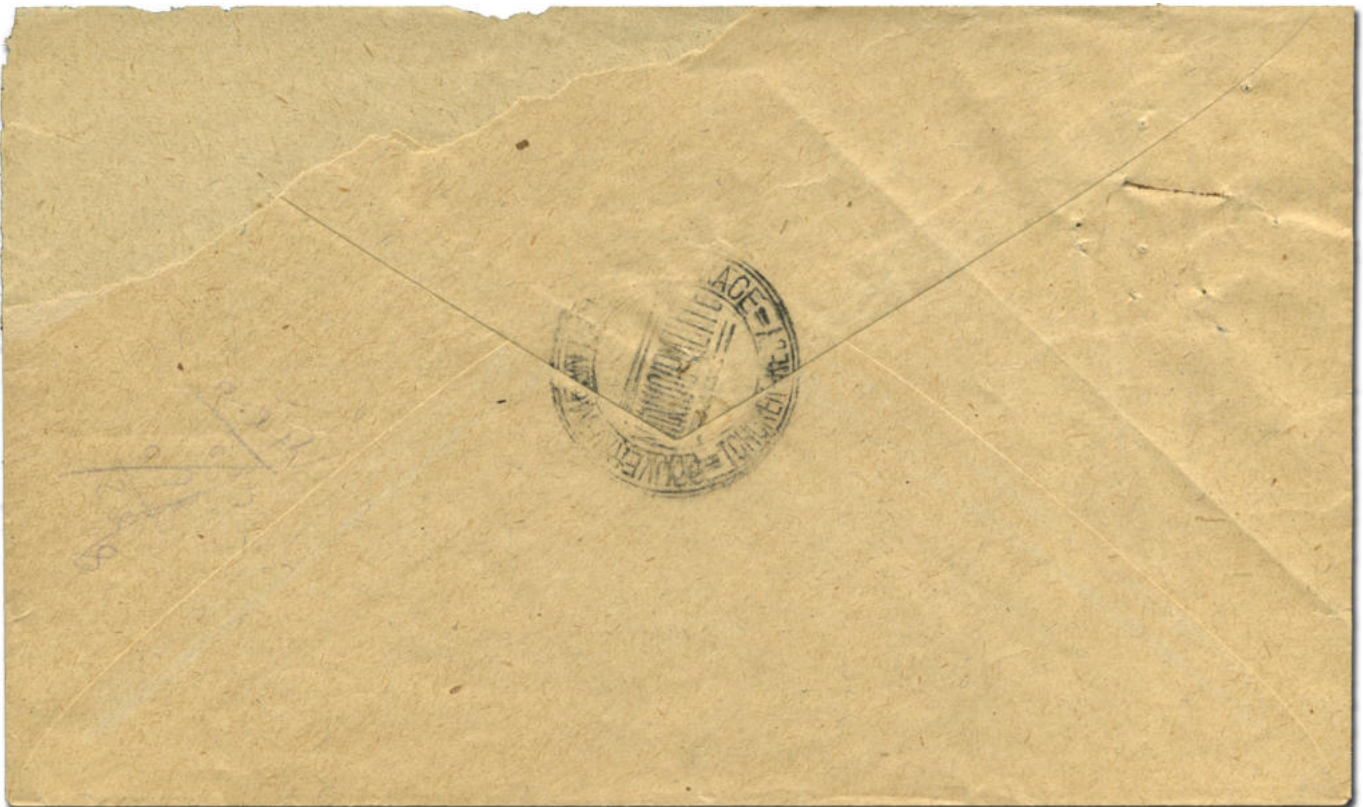


- Poste rurale (les rares empreintes ne sont rencontrés que par complaisance)
  - Bureau postal ambulante de Svilengrad à Xanthi
  - Service postal communal.



**С.П. II УЧАСТЪКЪ**  
**ГЮМЮРДЖИНА 27.V.920** sur  
 4x10ct et **С.П. VIII УЧАСТЪКЪ**  
**ГЮМЮРДЖИНА 15.II.920**  
 (poste villageoise, 2e secteur et  
 8e secteur de Gumurdjina).

**2 mars 1920**  
 Carte postale affranchie à 10ct (de la première émission), c.à.d. **КСАНТИ-ΧΑΝΘΗ 2.III.920** adressée  
 à Orléans France, via **ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 19.ΦΕΒ.20** (Salonique, calendrier julien, soit 3 mars).



**sans date**  
 Le courrier officiel ou privé au départ des Communes était géré par les Agences Postales Communales.  
 Enveloppe officielle en franchise, adressée au Gouverneur de Karaagatch, avec cachet **GOVERNEMENT DE LA THRACE, MUNICIPALITÉ TCHOREK-KEUI** (actuellement Kastaniés).



- pour le courrier recommandé
- du service des mandats

Форма № 81.

**Разписка № 1071**

за подаденъ прѣпорѣченъ прѣдметъ.

Приехъ отъ: *Rosenberger*

едина прѣпорѣченъ прѣдметъ, адресуванъ за: *Ranga*

*girsky* съ *Hearmantz*

и съ наложенъ платежъ лева. ст.

Въплатени такси:

За прѣдмета *10* грам. лева *25* ст.

„ прѣпорѣчка . . . . .

„ наложенъ платежъ *1 50*

„ обратна разписка . . . . .

Всичко лева *75* ст.

Подписъ на чиновника: *Citseff*

ОДРИНЪ 15.II.1920

15 février 1920  
 Разписка (réçu) de lettre recommandée portant le c.à.d. **ОДРИНЪ-ODRIN 15.II.1920** signé par le Commis adjoint *Kristo Citseff*.

*Service postal à Dimotica.*

*Va en argent 3610 levas 1/4*

*Differença entre losinturas* *478 47*

*(en plus) et expédition*

*Le Colonel C. Manoloff, le Courrier*

*Le Directeur de la poste*

*V. Tchatcheff*

*Manoloff*

ПОЩЕНСКИ ЗАПИСИ ДИМОТИКА 21.X.1919

21 octobre 1919 (occupation française, avant la proclamation de la Thrace Interalliée)  
 Document manuscrit du Service Postal de Démotica, portant le c.à.d. **ПОЩЕНСКИ ЗАПИСИ ДИМОТИКА 21.X.1919** (Mandats-Postaux, Dimotica), signé par le Directeur de la Poste *N. Manoloff*.



### La Thrace est attribuée aux Grecs depuis le 1er juin 1920

Les grecs étaient prêts pour administrer cette nouvelle région, on avait même préparé les cachets à date pour les Bureaux de Poste



1er juin 1920 (19 mai du calendrier julien)  
Premier jour de l'Administration Hellénique  
Carte postale en franchise, écrite le 19 mai 1920, portant le c.à.d. ΓΚΙΟΥΜΟΥΔΖΙΝΑ 20.ΜΑΙ.20 (Gumuldjina), adressée à ΙΕΡΑΠΕΤΡΑ 29.ΜΑΙΟΣ.20 (Hierapetra).

31 mai 1920  
Dernier jour de l'Administration Interalliée  
Reçu de mandat postal français, portant le c.à.d. ΤΡΕΣΟΡ ET POSTES 527 31-5-20 (Gumuldjina).



31 mai 1920 (18 mai du calendrier julien)  
Veille du premier jour de l'Administration Hellénique  
Enveloppe recommandée au départ des Etats-Unis, adressée à la Thrace Interalliée. Elle arrive à Salonique ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ 13.ΜΑΙ.20 (calendrier Julien, soit 26 Mai), où a été examinée par la censure locale. Ensuite elle transite par Xanthi, avec c.à.d. en bleu ΞΑΝΘΗ 28.ΜΑΙ.20 (calendrier Grégorien) et arrive à Démotica le 31 mai, avec c.à.d. ΔΙΑΥΜΟΤΕΙΧΟΝ 18.ΜΑΙ.20 (calendrier Grégorien).

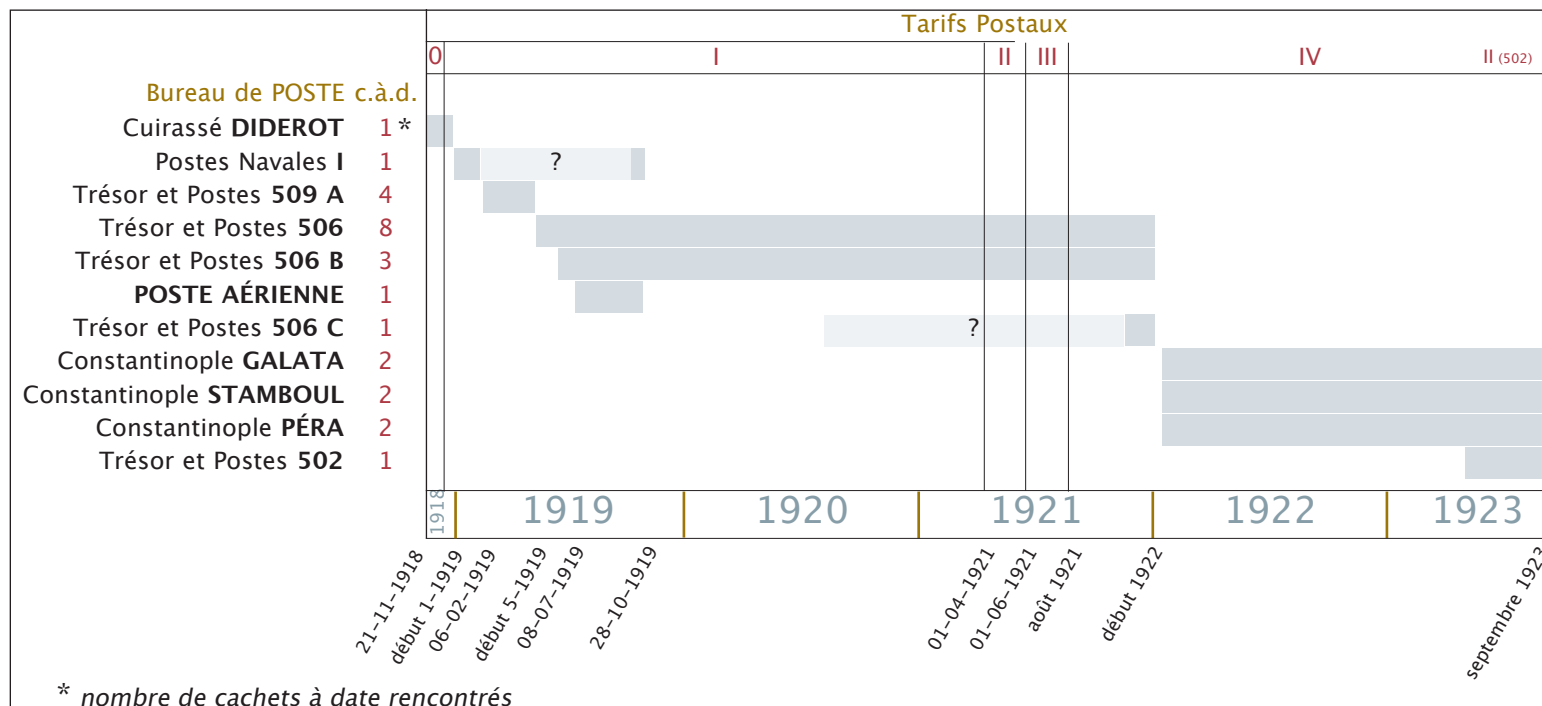
On se rend compte que les employés de la Poste Hellénique étaient arrivés et fonctionnaient (en utilisant le c.à.d. hellénique) au plus tard la veille du passage de l'administration de la Thrace Interalliée aux Hellènes.







Diagramme du Service Postal Français de Constantinople  
(Secteurs ou Bureaux de Poste et périodes des Tarifs Postaux)



Tarifs postaux praticables à Constantinople

- 0 Novembre 1918: Courrier acheminé sans Taxe
- I Décembre 1918 – 31-03-1921: Tarifs “étranger” français
- II 01-04-1921 – 31-05-1921: Tarifs “étranger” français
- III 01-06-1921 – août 1921: Affranchissement en timbres français, payés en piastres ou en francs mais avec une équivalence Piastres / Franc Or spéciale. En vigueur jusqu’à l’émission des timbres-poste surchargés en piastres
- IV Août 1921 – Septembre 1923: Mêmes tarifs mais les timbres utilisés sont surchargés en piastres

Étant donné qu’il s’agit de bureaux de poste fonctionnant à l’étranger, seuls les tarifs “étranger” étaient en vigueur. Quelques rares exceptions semblent avoir échappé du contrôle. Les seuls ayant droit aux tarifs métropolitains étaient les militaires français, mais ce n’est pas l’objet de notre participation.

	0	I	II	III	IV
Lettre simple jusqu’à 20g	✓	25c	50c	75c	7pi 20pa
par 20g en plus	—	15c	25c	37,5c	3pi 30pa
Cartes postales	—	10c	30c	45c	4pi 20pa
Cartes postales jusqu’à 5 mots de vœux	—	5c	—	—	—
Cartes postales assimilées aux imprimés	—	—	10c	15c	1pi 20pa
Papiers d’affaires jusqu’à 250g	—	25c	50c	75c	7pi 20pa
par 50g en plus	—	5c	10c	15c	1pi 20pa
Échantillons de marchandises jusqu’à 100g	—	10c	20c	30c	3pi
par 50g en plus	—	5c	10c	15c	1pi 20pa
Impressions en relief pour aveugles	—	—	—	7,5c	30pa
Imprimés par 50g	—	5c	10c	15c	1pi 20pa
Recommandation	—	+25c	+50c	+75c	7pi 20pa
Avis de Réception lors du dépôt	—	+25c	+50c	+75c	7pi 20pa
Avis de Réception après le dépôt	—	—	1Fr	1,50Fr	15pi
Surtaxe aérienne	—	+1Fr	—	—	—
Valeurs déclarées (> 1 mai 1922)	—	—	—	+75c	+7pi 20pa
par 300Fr de valeur	—	—	—	+30c	+3pi
Insuffisamment affranchis, minimum:	—	—	30c	45c	4pi 20pa
Double de l’affranchissement manquant					



### Le Cuirassé DIDEROT achemine le courrier civil (fin novembre – fin décembre 1918)

L'instabilité politique et les bouleversements dus à la guerre régnaient à Constantinople. L'acheminement de la correspondance vers l'étranger était incertain, c'est pourquoi les français, dès les premiers jours de l'occupation de Constantinople par les Alliés, se mettent à trouver de solutions pour assurer la correspondance, au moins vers la France.

Ainsi, un premier moyen était l'acheminement du courrier par l'intermédiaire des navires de la Marine française qui mouillaient à Constantinople.



à livrer sans TAXE

par ordre de l'Administration



21 novembre 1918: "à livrer sans TAXE"

Enveloppe à entête de la firme "Aznavour Frères". Probablement l'expéditeur s'était adressé au Consulat (ou Haut Commissariat) Français pour l'acheminement de son courrier vers la France. Ensuite, la lettre fut confiée au Cuirassé français Diderot qui mouillait aux eaux du Bosphore depuis le 13 Novembre, le vaguemestre duquel appose le c.à.d. "1ère ESCADRE Cuirassé DIDEROT 21.NOV.1918". Lors de l'arrivée de la lettre en France, l'Administration Postale marque l'enveloppe avec une griffe bilinéaire "à livrer sans TAXE / par ordre de l'Administration".

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



## Diagramme du Service de la Censure Civile Française de Constantinople

Types de Censure cach.													
Sans Censure	—												
HAUT COMMISSAIRE	1												
CONTROLÉ rectang.	1												
CONTROLÉ par... 1-10	9	Simples et Recommandées						Poste Aérienne AAO					
Sans Censure	—												
période		12/18	01/19	02/19	03/19	04/19	05/19	06/19	07/19	08/19	09/19	10/19	

La Censure avant la prise en charge par les Commissions de Censure Militaire



Sans bandes de fermeture

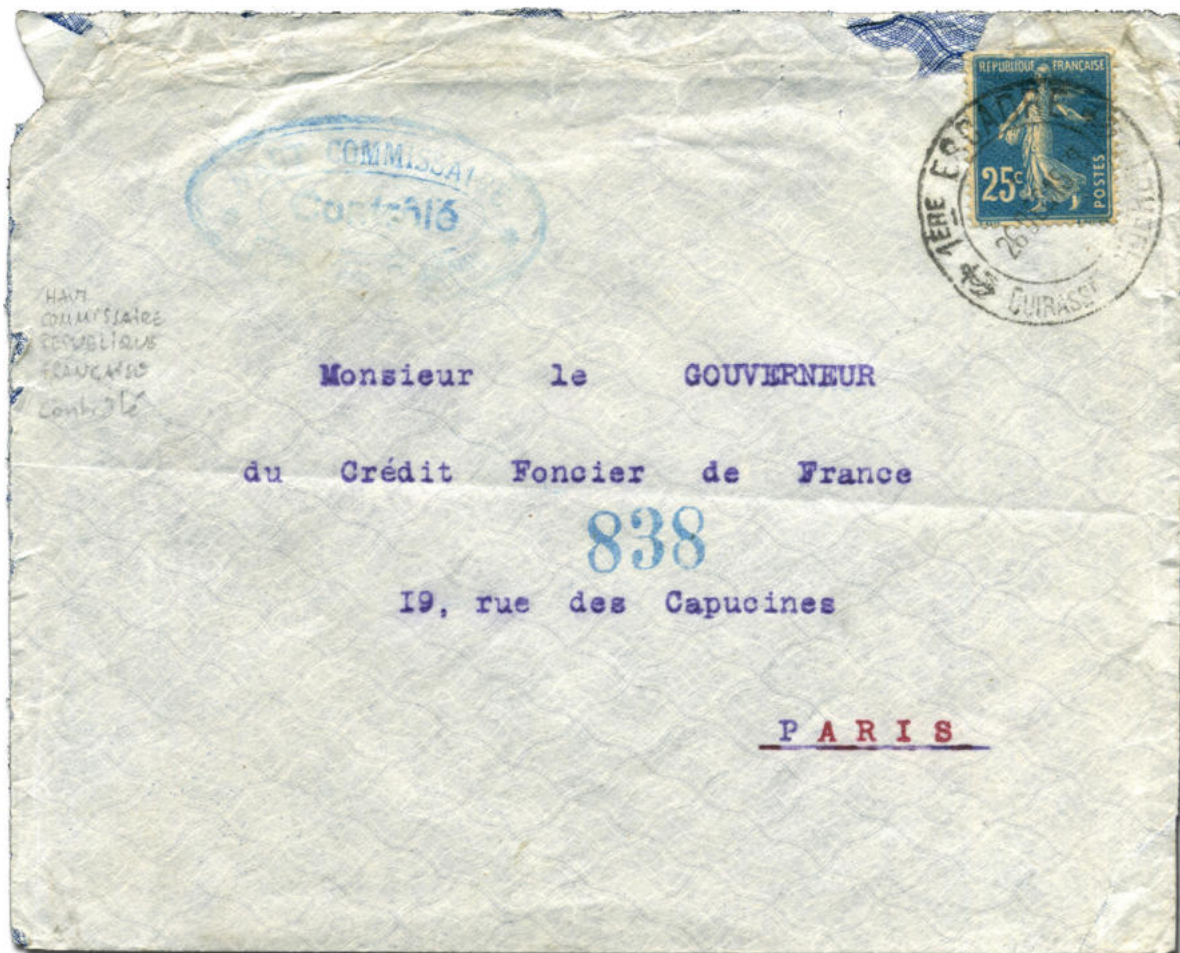


Pendant cette période les bandes de fermeture n'étaient pas celles du service de la Censure. Soit des bandes de fortune soit le papier gommé des PTT (No 509) étaient utilisés

### Le Cuirassé DIDEROT achemine le courrier civil (fin novembre – fin décembre 1918)

A la suite, le Consulat Français accepte les correspondances, mais elles devaient être affranchies au moyen de timbres français.

Le Haut Commissaire contrôle les correspondances, lesquelles semblent avoir été enregistrées.



26 décembre 1918

Enveloppe expédiée par un certain Mr. A. Dumas. Affranchie avec un 25c semeuse (papier Grande Consommation), la lettre fut contrôlée et enregistrée par le Haut Commissaire, qui la confie à la suite au Cuirassé français Diderot. C.à.d. "1ère ESCADRE Cuirassé DIDEROT 26.DEC.1918".

Cachet de censure HAUT COMMISSAIRE REPUBLIQUE FRANCAISE Contrôlé et numero d'enregistrement 838.

Seule pièce connue jusqu'à ce jour.



838

838



La Poste Navale achemine le courrier civil  
(fin décembre 1918 – début février)



POSTES NAVALES I

Le courrier de cette période prouve que les expéditeurs envoyaient leur courrier vers la France après l'accord du Consulat français. Le Consul apposait au verso le cachet LE CONSUL DE FRANCE /DÉLÉGUÉ DU HAUT-COMMISSAIRE et sa signature (griffe) et demandait à l'expéditeur de déposer son courrier au service postal de la Marine (vu depuis le 30 décembre 1918).

Le Secteur "POSTES NAVALES I", qui fonctionnait théoriquement pour les marins de Constantinople depuis le 1er décembre 1918, au début à bord du "Bruix" et ensuite à terre, dans un local du quai de Galata, était chargé par le Haut Commissaire d'accepter le courrier civil, jusqu'à la création d'un secteur postal militaire spécial.

LE CONSUL DE FRANCE  
DÉLÉGUÉ DU HAUT-COMMISSAIRE:



8 janvier 1919:  
Enveloppe recommandée, à entête de la firme "L'Union", affranchie à 1Fr 25c (25c semeuse +2x50c Merson, papier Grande Consommation), soit lettre recommandée de sixième échelon, et dépose son courrier au bureau **POSTES NAVALES I 8-1-19**.  
Cachet **LE CONSUL DE FRANCE /DÉLÉGUÉ DU HAUT-COMMISSAIRE** en rouge et sa signature (griffe).



### La POSTE AÉRIENNE (8 juillet – 28 octobre 1919)

Une ligne aérienne de Constantinople à Bucarest (440km) était créée afin de faciliter les liaisons postales entre le Quartier Général des Armées Alliées à Constantinople et les armées du Danube et de Hongrie.

Elle a entré en service le 8 mai 1919 mais a pris toute son importance lors de l'ouverture au courrier civil le 8 juillet 1919. Elle a cessé de fonctionner le 28 octobre 1919.

Ce Service Aérien était assuré 2 fois par semaine, par des appareils Gréguet de l'escadrille 509 installée au Terrain d'Atterissage de San Stéfano, entre San Stéfano et Safrakeui (partie Européenne de Constantinople).

La correspondance civile pouvait être déposée soit au Bureau 506 de Galata, soit à son annexe 506B de Stamboul. La surtaxe aérienne était fixée à 1Fr.

Que vers la fin du fonctionnement de ce service les autorités françaises ont accepté le transport aérien de quelques rares pièces déposées à la Poste Turque!



Le cachet utilisé pour les correspondances envoyées Par Avion jusqu'à Bukarest



4ème voyage

17 Juillet 1919, entier par avion  
Entier carte postale (sèmeuse 10c), avec surtaxe de 1Fr (Merson, papier normal), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506 24-6-19 (type 2) et cachet ARMEES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AÉRIENNE, adressée à SANARY 26-7-19. Censure "CO.TRÔLÉ Par l'AUTORITÉ MILITAIRE 7" (manque la lettre N)



22 septembre 1919, carte postale par avion  
Carte postale (10c) écrite en arménien, envoyée par avion, avec surtaxe de 1Fr (10c Sèmeuse papier normal +1Fr Merson papier Grande Consommation), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506 22-9-19 (type 3) et cachet ARMEES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AÉRIENNE, adressée à Paris, Censure "CONT.ÔLÉ Par l'AUTORITÉ MILITAIRE 5" (manque la lettre R)



La POSTE AÉRIENNE (8 juillet – 28 octobre 1919)



11 septembre 1919, lettre par avion  
Enveloppe de 1er échelon (25c) envoyée par avion, avec surtaxe de 1Fr (25c Semeuse papier normal, 40c Merson et 4x15c+5c Croix-Rouge), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES gratté 11-9-19** et cachet **ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AÉRIENNE**, adressée à PARIS 17.11.1919. Utilisation exceptionnelle des timbres-poste à surtaxe au profit de la Croix-Rouge  
Censure "CONT.OLÉ Par l'AUTO-RITÉ MILITAIRE 5" (manque la lettre R)



8 septembre 1919, lettre par avion  
Enveloppe de 1er échelon (25c) envoyée par avion, avec surtaxe de 1Fr (5c Semeuse papier normal et 2x10c Semeuse + 2x50c Merson papier GC), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES gratté 8-9-19** et cachet **ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AÉRIENNE**, adressée à Arcachon. Utilisation exceptionnelle du cachet de Service de la Censure "ARMÉE D'ORIENT CENSURE MILITAIRE S" en violet.  
Seule pièce connue jusqu'à ce jour.



# Constantinople sous occupation interalliée

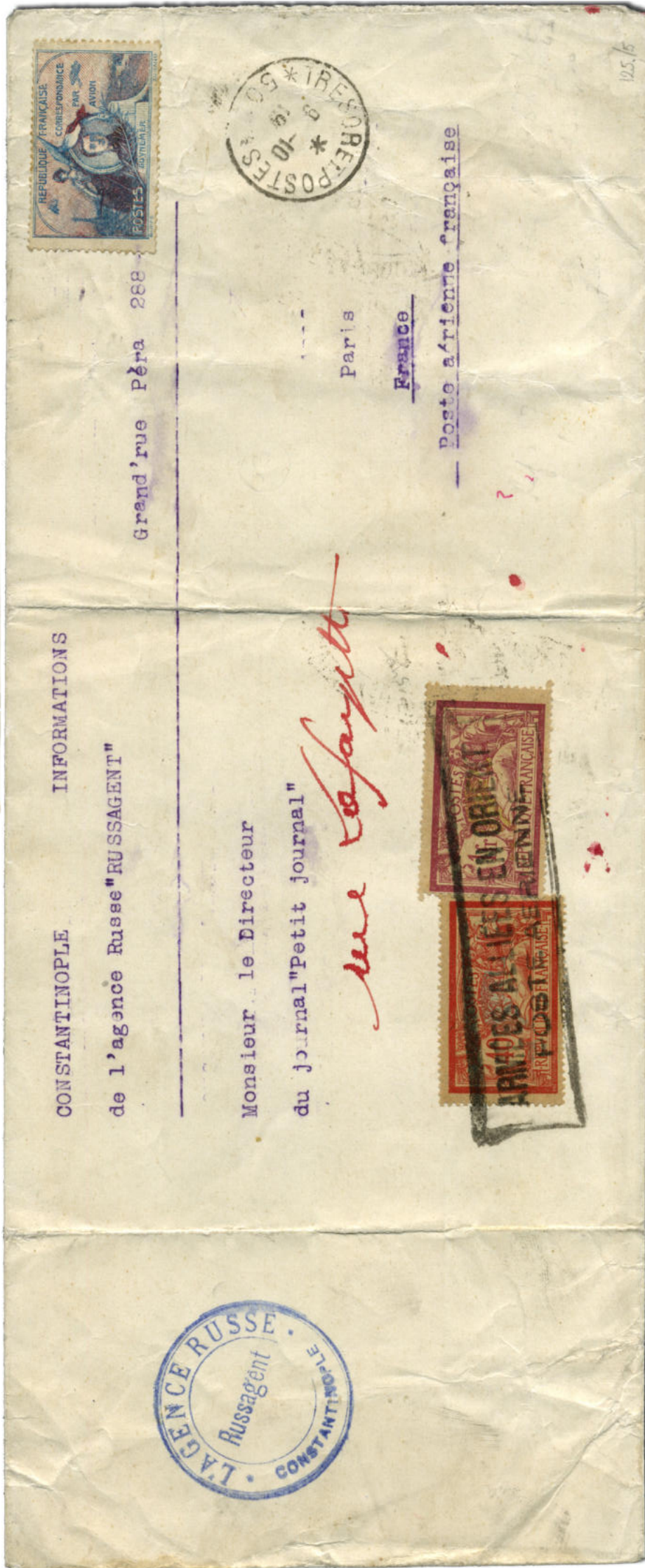
**La POSTE AÉRIENNE**  
(8 juillet – 28 octobre 1919)



Essai de "Timbre Aérien" de 2Fr "édité par l'Aviation Française des A.O.", avec inscription **POSTE PAR AVION EN ORIENT 1918**. Il n'a jamais été émis.

Rare pièce coin de feuille, avec dentelure et ¼ de cachet à sec **AVIATION...** qui renforce l'authenticité de cet essai.

Le fait qu'un avion français survole la Grèce (avec une perspective vers le coucher du soleil) et l'année 1918, prouve que cet essai était prévu pour des liaisons postales aériennes prévues par l'AFO : Salonique-Athènes et Salonique-Dédéagatch.



**9 octobre 1919**, enveloppe par avion Enveloppe affranchie à 40c (2ème échelon), plus la surtaxe de 1Fr (Merson 40c +1Fr papier Grande Consommation), annulés par la marque **ARMEES ALLIÉES EN ORIENT POSTE AÉRIENNE**, le c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 506 9-10-19** (type 4) étant à côté, adressée à Paris. Censure "C.NTRÔLÉ Par l'AUTORITÉ MILITAIRE 4" (manque la lettre O).

La vignette "Correspondance par Avion" avait été collée ultérieurement (émise en 1920 pour revêtir les correspondances par avion. Cette étiquette porte l'effigie du capitaine Guynemer)



### La POSTE AÉRIENNE (8 juillet – 28 octobre 1919)

Courrier déposé à la Poste Turque et affranchi avec des timbres ottomans, accepté par la Poste Aérienne Française



16 octobre 1919, carte postale par avion  
Carte postale déposée au Bureau de Poste TURC de STAMBOUL 2 15.IX.19 sur 2x5pi 1916 (surchagé étoile) + 1pi + 1¼pi 1917 et 2 différents 20pa (surchagés étoile) envoyée par avion (carte postale 1¼pi + surtaxe aérienne 12pi), c.à.d. de passage TRESOR ET POSTES 506 15-9-19 et cachet ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AÉRIENNE, adressée à Cheffes, Maine et Loire, France.  
Censure "CONTROLÉ Par l'AUTORITÉ MILITAIRE 2" (manque la lettre É).



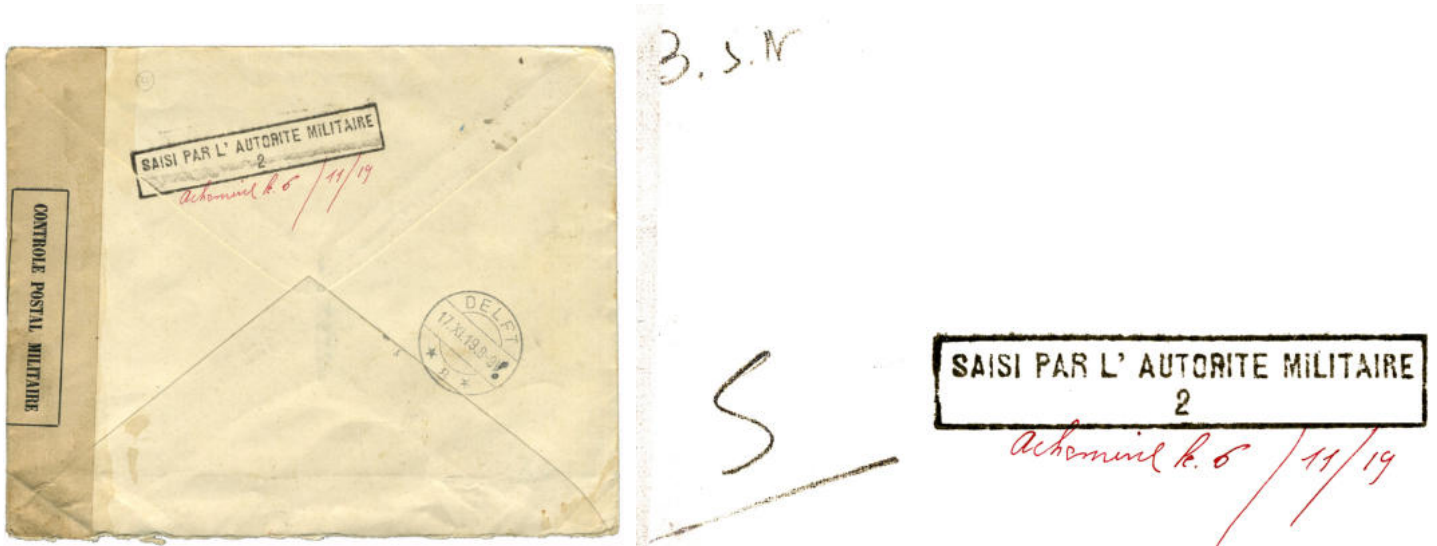
16 octobre 1919, lettre par avion  
Enveloppe déposée au Bureau de Poste TURC de PERA GRANDE RUE (16-10-1335) sur 5pi 1916 (surchagé étoile) et 10pi 1917 (vert foncé) envoyée par avion (lettre simple 3pi + surtaxe aérienne 12pi), c.à.d. de passage TRESOR ET POSTES 506 16-10-19 (type 4) et cachet ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT - POSTE AÉRIENNE, adressée à Paris.  
Censure "C.NTROLÉ Par l'AUTORITÉ MILITAIRE 4" (manque la lettre O)





Censure – Lettres saisies

Les lettres saisies par la censure de l'Armée d'Orient (quand elle siegait à Salonique) avaient été apportées à Constantinople. Elles ont été toutes acheminées à leurs destinataires en novembre 1919, après la dissolution du service de la censure. Le même sort avaient les lettres saisies lors du fonctionnement du service à Constantinople.



21 avril 1919:  
Enveloppe recommandée, à entête de la firme "Chachaty Frères", affranchie à 50c (10c semeuse +40c Merson, papier blanc), c.à.d. **POSTES NAVALES I 8-1-19** mais saisie par la censure, avec marques manuscrites "B.S.N S" au crayon noir, sous la bande qui ne porte pas de marque.  
Au recto la marque rectangulaire **SAISI PAR L'AUTORITE MILITAIRE 2** en noir, accompagné de la notice "Acheminé le 6/11/19" en rouge, lors de la réexpédition de tout le courrier saisi. Arrivée à DELFT 17.XI.19 Pays-Bas.



### Courrier taxé ou insuffisamment affranchi



14 mai 1921 taxée à Constantinople  
Carte postale assimilée aux imprimés  
affranchie avec un 10c Semeuse (papier normal), c.à.d. PARIS R. LA PEROUSE 5.5.21,  
taxée à l'arrivée avec 8x5c Timbres-Taxe  
annulés par **TRESOR ET POSTES gratté 27-4-21** (type 3).  
Le postier n'a pas accepté la carte comme 'imprimé' et l'a taxée au double du tarif manquant, soit 2x20c=40c

### Tarifs spéciaux pratiqués à Constantinople (1er juin 1921 – août 1921)

L'affranchissement se fait en timbres français, payés en piastres ou en francs mais avec une équivalence Piastres / Franc Or spéciale.

Ce cours a impliqué l'augmentation nominale des tarifs postaux de 50%.

Cette courte période arrête en août 1921, quand les timbres-poste surchargés en piastres sont arrivés à Constantinople.



Explication du tarif de la lettre recommandée de 4ème échelon, affranchie à 265c: premiers 20g (75c) + 3x20g (3x37.5c=112.5c) +recommandation (75c). Total: 262.5c

9 juillet 1921, Lettre recommandée, affranchie à 2Fr 65c, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 506 B 9-7-21** (type 1) et étiquette de recommandation du Secteur 506 B, adressée à Paris



### Curiosités, Tarifs et Affranchissements spéciaux

#### Entier enveloppe recommandée ottomane

Explication du tarif de la lettre recommandée de 7ème échelon, affranchie à 140c:

premiers 20g	25
recommandation	25
6x20g = 6x15c	90
accusé de réception (payé sur la carte)	
Total	140

Utilisation d'Entiers au Type MOUCHON (pendant la période des tarifs spéciaux pratiqués à Constantinople, 1er juin 1921 – août 1921)

L'affranchissement se fait en timbres français, payés en piastres ou en francs mais avec une équivalence Piastres / Franc Or spéciale. Ce cours a impliqué l'augmentation nominale des tarifs postaux de 50%.

Cette courte période arrête en août 1921, quand les timbres-poste surchargés en piastres sont arrivés à Constantinople.



4 juillet 1921, entier Mouchon  
Entier carte postale 10c Mouchon, avec timbres additionels 15c +20c Semeuses (total 45c, tarif Carte postale de la période III), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 506 B 4-7-21** (type 1), adressée à Paris.

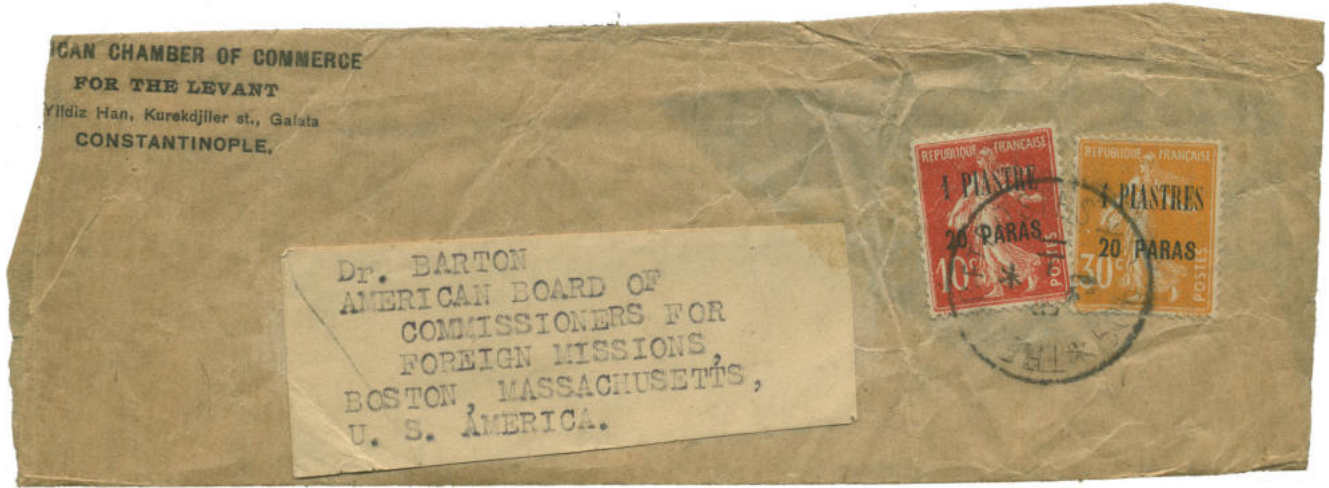


16 janvier 1921,  
Lettre recommandée, l'expéditeur ayant utilisé un entier ottomane de 1fr, affranchie à 1Fr 40c, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 506 16-1-21** (type 2) et étiquette de recommandation, adressée à Paris



### Bureau 506 C de Péra

Même si le fonctionnement de ce bureau annexe à Péra était prévu depuis 1919, nous ne connaissons que quelques rares exemplaires avec dates du deuxième semestre de 1921. Le cachet à date porte l'indice **C** plus ou moins limé



9 novembre 1921.

Bande d'imprimés de l' "AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE FOR THE LEVANT" affranchie au tarif imprimés de 4ème échelon (200-250g) avec 1pi-20pa/10c +4pi-20pa/30c (en total 6pi), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 506 C 5-11-21**, envoyée aux Etats-Unis.



14 novembre 1921.

Enveloppe affranchie au tarif lettre avec 7pi-20pa/50c, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 506 C 14-12-21**, envoyée à PARIS.



Depuis janvier 1922, les 3 bureaux de la Poste Militaire sont devenus civils. Ils utilisent les timbres-poste spéciaux, émis depuis août 1921 (dans une première période de 5 mois ils étaient oblitérés par les c.à.d. TRÉSOR ET POSTES). Il s'agit de timbres-poste français surchargés en paras et piastres. Les timbres émis sont:

5c (vert)	30pa	50c	7pi 20pa
10c (rouge)	1pi 20pa	1Fr	15pi
25c	3pi 30pa	2Fr	30pi
30c	4pi 20pa	5Fr	75pi

De nouveaux timbres pour les valeurs épuisées ont été émis en mai-juin 1922:

5c (orange)	30pa	10c (vert)	1pi 20pa
-------------	------	------------	----------

Faute de timbres surchargés, les Postes Militaires de Constantinople ont surchargé manuellement, le 26 mars 1923, les 3 valeurs suivantes:

(10c)	<b>1pi 20pa</b>	3.000 exemplaires
(15c)	<b>3pi 30pa</b>	7.500 exemplaires
(35c)	<b>7pi 20pa</b>	7.500 exemplaires

**Ces derniers timbres-poste n'étaient en cours que 5 jours, du 26 au 31 mars!**

Le TP 506 devient "bureau de CONSTANTINOPLE GALATA"



28 mars 1923 Timbres-poste surchargés à la main  
Devant de lettre affranchie à >24pi, plus que le triple port (soit 22½pi, d'autres timbres devaient être au verso), oblitérés  
**CONSTANTINOPLE GALATA POSTE FRANCAISE 28-3-23**, adressée à Lugrin, France.  
Correspondance commerciale, expéditeur: "Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co".

29 mars 1923 Timbres-poste surchargés à la main  
Enveloppe affranchie à 7½pi (simple port), oblitérés **CONSTANTINOPLE GALATA POSTE FRANCAISE 29-3-23** (type 2), adressée à PARIS 3-4-23.  
Correspondance commerciale, expéditeur: "Boghos A. Mormdjian".

Deux des rares lettres commerciales avec ces timbres.



Depuis janvier 1922, les 3 bureaux de la Poste Militaire sont devenus civils.

Le TP 506 B devient "bureau de CONSTANTINOPLE STAMBOUL"



21 juillet 1922  
 Enveloppe recommandée de deuxième échelon affranchie à 18½ piastres (30pa/5c première émission + 2x1pi-20pa/10c deuxième émission + 15pi/1Fr), c.à.d. **CONSTANTINOPLE STAMBOUL POSTE FRANCse 21-7-22** (type 1), adressée à Paris  
 Griffes similaires sur l'étiquette de recommandation préoblitérée

Le TP 506 C devient "bureau de CONSTANTINOPLE PÉRA"



26 janvier 1923  
 Enveloppe recommandée de premier échelon affranchie à 15pi avec 1pi-20pa/10c (deuxième émission) + 3x4pi-20pa/30c, avec c.à.d. **CONSTANTINOPLE PERA POSTE FRANCse 26-1-23** (type 2), adressée à Paris.  
 Griffes similaires sur l'étiquette de recommandation préoblitérée



Courrier taxé à l'arrivée



15 mars 1923 Taxé à l'arrivée

Enveloppe envoyée en franchise militaire au départ du TRESOR ET POSTES 180 9-3-23, portant le cachet administratif du REGIMENT DE MARCHÉ DE TIRAILLEURS, LE VAGUEMESTRE. La franchise n'était pas admise pour l'étranger, la lettre a été taxée à l'arrivée avec un timbre taxe de 50c c.à.d. **POSTES FRANCAISES CONSTANTINOPLE G 15-3-23**. Ce c.à.d. n'était utilisé que sur le courrier d'arrivée ou taxé.

15 mars 1922  
BISKRA CONSTANTINE 10.12.22  
(1922), affranchie à 25c au lieu de  
45c, taxée à l'arrivée avec un 30c  
**POSTES FRANCAISES  
CONSTANTINOPLE G 19-12-22**.

Probablement le destinataire avait payé 45c ou 4½pi (au lieu de la valeur nominative du timbre), selon le tarif (III).

Affranchissement avec de timbres perforés (CL)



2 mars 1922,  
CL = Crédit Lyonnais  
Enveloppe à entête recom-  
mandée, affranchie avec  
paire de 7pi-20pa/50c  
perforés CL (15pi, premier  
échelon recommandés),  
c.à.d. **CONSTANTINOPLE  
GALATA POSTE FRANCSE  
2-3-22**, adressée à  
ΜΥΤΙΛΗΝΗ 28.ΦΕΒΡ.22  
(Mytilène), via TRESOR ET  
POSTES 528 6-3-22 et  
ΣΜΥΡΝΗ ΑΦΙΕΙΣ  
ΣΥΣΤΗΜΕΝΩΝ 22.ΦΕΒ.22  
(Smyrne recommandés arri-  
vée, calendrier julien, soit 7  
mars).



Courrier maritime

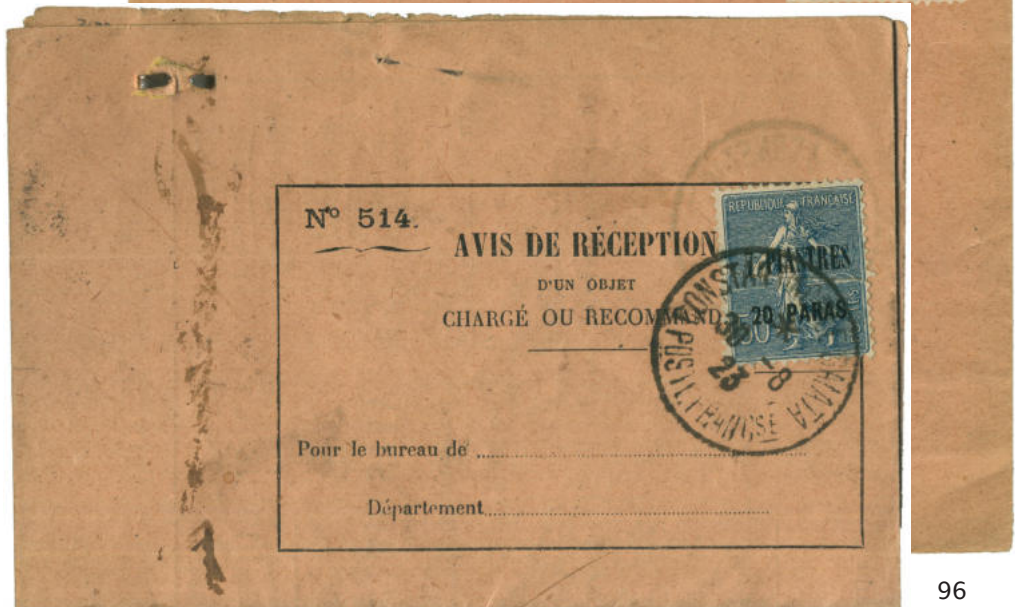
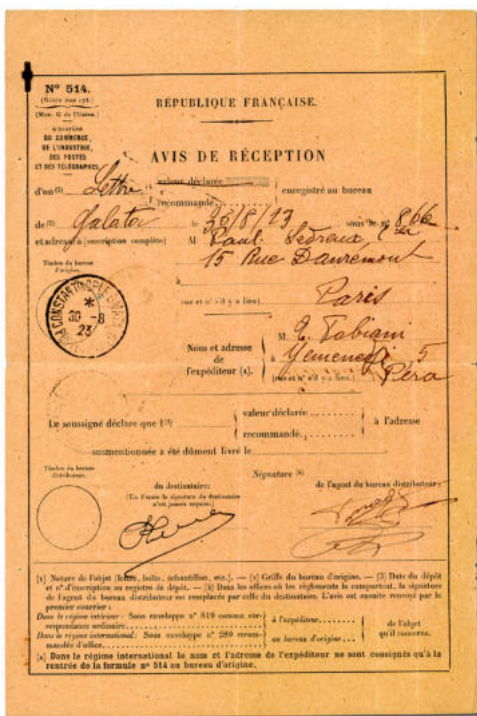


PAQUEBOT

Griffe apposée sur le courrier en provenance de bateaux.

22 septembre 1922  
Paquebot, affranchissement en timbres français (en centimes)  
Carte postale écrite à la mer de Marmara, affranchie à 10c (2x5c orange), c.à.d. CONSTANTINOPOLE GALATA POSTE FRANCse 25-9-23 (type 1), adressée à Paris. Griffe PAQUEBOT.

Formulaire d'Avis de Réception



21 juillet 1923  
Avis de réception affranchi à 7½pi (4pi-20pa/30c + 2x1pi-20pa/10c), c.à.d. CONSTANTINOPOLE GALATA POSTE FRANCse 217-23, adressée à Paris.

30 août 1923  
Avis de réception affranchi à 7½pi (7pi-20pa/50c), c.à.d. CONSTANTINOPOLE GALATA POSTE FRANCse 30-8-23, adressée à Paris.





## Constantinople, Desserte des réfugiés Russes de l'Armée Wrangel

La Poste Militaire française de Constantinople avait prévu un secteur postal spécial pour la desserte postale des Réfugiés Russes installés à la région de Constantinople, qui étaient placés sous l'autorité du Corps d'Occupation de Constantinople. Son numéro devait être le 531. Même si les français se sont chargés de la desserte des Russes, le secteur 531 semble n'avoir jamais été créé. Les Russes avaient leur propre service postale primitif qui fonctionnait aux seins du Secteur 506. Ils utilisaient au moins deux cachets en russe, Бъженско Санитарная Часть Русской Армии РУССКАЯ ПОЧТА КОНСТАНТИНОПОЛЬ (Section Sanitaire des Réfugiés de l'Armée Russe, Poste Russe, Constantinople) et Сoвещание Организаций Помощи Русскимъ Бъженцамъ РУССКАЯ ПОЧТА КОНСТАНТИНОПОЛЬ (Commission des Organisations Russes d'Aide aux Réfugiés, Poste Russe, Constantinople) Après avoir apposé la marque linéaire "BUREAU RUSSE", ils confiaient le courrier à la Poste Française, où l'on fixait les timbres-poste nécessaires. Quant au courrier à l'arrivée, la Poste Française donnait toute la correspondance à la "Poste Russe", qui la distribuait suivant les listes de réfugiés aux camps respectifs. Par une lettre envoyée de Paris en février 1921 on apprend que la Poste Russe était installée au quartier de Péra, à la Rue de Pologne.

De toute façon, le courrier est très rare, puisque les russes n'étaient pas en mesure d'adresser leur correspondance à leurs parents ou amis, car dans la plupart des cas ils ignoraient si ces personnes avaient pu quitter la Crimée et/ou sur quels camps de concentration elles avaient été dirigées.



**BUREAU RUSSE**

Бъженско Санитарная Часть Русской Армии  
РУССКАЯ ПОЧТА КОНСТАНТИНОПОЛЬ  
(Section Sanitaire des Réfugiés de l'Armée Russe,  
Poste Russe, Constantinople)



8 avril 1921, BUREAU RUSSE et SERVICE DE SANTÉ

Lettre recommandée, envoyée d'un sujet russe (nommé Tchernitchkine), utilisant comme adresse "Poste Russe Cons/ple". Confiée à la Poste Russe de Constantinople, cachet en russe Бъженско Санитарная Часть Русской Армии РУССКАЯ ПОЧТА КОНСТАНТИНОПОЛЬ (Section Sanitaire des Réfugiés de l'Armée Russe, Poste Russe, Constantinople) et marque linéaire BUREAU RUSSE (au devant). Affranchie à 1Fr (recommandé de premier échelon), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506 8-4-21 (type 4) et étiquette de recommandation du Secteur 506, arrivée MATEUR 22-4-21, via MICHAUD 21-4-21 & BIZERTE 19-4-21.

Seule pièce avec la griffe BUREAU RUSSE connue jusqu'à ce jour.



La Poste Militaire Française, après la mission de reconnaissance d'un Payeur, à ce but en juin 1919, avait installé des Agences Postales à quelques villes turques (de Constantinople jusqu'à l'Anatolie) pour l'envoi et la réception de la correspondance des sujets français, des établissements et des commerçants francophiles et/ou francophones. Ces agences étaient sans doute gérées par les Agents Consulaires Français, ou par les Délégués Civils ou Militaires français.



Samsoun

SAMSOUN, 12 août 1919  
Lettre recommandée  
affranchie à 50c (Merson,  
papier Grande  
Consommation) avec c.à.d.  
TRÉSOR ET POSTES 506 B  
12-8-19 (Stamboul, type 3),  
adressée à Bruxelles.  
Non censurée.

Trabzon (Trébizonde), franchise unique accordée à la Croix-Rouge



Croix-Rouge Hellénique  
de Trébizonde



TRÉBIZONDE, 12 août 20  
Lettre recommandée à entête du  
ΝΟΣΟΚΟΜΕΙΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΟΥ  
ΕΡΥΘΡΟΥ ΣΤΑΥΡΟΥ  
ΤΡΑΠΕΖΟΥΝΤΟΣ (Hôpital de la  
Croix-Rouge Hellénique de  
Trébizonde) affranchie à 25c  
(payant uniquement la recomman-  
dation, le port simple n'était pas  
compté, Semeuse papier blanc,  
c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506  
12-8-20 à indice gratté, adressée  
à Péra Constantinople. La marque  
encadrée **FRANCHISE MILITAIRE** et  
la marque linéaire **Recommandé**  
peuvent être utilisés soit par  
l'agent postal, soit par l'expéditeur.

Cas unique, puisque la franchise  
militaire ne donnait pas droit à  
l'exemption du port si la pièce  
était recommandée.



### Marsovan (Mersifoun)

MARSOVAN (Mesrifoun), 1er septembre 1920  
Lettre affranchie à 25c (simple port étranger) au départ de Marsovan, c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506 1-9-20, adressée à Boston, USA. Correspondance des américains du "Anatolia College".



### Sivas

SIVAS, janvier 1920  
Lettre affranchie à 25c (simple port étranger) au départ de PARIS 17.1.1920, adressée à SIVAS de l'Asie Mineure. Suivant les instructions elle porte l'inscription "Aux bons soins de l'Officier Français Délégué du Haut Commissariat à Sivas, via Samsoun, Mer Noire".



### Giresun (Kerassunde)



marque pointillée, utilisée par le Bureau Russe de Kerassunde avant 1914, même cas que pour Smyrne (Secteur 506A) voir page 109



KERASSUNDE, 26 avril 20  
Lettre recommandée affranchie à 50c (Merson, papier Grande Consommation), c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506 26-4-20 à indice gratté, adressée à Stamboul. Cachet à sec sur cire de l'expéditeur STAMATI CH. PAPA DOPOULO. La marque pointillée R en violet, qui était sans doute utilisée par l'agent postal de Kerassunde, appartenait au matériel de timbrage du Bureau Russe du Levant de cette localité.

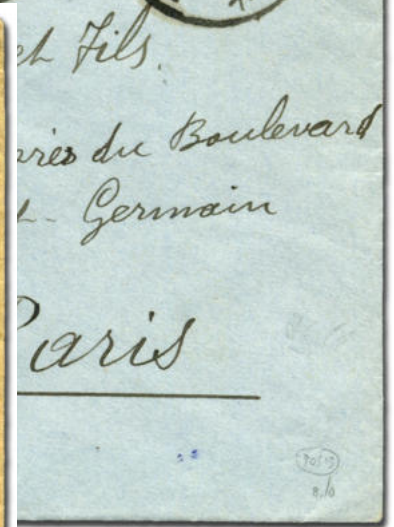
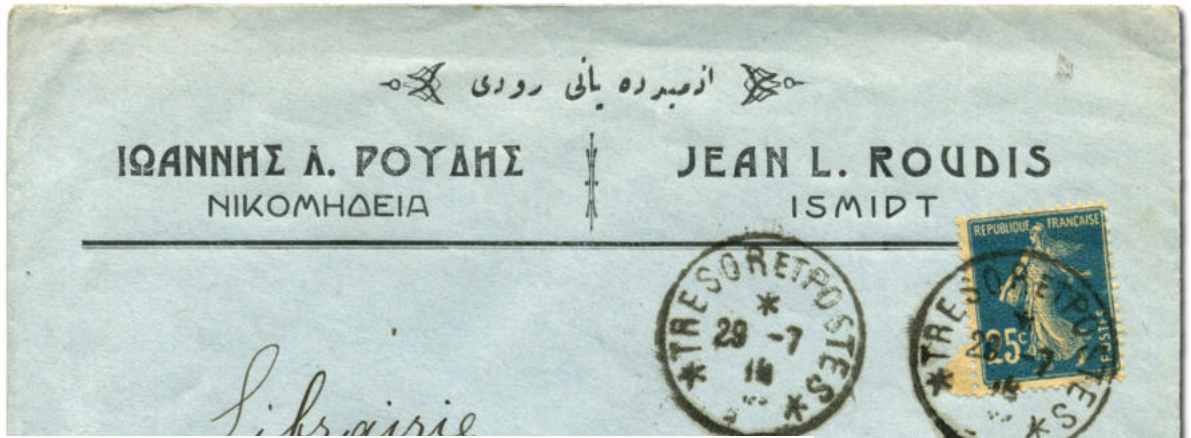


Les villes que l'on connaît être desservies par la Poste Militaire Française à partir de juillet 1919 sont: Brousse, Ismidt, Kerassunde, Samsoun, Sivas, Trébizonde et Zonguldak. Les lettres au départ de ces villes, devaient être contenues dans de sacs scellés, qui seraient transportés, suivant les instructions du Payeur français de la Trésorerie aux Armées à Constantinople, par un bâtiment de Guerre français.

### Ismidt

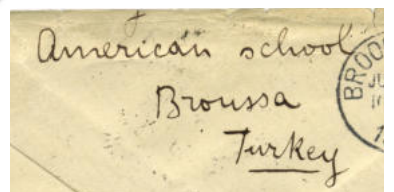
ISMIDT (Nicomédie),  
29 juillet 1919

Un mois après la mission du Payeur, on voit que du courrier au départ de Ismidt est déjà pris en charge par la Poste Militaire Française. Enveloppe affranchie au tarif étranger (simple port, 25c Semeuse, papier Grande Consommation), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES gratté 29-7-19** (type 1). Non censurée (NO de Constantinople = Non Ouvert, type 2), adressée à Paris.



### Zonguldak

ZONGOULDAK,  
27 novembre 20  
Lettre avec cachet d'expéditeur "Mines de Charbon de Indjevez, près Zongouldak" affranchie au tarif étranger (simple port, 25c Semeuse, papier Grande Consommation), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 506 27-11-20** (type 2), adressée à TERRASSON 6-12-20.



### Brousse

BROUSSE, 6 juillet 1922.  
Lettre affranchie à 7pi-20pa/50c, c.à.d. **CONSTANTINOPLE GALATA POSTE FRANÇAISE 6-7-22**, (simple port étranger) au départ de Brousse (American School, Broussa), adressée à BROOKLYN N.Y. JUL.22.1922. L'existence du même cachet au recto, nous indique qu'il était utilisé lors de l'arrivée de la lettre (de Brousse).



### Acheminement suspendu vers les villes et ports de la Mer Noire

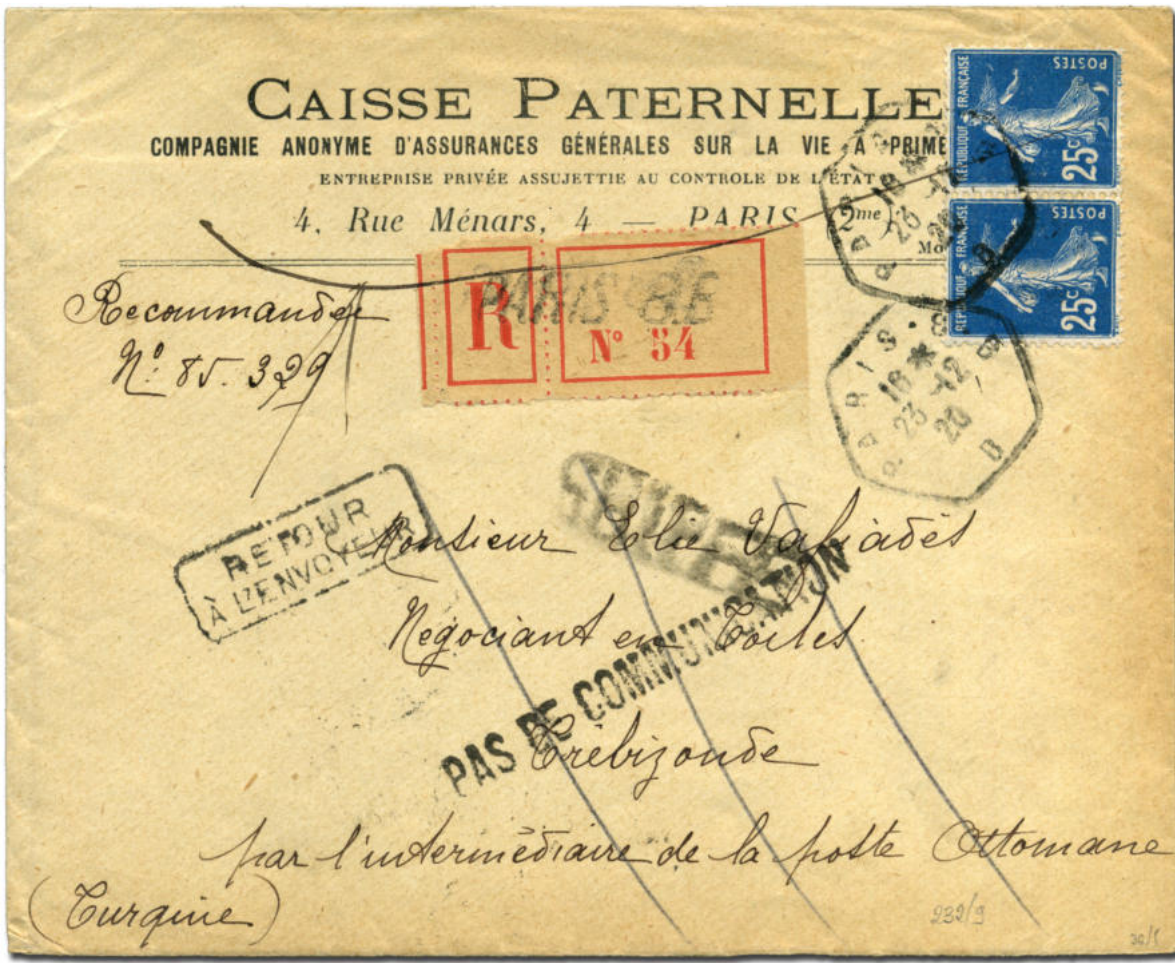
28 août 1920 – 1er février 1921

Le Gouvernement Kémaliste en Anatolie n'autorisant plus le fonctionnement de la Poste Militaire Française aux localités susmentionnées, les lettres recommandées à destination de la Mer Noire (Samsoun, Kérassunde, Trébizonde) sont retournées aux expéditeurs, tandis que les lettres simples ne sont envoyés qu'aux risques et périls des expéditeurs par l'intermédiaire de la Poste Ottomane. Plusieurs lettres étant perdues, la Trésorerie n'accepte plus de lettres à partir d'octobre 1920. Le service est repris, sous quelques conditions, à partir du 1er février 1921.

**PAS DE COMMUNICATION**

**RETOUR  
A L'ENVOYEUR  
ÉTRANGER**

**NON ADMIS**



#### vers TRÉBIZONDE, janvier 1921

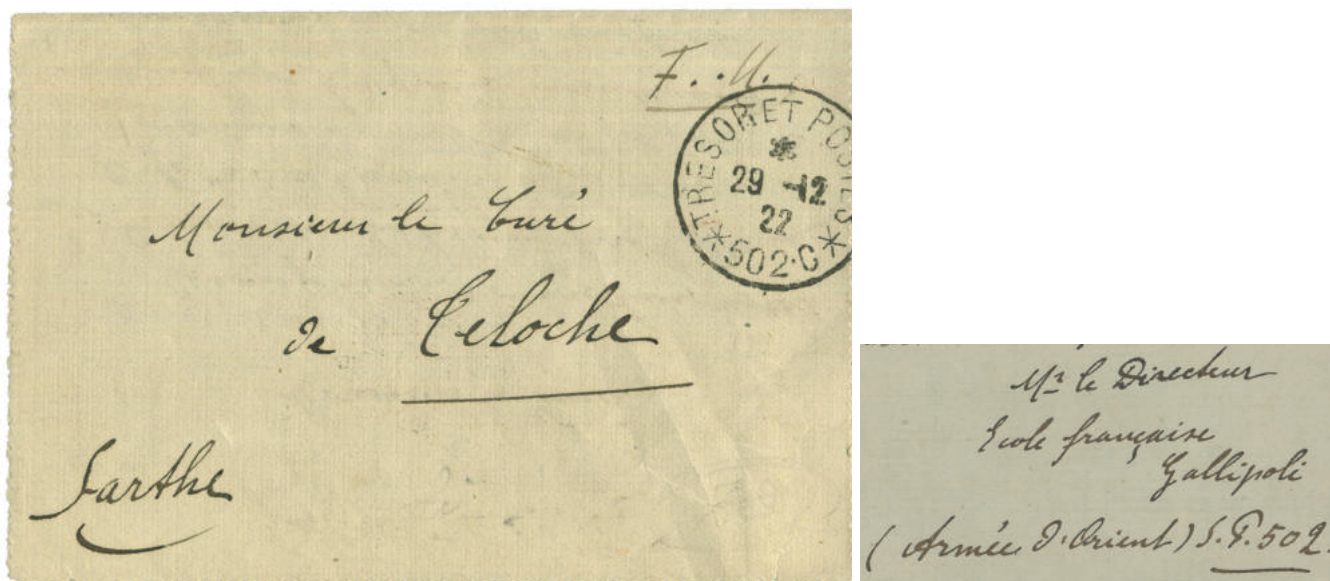
Le Service Postal français essaie de faire pénétrer la correspondance vers la Mer Noire par le Bureau de Smyrne (Trésor et Postes 528). Lettre recommandée au départ de PARIS 23-12-20. Dans l'impossibilité d'acheminer le courrier, la lettre est retournée à l'expéditeur avec les mentions "PAS DE COMMUNICATION" et "RETOUR A L'ENVOYEUR".

#### vers KERASSUNDE, novembre 1920

Le Service Postal français essaie sans succès de faire pénétrer la correspondance vers la Mer Noire. Lettre recommandée au départ de PARIS 22-11-20. Dans l'impossibilité d'acheminer le courrier, la lettre est retournée à l'expéditeur avec les mentions "NON ADMIS" et "RETOUR A L'ENVOYEUR ÉTRANGER".

Après la perte de la Thrace Orientale par les grecs (novembre 1922), les français desservent les populations locales

### Gallipoli (Gelibolu)



GALLIPOLI, 29 décembre 1922

Lettre privée, envoyée illégalement en Franchise Militaire par le Directeur de l'Ecole française de Gallipoli, avec c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 502 C 29-12-22**, adressée à Sarthe.

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*

### Andrinople (Edirne)



ANDRINOPLE, 29 novembre 1922

Lettre privée, affranchie à 50c (simple lettre pour l'étranger), avec c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 530 A 29-11-22**, adressée à Melbourne.

*Deux pièces connues jusqu'à ce jour.*

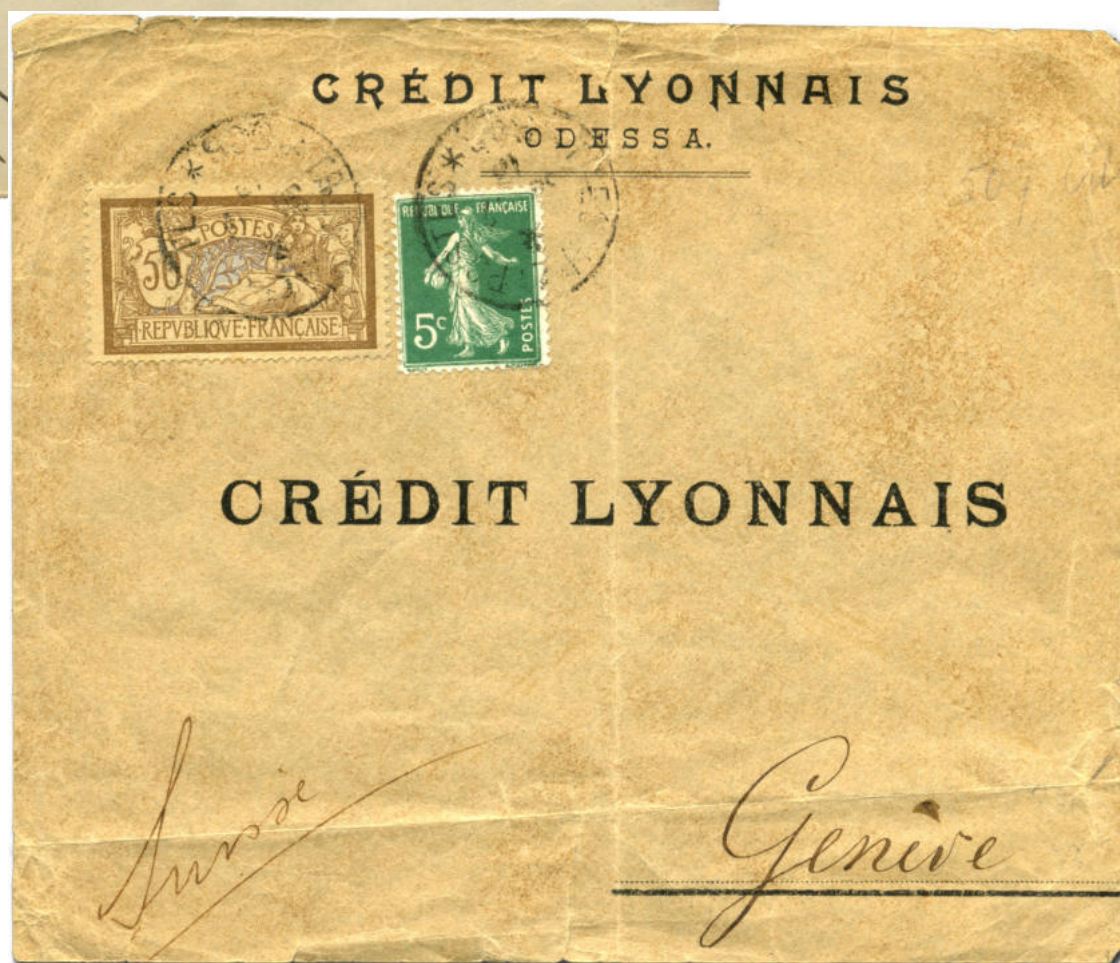


### Odessa (Ukraine, Russie) décembre 1918 – mars 1919

Le service postal militaire français était ouvert aux civiles francophiles qui déposaient leur courrier au Bureau Commercial d'Odessa



ODESSA, 25 février 1919  
Enveloppe (devant) à entête du "Bureau Commercial, Odessa" avec deux c.à.d. TRÉSOR ET POSTES gratté 25-2-19 et TRÉSOR ET POSTES 521 25-2-19. On ne connaît pas si ces correspondances étaient affranchies ou pas.  
*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



On ne connaît pas si, après le départ des troupes françaises, le Crédit Lyonnais avait continué son fonctionnement à Odessa.

Deux cas peuvent expliquer cette enveloppe :

1. L'Agence continue son fonctionnement à Odessa et son courrier était envoyé à Constantinople pour être acheminée.
2. L'Agence a cessé son fonctionnement à Odessa et son matériel était transporté à l'Agence de Constantinople

### CONSTANTINOPLE, 30 décembre 1919

Enveloppe (devant) à entête du "Crédit Lyonnais, Odessa" affranchie à 55c (3ème échelon, lettre pour l'étranger, 5c Semeuse papier blanc et 50c Merson papier Grande Consommation), adressé à Genève. Les timbres sont annulés par le c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 506 30-12-19.

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*

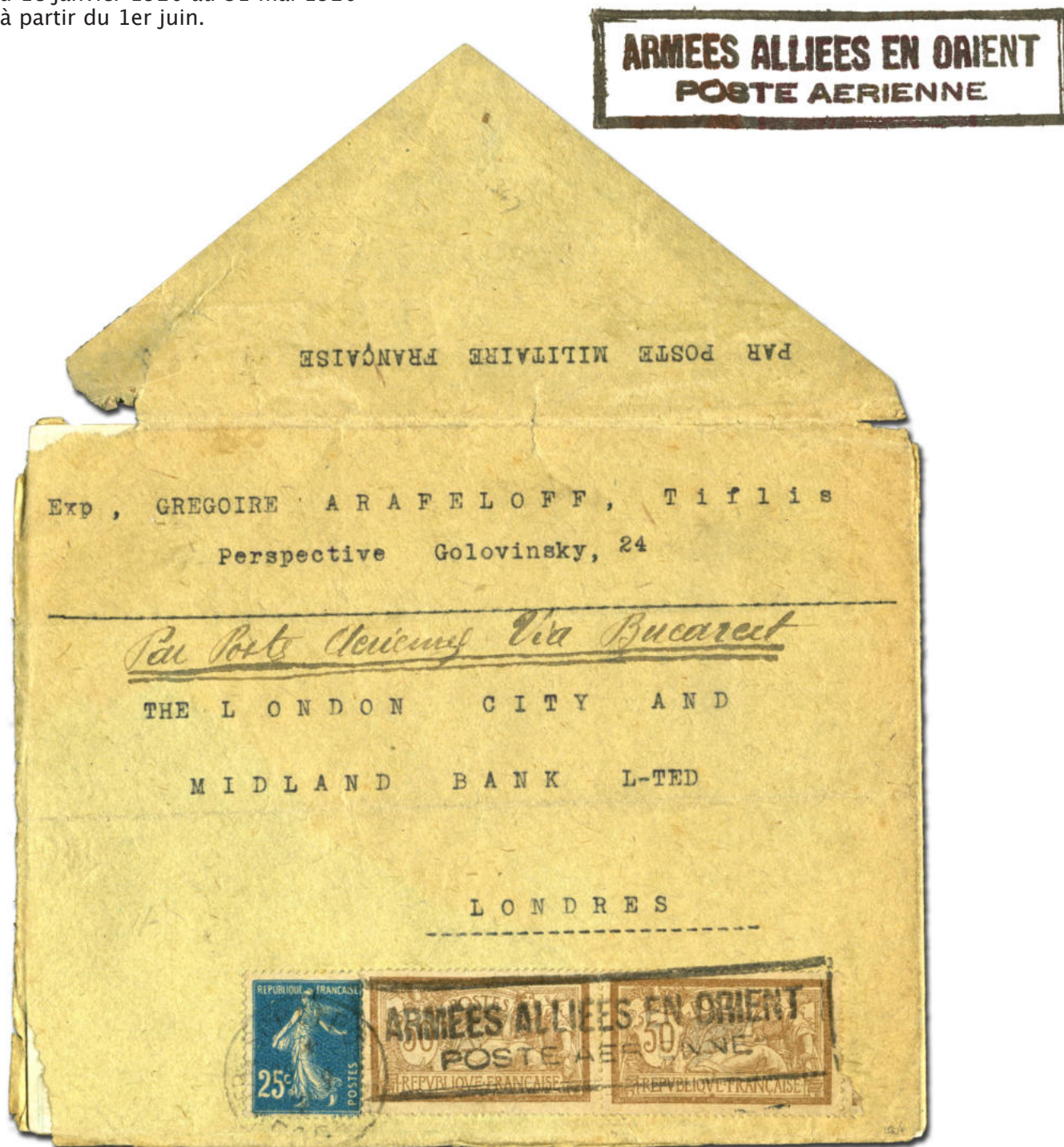
**Tiflis (Géorgie, 1919–1921)**

Vers le milieu du mois de juin 1919, un bureau civil de la Poste Militaire Française fut créé à Tiflis, par le Colonel Chardigny. A cet effet, sur la démarche du Général Commandant la Direction de l'Arrière de Constantinople, un sous agent du Trésor et Postes fut momentanément affecté au service postal de la Mission Militaire au Caucase. Après la démobilisation du Colonel Chardigny, le service fut continué par un matelot mis à la disposition de la Mission par l'Amiral le Bon, puis par le soldat Heurtefeu.

En raison de la très grande difficulté de se procurer en 1919 de l'argent français au Caucase, le Chef de la Mission décida que le paiement des timbres-poste se ferait en roubles "Nicolas". La valeur de ce papier était considéré comme le moins instable, parmi tous les autres en circulation au Caucase.

Ainsi, suivant la contre-valeur du franc, le timbre-poste de 25c était vendu:

- 3 roubles de juin 1919 au 31 décembre 1919
- 6 roubles du 1<sup>er</sup> janvier 1920 au 31 mai 1920
- 10 roubles à partir du 1<sup>er</sup> juin.

**TIFLIS, POSTE AÉRIENNE, 22 septembre 1919**

Enveloppe affranchie à 25c Semeuse (1<sup>er</sup> échelon) annulé par le c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 506 22-9-19** (type 4), plus la surtaxe de 1Fr (2x50c Merson), annulés par la marque **ARMÉES ALLIÉES EN ORIENT POSTE AÉRIENNE**. Adressée à LONDON OCT.1.19. Il faut bien noter que l'expéditeur avait marqué au verso "Par Poste Militaire Française" (à la machine à écrire) et au recto "Par Poste Aérienne via Bucarest" (à la main). Cette lettre était acheminée par Bateau (jusqu'à Constantinople), par avion (de Constantinople à Bucarest) et par train (depuis Bucarest)!

*Seul exemplaire connu utilisant la Poste Aérienne au départ d'une ville autre que Constantinople.*





### Tiflis (Géorgie, 1919-1921)



cachet de recommandation utilisé à Tiflis



TIFLIS, 19 janvier 1921  
Enveloppe recommandée  
affranchie à 50c (1er échelon, 25c  
+25c recommandation), c.à.d.  
**TRESOR ET POSTES 506 19-1-21** (type 4), portant une marque  
de recommandation  
"RECOMMANDÉE" apposée à  
Tiflis. Lors du passage de  
Constantinople (Secteur 506) une  
étiquette R fut affixée.  
Adressée à Paris.

### Acheminement suspendu vers Tiflis

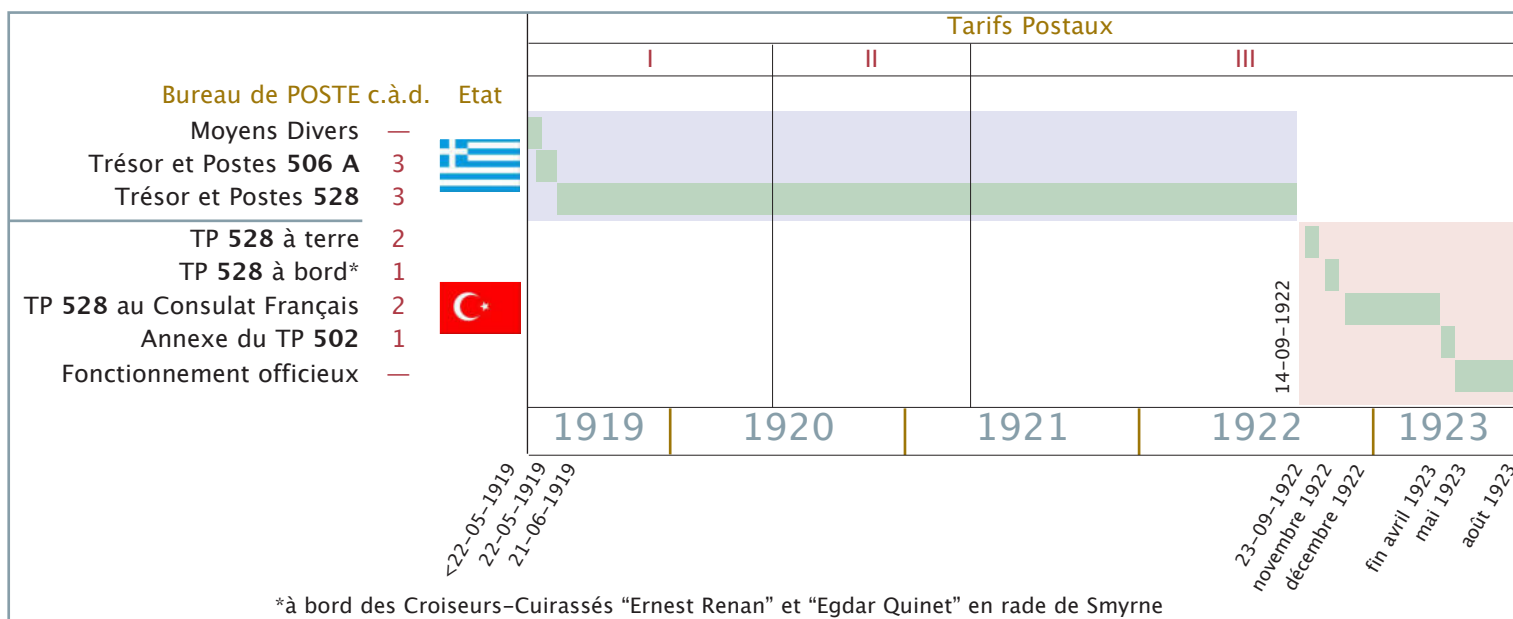
## PAS DE COMMUNICATION



vers TIFLIS, mars 1921  
Lettre recommandée au départ de  
PARIS 28-2-21. Dans l'impossibilité  
d'acheminer la lettre vers Tiflis, la  
lettre est retournée à l'expéditeur  
avec les mentions "PAS DE  
COMMUNICATION" et "RETOUR A  
L'ENVOYEUR". Cachet d'arrivée à  
Constantinople **TRESOR ET POSTES**  
506 6-3-21.



## Diagramme du Service Postal Français de Smyrne et des bureaux dépendants (Secteurs Postaux et périodes des Tarifs Postaux)



## Diagramme du Service des Contrôles Française de Smyrne

Types de Contrôles cach.	
CONTRÔLE MILITAIRE	1
CENSURE SMYRNE	1
période	05/19   06/19   07/19   08/19

CONTRÔLE MILITAIRE

**CENSURE MILITAIRE FRANÇAISE  
SMYRNE**

En violet et en noir, détérioré vers la fin

Sans bandes de fermeture, le courrier était présenté ouvert au Bureau de la Censure.

## Tarifs postaux praticables à Smyrne

- I Décembre 1918 – avril 1920: Tarifs "étranger" français
- II Mai 1920 – Mars 1921: Mêmes tarifs mais avec une curiosité: +10c sur les tarifs (à l'exception de la lettre simple <20g)
- III 01-04-1921 – août 1923: Tarifs "étranger" français

Étant donné qu'il s'agit de bureaux de poste fonctionnant à l'étranger, seuls les tarifs "étranger" étaient en vigueur. Quelques rares exceptions semblent avoir échappé du contrôle. Les seuls ayant droit aux tarifs métropolitains étaient les militaires français, mais ce n'est pas l'objet de notre participation.

	I	II	III
Lettre simple jusqu'à 20g	25c	—	50c
par 20g en plus	15c	I + 10c	25c
Cartes postales	10c	I + 10c	30c
Cartes postales jusqu'à 5 mots de vœux	5c	?	—
Cartes postales assimilées aux imprimés	—	?	10c
Papiers d'affaires jusqu'à 250g	25c	I + 10c	50c
par 50g en plus	5c	—	10c
Échantillons de marchandises jusqu'à 100g	10c	?	20c
par 50g en plus	5c	—	10c
Impressions en relief pour aveugles	—	?	—
Imprimés par 50g	5c	I + 10c	10c
Recommandation	+25c	—	+50c
Avis de Réception lors du dépôt	+25c	—	+50c
Avis de Réception après le dépôt	—	—	1Fr
Surtaxe aérienne	+1Fr	—	—
Valeurs déclarées (>1 mai 1922)	—	—	—
par 300Fr de valeur	—	—	—
Insuffisamment affranchis, minimum:	—	—	30c
Double de l'affranchissement manquant	—	—	—



par la "Valise Diplomatique" (mi-mai 1919)



Le fonctionnement du bureau Français ne commence que le 22 mai, mais il semble que avant cette date c'est le Consulat français qui acceptait la correspondance.

Mi-mai 1919:  
"Valise Diplomatique".  
Lettre d'un diplomate américain du Consulat de Smyrne, adressée aux États-Unis.  
Probablement prise en charge par un diplomate français jusqu'en France.  
Avec un tarif de premier échelon pour l'étranger de 25c, elle a été postée de POITIERS 28-5-19.

par le "Service Commercial des Cabotages" (mi-mai 1919?)

DIVISION NAVALE  
FRANÇAISE  
D'ORIENT  
SERVICE  
COMMERCIAL  
DES CABOTAGES  
AGENCE  
DE SMYRNE



Mi-mai 1919:  
"Division Navale".  
Enveloppe à entête d'"Emmanuel D. Papadopoulo" (sujet Hellène), adressée à Alexandrette.  
Affranchie à 25c semeuse (lettre simple), annulé par le cachet du Service en violet. Sans cachet d'arrivée.  
(seul exemplaire connu jusqu'à ce jour)



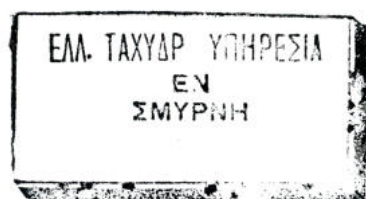
## collaboration avec la Poste hellénique

Depuis décembre 1918 la correspondance des sujets hellènes était acheminée à l'aide d'un bâtiment naval hellénique, sans utilisation de timbres-poste. Au début la correspondance ne portait pas de cachet, plus tard on apposait trois types de cachets:

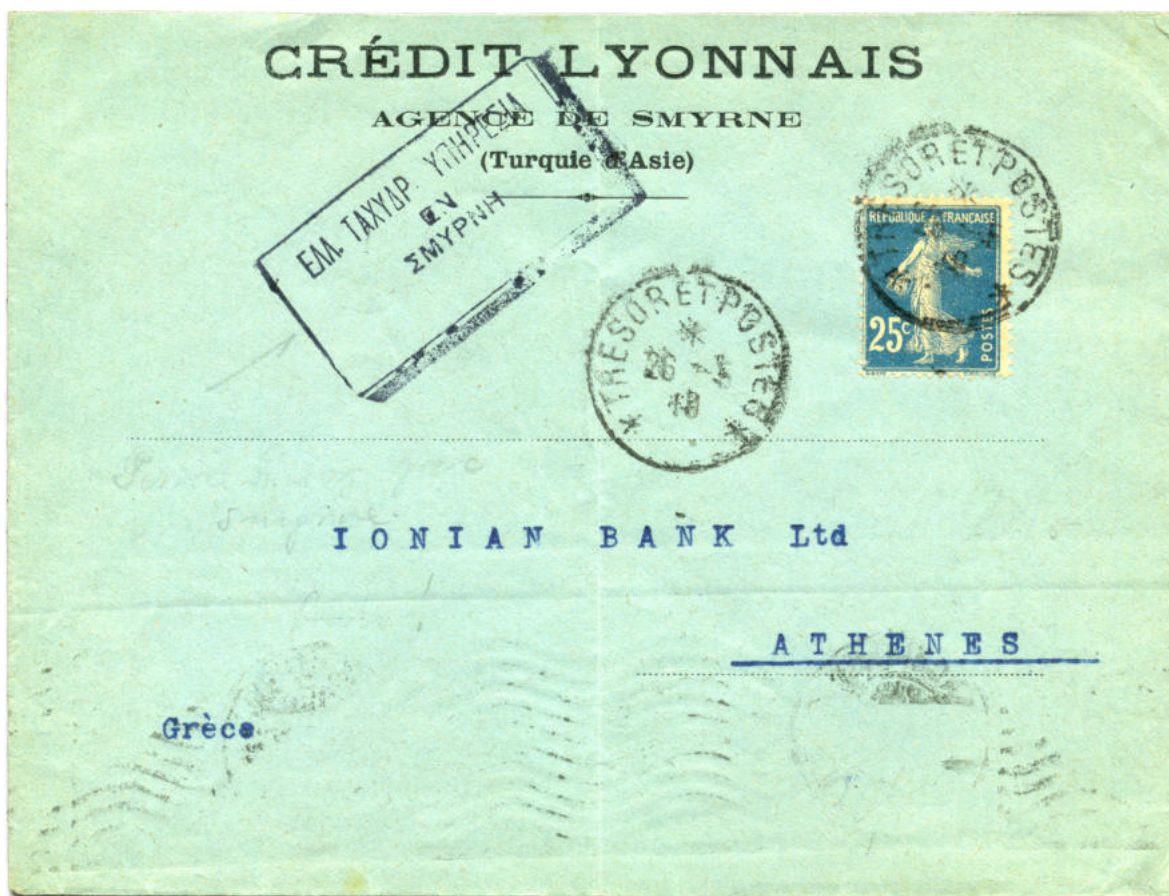
ΣΜΥΡΝΗΣ ΑΤΕΛΕΣ = De Smyrne, Non Taxé

ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΤΑΧΥΔΡ. ΥΠΗΡΕΣΙΑ ΕΝ ΣΜΥΡΝΗ ΑΤΕΛΕΣ = Service Postal Hellénique à Smyrne, En franchise

ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΤΑΧΥΔΡ. ΥΠΗΡΕΣΙΑ ΕΝ ΣΜΥΡΝΗ = Service Postal Hellénique à Smyrne



Service Postal Hellénique à Smyrne



26 mai 19, avec cachet grec de Smyrne

Enveloppe à entête du Crédit Lyonnais, affranchie à 25c (simple tarif étranger) et déposée à la Poste Française, c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES** gratté 26-5-19, adressée à Athènes. La lettre fut ensuite confiée à la Poste Hellénique qui a apposé le troisième type de cachet et ensuite a acheminé la lettre vers la Grèce. Arrivée le 20 Mai 1919 (13 jours de différence, due aux calendriers). Non censurée.



sous secteur 506 A (mai-juin 1919)

Un cachet TRÉSOR ET POSTES (sans numéro de secteur) fut utilisé au bureau postal militaire de Smyrne –vraisemblablement doté du numéro de secteur 506A (sous-Secteur du Secteur 506 opérant à Constantinople)– qui ne commença ces opérations que le 22 mai. Ce cachet servait à oblitérer le courrier pour à peu près 25 jours, dont les 16 derniers simultanément avec les cachets à date avec numéro 506A.

**CONTROLE MILITAIRE**

à mon avis il s'agit d'un **contrôle économique**

24 mai 1919  
Enveloppe affranchie à 25c (simple tarif étranger) c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES** gratté 24-5-19, censurée **CONTROLE MILITAIRE** (seul exemplaire connu jusqu'à ce jour), via Constantinople (cachet NO type 1 = Non Ouvert) adressée vers la France.  
*Première date connue*



Pour le courrier recommandé on utilisa un cachet pointillé rond avec le "R". On présume qu'il s'agit du cachet respectif de la Poste russe (qui avait cessé son fonctionnement en 1914).

On n'a rencontré le Secteur 506 A qu'à partir du 31 mai.



12 juin 1919 dernière date de lettre non censurée  
Enveloppe recommandée de troisième échelon (25c + 2x15c + 25c recommandation) affranchie à 5c Semeuse (papier normal) + 15c + 20c Semeuses + 40c Merson (papier Grande Consommation), c.à.d. **TRÉSOR ET POSTES 506 A 12-6-19** (type 1), adressée à Paris  
Griffe de recommandation en R pointillé (type 1)  
Non censurée



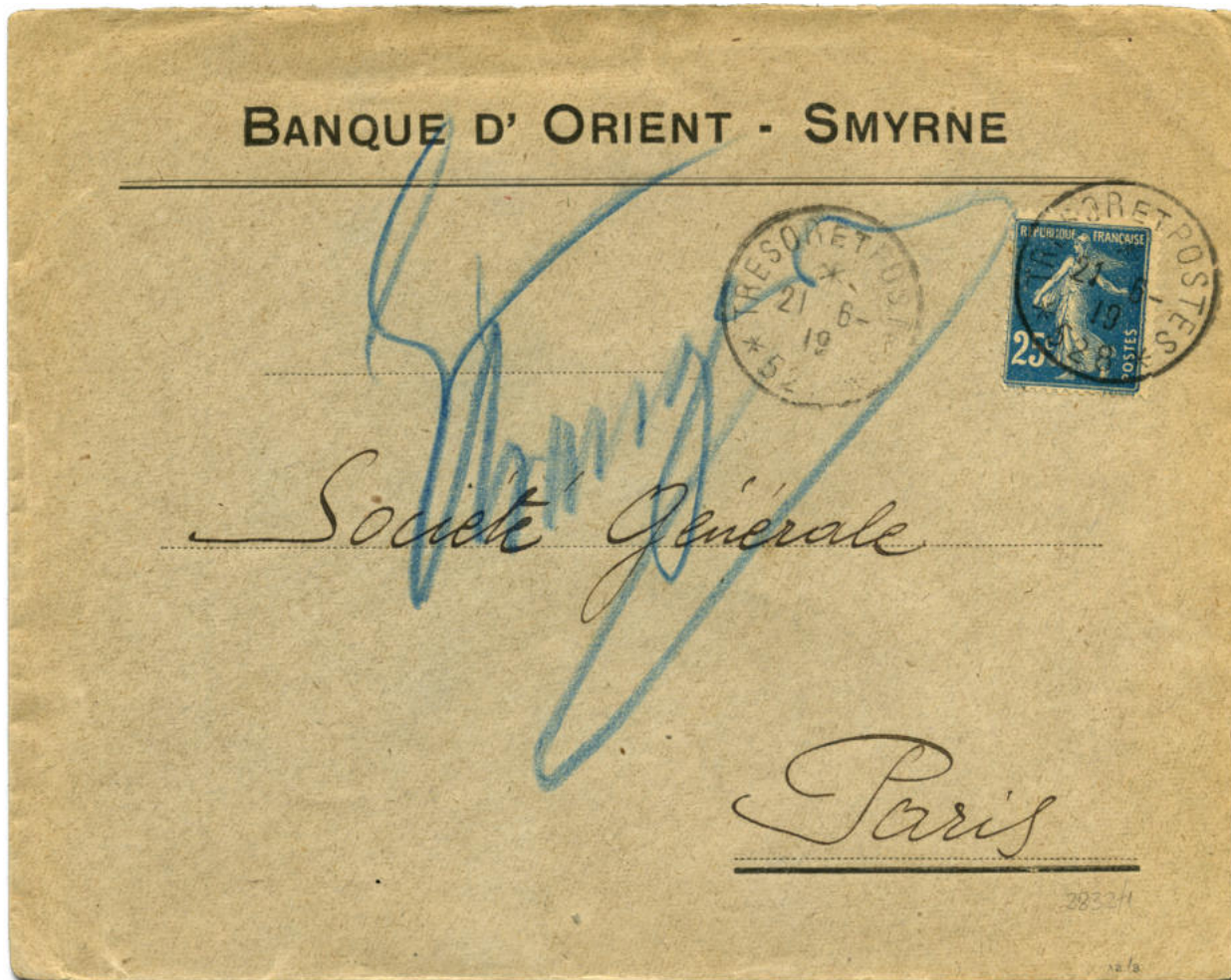
### première date de la Censure locale

Le cachet de censure est rencontré en violet et en noir, détérioré vers la fin de son utilisation (août). Aucune bande de fermeture n'est connue utilisée à Smyrne



12 juin 1919, Enveloppe affranchie avec 10c Semeuse (papier normal) +15c (papier GC), c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 12-6-19**, adressée à Paris. Censurée, cachet violet **CENSURE MILITAIRE FRANÇAISE SMYRNE** sans bande de fermeture. *Première date de la censure.*

### Secteur 528 (21 juin 1919 – 14 septembre 1922)



3 types du Secteur TP 528 existent utilisés pendant la première période (Occupation Hellénique de Smyrne).

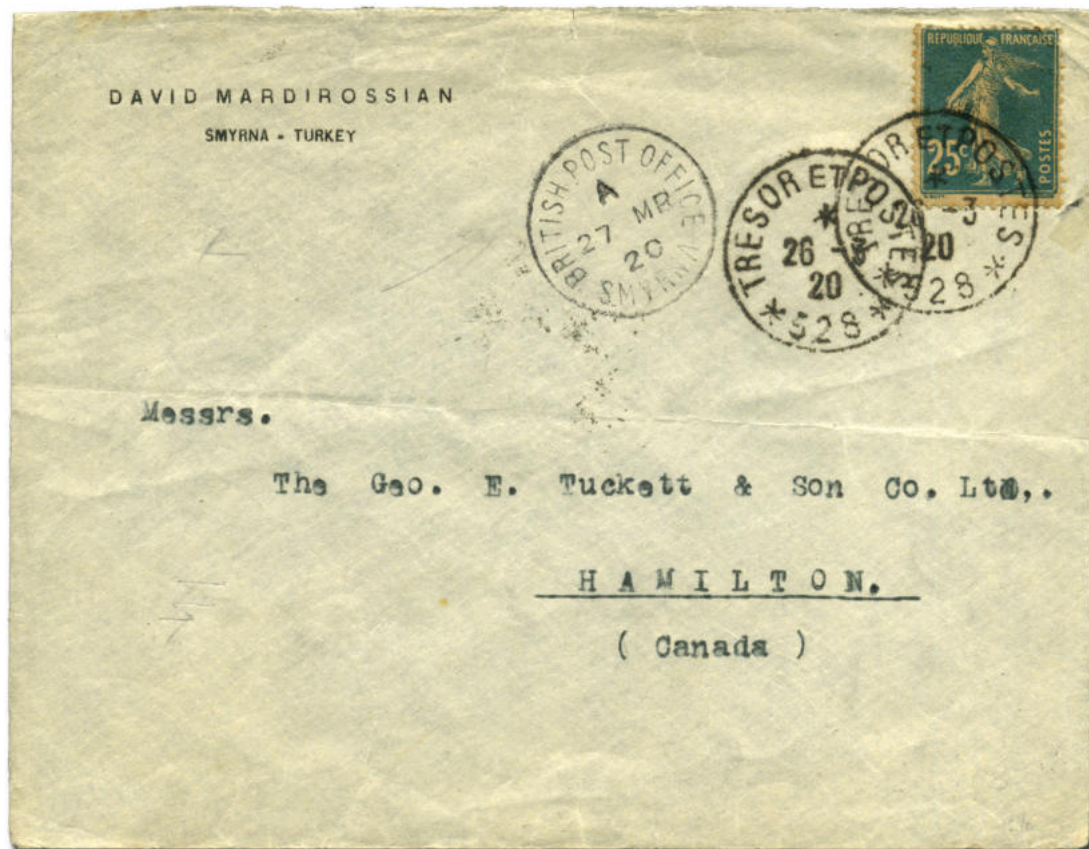
21 juin 1919, Enveloppe affranchie avec 25c Semeuse (papier GC), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 21-6-19** (type 1), adressée à Paris. Censurée, cachet gris **CENSURE MILITAIRE FRANÇAISE SMYRNE** sans bande de fermeture. *Premier jour du secteur 528.*



### collaboration avec la Poste Britannique

Depuis le 1er mars 1919 fonctionnait à Smyrne un Bureau Postal Britannique (sous le même régime que le bureau français), qui utilisait les cachets à date BRITISH POST OFFICE SMYRNA. Les correspondances déposées au Bureau Français (TP 528) et destinées aux Pays du Commonwealth, étaient confiées à la Poste Britannique de Smyrne.

*Il reste à expliquer pourquoi les expéditeurs ne s'adressaient directement à la Poste Britannique.*



26 mars 1920

Enveloppe à entête d'un sujet arménien, affranchie à 25c Semeuse (papier Grande Consommation), annulés avec le c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 20-10-19** (type 2). Du fait qu'elle est adressée au Canada, la Poste Française confia la lettre le lendemain à la Poste Britannique, c.à.d. BRITISH POST OFFICE SMYRNA A 27.MR.20

### affranchissement mixte (timbres grecs – français)

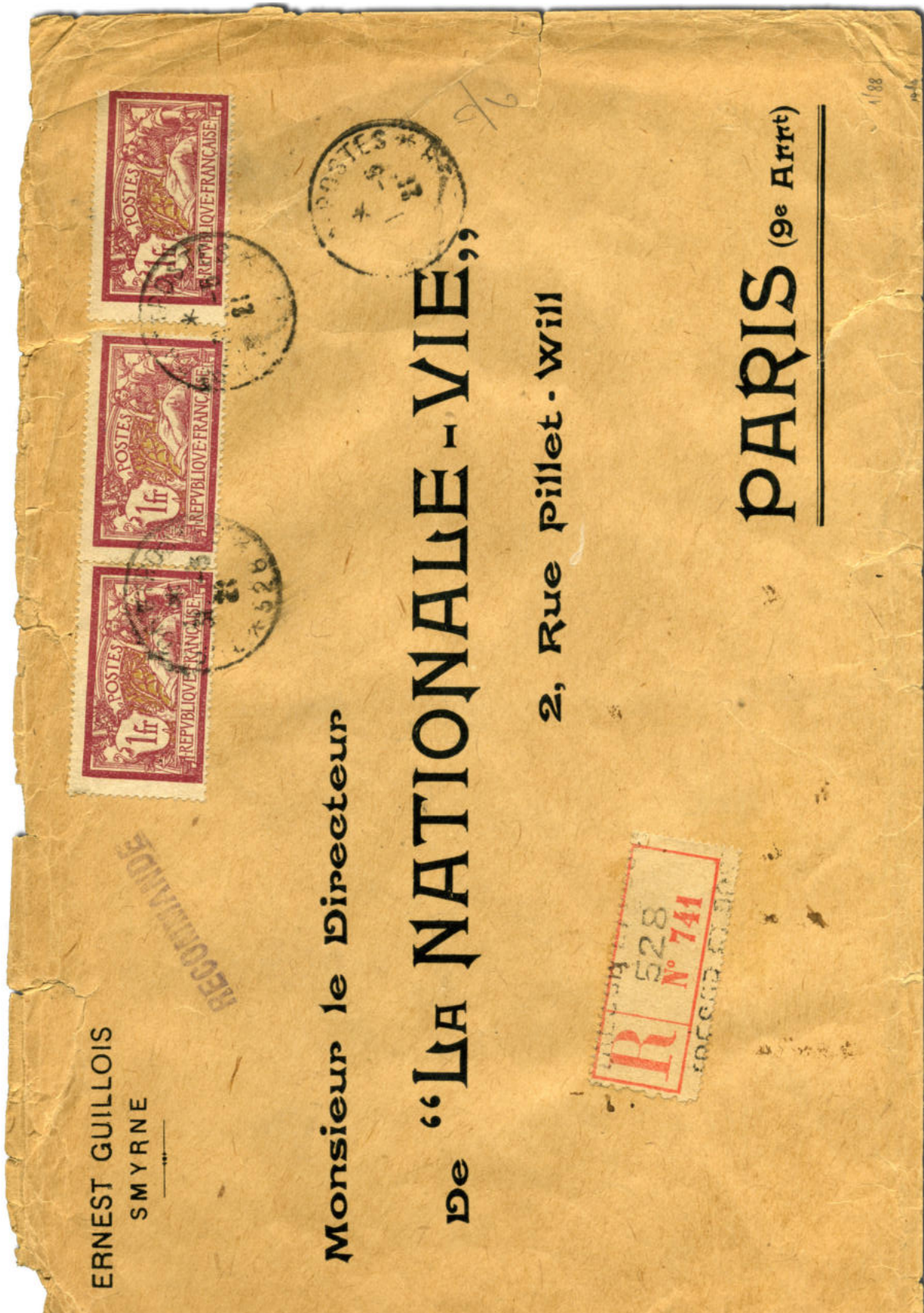


2 avril 1920, affranchissement mixte

Lettre simple avec affranchissement mixte (5c+10c timbres français plus 10λ timbre grec). L'expéditeur probablement doutant entre les deux services, l'a finalement confiée à la Poste Hellénique, qui semble avoir accepté les timbres-poste français (soit un total correct de 25λ = 25c), en les oblitérant avec le c.à.d. **ΣΜΥΡΝΗ 20.ΜΑΡ.20**. Transitée par Athènes pour être censurée "ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΛΟΓΟΚΡΙΣΙΑ 30", arrive à AMSTERDAM 28.IV.1920.



grosse lettre



31 juin 1921  
Lettre lourde (141 à 160g) recommandée, au tarif peu commun de 3Fr (9ème échelon de poids = 50c +8x25c +recommandation 50c) affranchie avec 3x1Fr (papier GC), adressée à Paris, c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 528 31-6-21 (type 1).





### avis de paiement

Les expéditeurs avaient la possibilité de demander le sort d'un mandat ou d'une lettre recommandée après le dépôt. Tarif fixé par Avis: 1Fr.

Remise le 21/11

N° 1414.  
(Dée. 1916 - Exp. 505 B.)

ADMINISTRATION  
DES POSTES  
ET DES TÉLÉGRAPHES.

**TRESOR ET POSTES 528**

non parvenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AVIS DE PAYEMENT D'UN (1) Mandat n° 1406

(Instr. gén., art. 1164, 1195, 1196, 1247, 1331, 1332, 1365, 1379, 1384, 1407, 1408, 1409, 1471, 1507, 1512)

Le soussigné déclare que la somme de Trente cinq francs  
montant du (1) 528 émis sous le n° 57 par le bureau  
de 528 le 10/1 1921, à l'adresse  
de M. Y. B. Baillieu et Fils, a été dûment payé à  
M(2) 20  
le 12 février 1921.

Timbre à date.

**TRESOR ET POSTES 528**

**PARIS 11 21 8**

**DANTON**

Le Receveur,

(1) Ajouter, suivant le cas : mandat ordinaire, carte, lettre, international, télégramme.  
(2) Faire suivre, s'il y a lieu, le nom de la partie prenante de sa qualité.

Cet avis sera envoyé par le 1<sup>er</sup> courrier qui suit le paiement } dans le service intérieur comme correspondance ordinaire s'il est adressé à l'intéressé sous enveloppe n° 819.)  
dans le régime international, sous enveloppe n° 289.

3 août 1921  
Avis de paiement d'un Mandat, suite à la recherche demandée par l'expéditeur du mandat (formulaire peu ordinaire) affranchi avec un timbre de 1Fr. (tarif spécial pour les avis de réception après le dépôt), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 3-8-21** (type 3).

POSTES ET TÉLÉGRAPHES  
DE FRANCE.

**COLIS POSTAL**

**RÉCÉPISSÉ**  
A REMETTRE A L'EXPÉDITEUR.  
(A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR.)

Désignation et contenu du Colis \_\_\_\_\_  
Poids du colis en cas de valeur déclarée \_\_\_\_\_ Kilogr. \_\_\_\_\_ gr.

Remboursement \_\_\_\_\_  
Valeur déclarée \_\_\_\_\_

(A remplir par le bureau de départ.)  
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 55

Timbre à date de départ.

**TRESOR ET POSTES 528**

**TAUX PERÇUS.**

TRANSPORT { Jusqu'à 5 kilogr. .... 8.15  
                  { Au-dessus de 5 k. jusqu'à 5 k. 7  
                  { — de 5 k. — 10 k. 7

TAXES { Pour remboursement .....  
          { — valeur déclarée .....  
          { — livraison par exprès .....

Factage à l'arrivée .....

Timbre (1) ..... 0 10

**TOTAL** ..... 8.15

NOTA. — Aucune réclamation ne peut être examinée sans la production du présent récépissé.

(1) Le droit de timbre n'est pas perçu dans les bureaux de poste à l'Étranger.

Étiquette de sac postal



6 novembre 1919  
Étiquette de sac postal, portant la griffe encadrée **SMYRNE-FRANCAIS** et le c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 6-11-19**.

### Récépissé d'envoi de Colis

22 novembre 1921  
Récépissé d'un Colis Postal de 5kg, avec des frais postaux de 8,15Fr, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 22-11-21** (type 3).



## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)

Ce service était décrit dans la thèse de Bertrand Sinais (Paris 1977) mais aucun document philatélique prouvait son fonctionnement. Suivant ses recherches, de "Recettes Distribution Militaires" devaient être créées à **Panderma, Akhissar, Alachehir, Sousourlou, Magnesie, Salihli, Balikessir, Menemen, Ouchak, Soma, Cassaba et Afion Karahissar**, et devaient dépendre du Bureau de Payeur 528 de Smyrne.

Entre-temps nous avons découvert les pièces qui suivent et qui sont d'une grande rareté et importance, tant pour la philatélie turque, mais surtout pour la philatélie française. Il s'agit de pièces uniques jusqu'à ce jour, jamais vues dans d'autres collections!

### AVIS AU PUBLIC

LE PUBLIC EST AUTORISÉ A RECEVOIR ET EXPÉDIER  
PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA POSTE MILITAIRE FRANÇAISE  
DES LETTRES ORDINAIRES ET DES CARTES POSTALES  
LA DISTRIBUTION EST FAITE PAR LES SOINS DU CHEF DE GARE;  
L'ADRESSE DES CORRESPONDANCES D'ARRIVÉE DOIT ÊTRE  
COMPLÉTÉE PAR LA MENTION:

**"PAR POSTE MILITAIRE FRANÇAISE".**

LES CORRESPONDANCES A EXPÉDIER SONT REMISES  
AU CHEF DE GARE  
QUI PERÇOIT LES TAXES CORRESPONDANTES  
SOIT EN MONNAIE FRANÇAISE SOIT EN MONNAIE TURQUE

(Copie du texte de l'avis qui sans doute fut affiché dans toutes les gares sièges de Recettes-Distributions Militaires)

### SOMA, 1919-1920

Le chef de Gare utilise le c.à.d. circulaire de service à l'encre rouge.  
Les initiales S.C.P. signifient Smyrne – Cassaba et Prolongement.



27 décembre 1919  
Sur 5c semeuse



11 février 1920

Fragment avec bande de 4+1 5c semeuse, soit 25c (tarif simple lettre étranger), c.à.d. **SOMA S.C.P. 11.FEV.1920**. Seul fragment connu jusqu'à ce jour.



### Chemin de Fer Smyrne - Cassaba et Prolongement (1919 - 1920)



### CASSABA, 1919-1920

Le chef de Gare utilise au début un cachet ovale de service à l'encre violette.

Ce cachet porte des inscriptions en anglais "SMYRNA & CASSABA RAILWAYS ALASCHEHIR STATION No...."



8 janvier 1920  
Entier ottoman affranchie à 30c Semeuse (incorrect, 10c suffiraient) oblitérée "SMYRNA & CASSABA RAILWAYS CASSABA STATION No.....", adressée à Paris. Cachet de transit de Smyrne TRÉSOR ET POSTES 528 6.11.19.



## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)

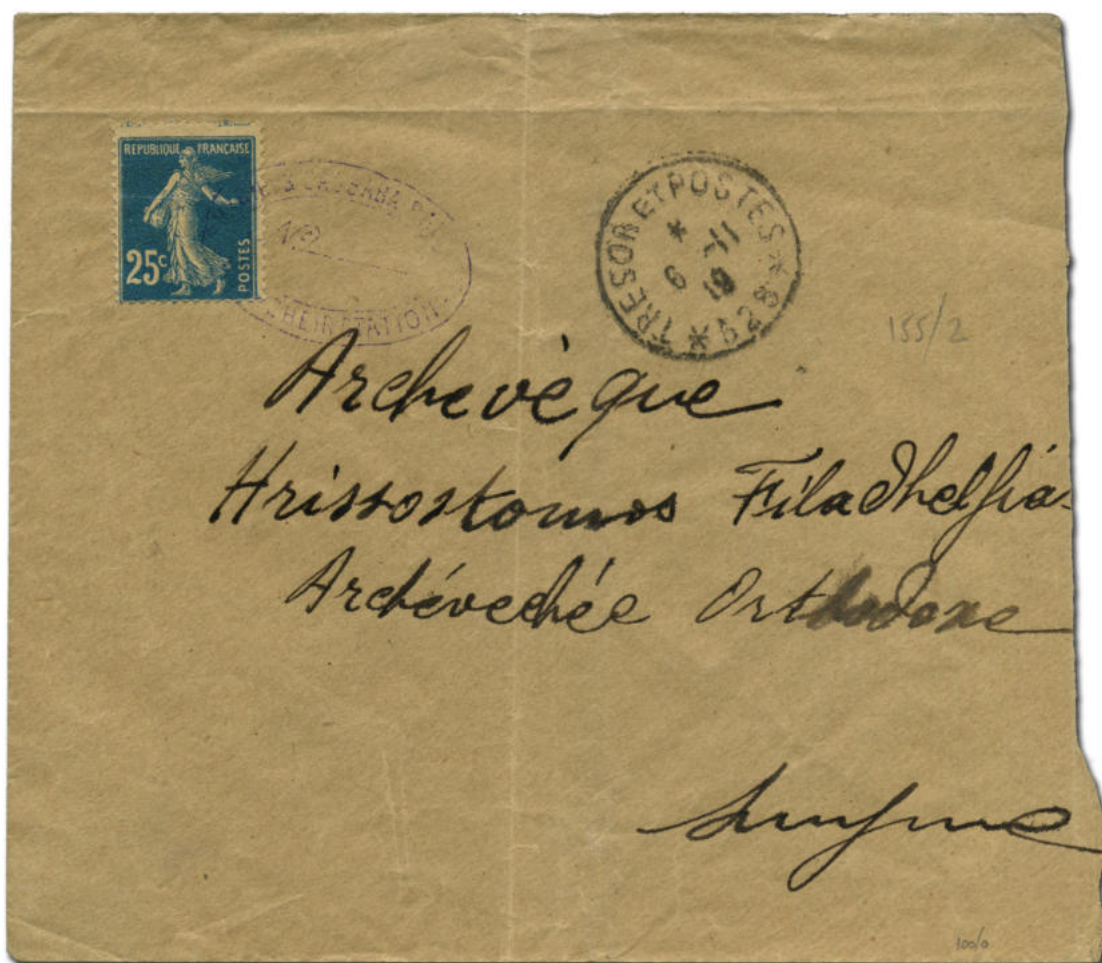


### ALACHEHIR, 1919–1920

Le chef de Gare utilise au début un cachet ovale de service à l'encre violette.

Ce cachet porte des inscriptions en anglais

“SMYRNA & CASSABA RAILWAYS ALASCHEHIR STATION No.....”



(2) novembre 1919

Enveloppe affranchie à 25c (simple tarif étranger) oblitérée “SMYRNA & CASSABA RAILWAYS ALASCHEHIR STATION No.....”, adressée à l’Archevêque Orthodoxe de Philadelphie “Hryssostomos”. A l’arrivée cachet TRÉSOR ET POSTES 528 6.11.19.

*Une des trois pièces connues jusqu’à ce jour.*

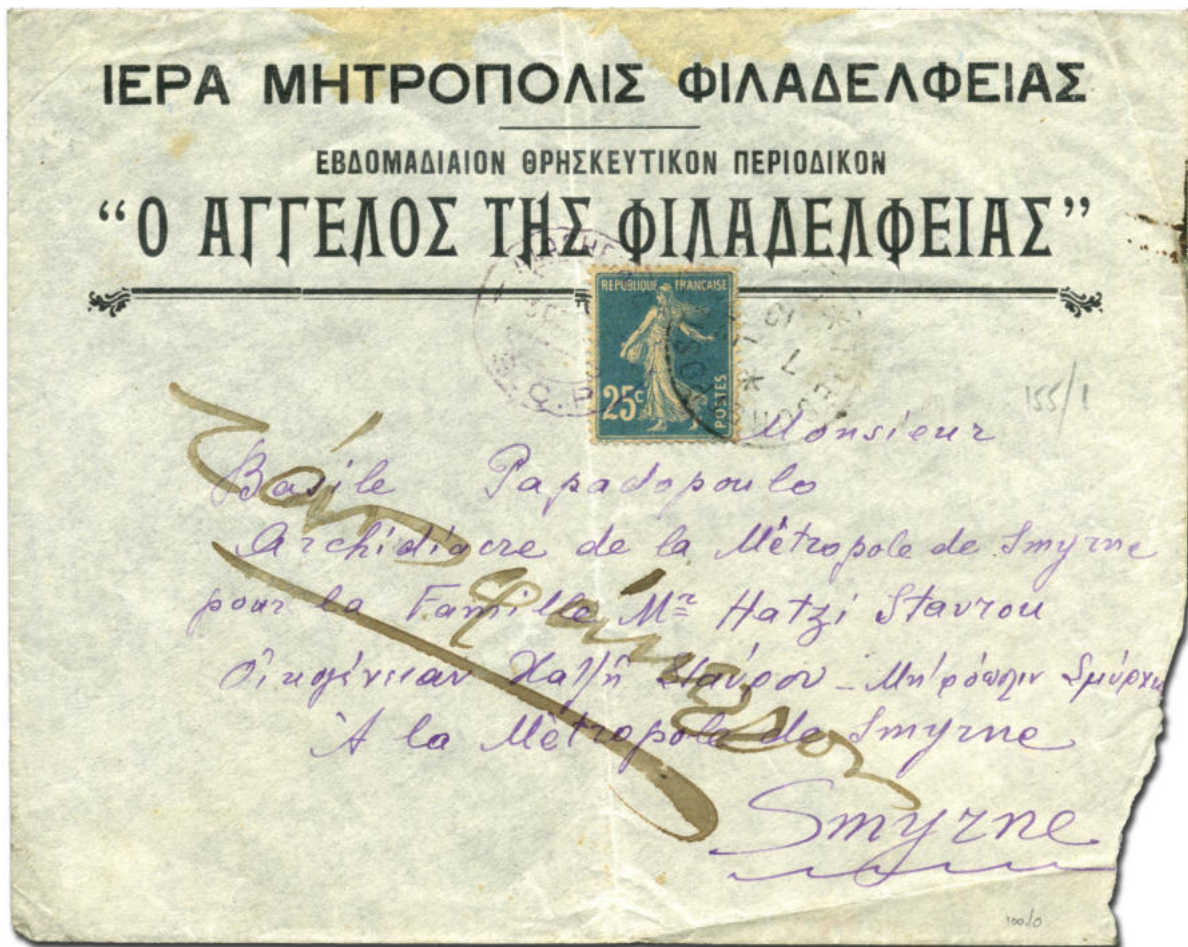


## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)



### ALACHEHIR, 1919–1920

Le chef de Gare utilise à la suite un c.à.d. circulaire de service à l'encre violette **ALACHEHIR G.V. S.C.P.**  
Les initiales S.C.P. signifient Smyrne Cassaba et Prolongement, tandis que G.V.: Grande Vitesse



3 décembre 1919

Enveloppe à entête (journal religieux de la Métropole Orthodoxe de Philadelphie) affranchie à 25c (simple tarif étranger, Semeuse papier Grande Consommation), c.à.d. **ALACHEHIR G.V. S.C.P. 3.DEC.1919**, adressée à Smyrne. A l'arrivée cachet TRÉSOR ET POSTES 528 7.12.19.

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)



## BANDERMA VILLE, 1920

Le chef de Gare utilise le c.à.d rectangulaire de service **BANDERMA VILLE**.  
On doit noter que sur toutes les enveloppes au départ d'une R.D.M.,  
le c.à.d. de Smyrne (secteur 528) dont dépendent, est toujours au recto.



16 mai 1920

Enveloppe ouverte recommandée au tarif de 60c (lettre 1er échelon 25c + recommandation 25c + 10c droit fixe additionnel pour cette période, voir [tarification II](#) sur la page 105 -page 7 du cadre précédent), cachet à date **BANDERMA VILLE 16.MAI.1920**, via TRÉSOR ET POSTES 528 19-5-20 où l'étiquette de recommandation fut affixée.

*Une des deux pièces connues jusqu'à ce jour.*



## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)

## BANDERMA VILLE, 1920

L'expéditeur mentionne à l'encre rouge "Par Poste Militaire Française".

Le chef de la Gare prévenait sans doute les expéditeurs de cette mention indispensable pour le courrier de retour.



26 mai 1920

Enveloppe comprenant des "Papiers d'affaires", recommandée au tarif de 75c (4ème échelon 25c +3x5c +recommandation 25c +10c droit fixe additionnel pour cette période, voir [tarification](#) ll sur la page 105 –page 7 du cadre précédent), cachet à date **BANDERMA VILLE 26.MAI.1920**, via TRESOR ET POSTES 528 29-5-20 où l'étiquette de recommandation fut affixée.

*Une des deux pièces connues jusqu'à ce jour.*



## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)



### BALIKESSIR, 1920

Le chef de Gare utilise le c.à.d rectangulaire de service à l'encre rouge **BALIKESSIR**.  
On doit noter que sur toutes les enveloppes au départ d'une R.D.M.,  
le c.à.d. de Smyrne (secteur 528) dont dépendent, est toujours au recto.



29 avril 1920

Enveloppe affranchie à 25c (simple tarif étranger, Semeuse papier Grande Consommation), c.à.d. **BALIKESSIR** 29.AVRIL.20, adressée à Galata de Constantinople, via TRÉSOR ET POSTES 528 30.4.20.

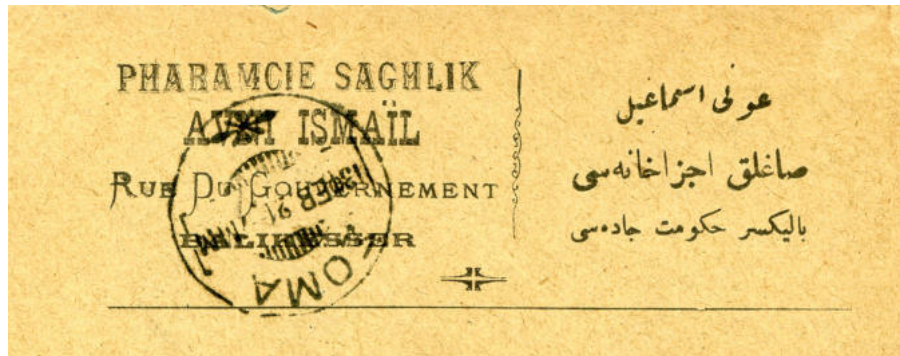
*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



## Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)

## BALIKESSIR 1921

L'année suivante, nous devons supposer, que le chef de Gare annule les timbres français avec sa bague (ses initiales en arabe), sans pouvoir expliquer la manque de cachet de Gare.



(30) janvier 1921

Enveloppe à entête "Pharmacie Saghlik... Balikesser" affranchie à 50c (lettre 2ème échelon, 25c + 15c + 10c droit fixe, voir tarification IV), avec une bande de 5x10c Semeuse (papier normal) annulés avec un **outil de fortune**. A la suite et après affranchissement avec de timbres-poste grecs, la lettre fut confiée au Bureau grec de Soma, pour une raison que nous ne pouvons pas expliquer. C.à.d. grec **ΣΟΜΑ 13.ΦΕΒ.21** (Soma), adressée à Paris via **ΣΜΥΡΝΗ 15.ΦΕΒ.21** (Smyrne).

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*



### Chemin de Fer Smyrne - Cassaba et Prolongement (1919 - 1920)



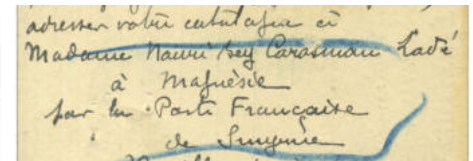
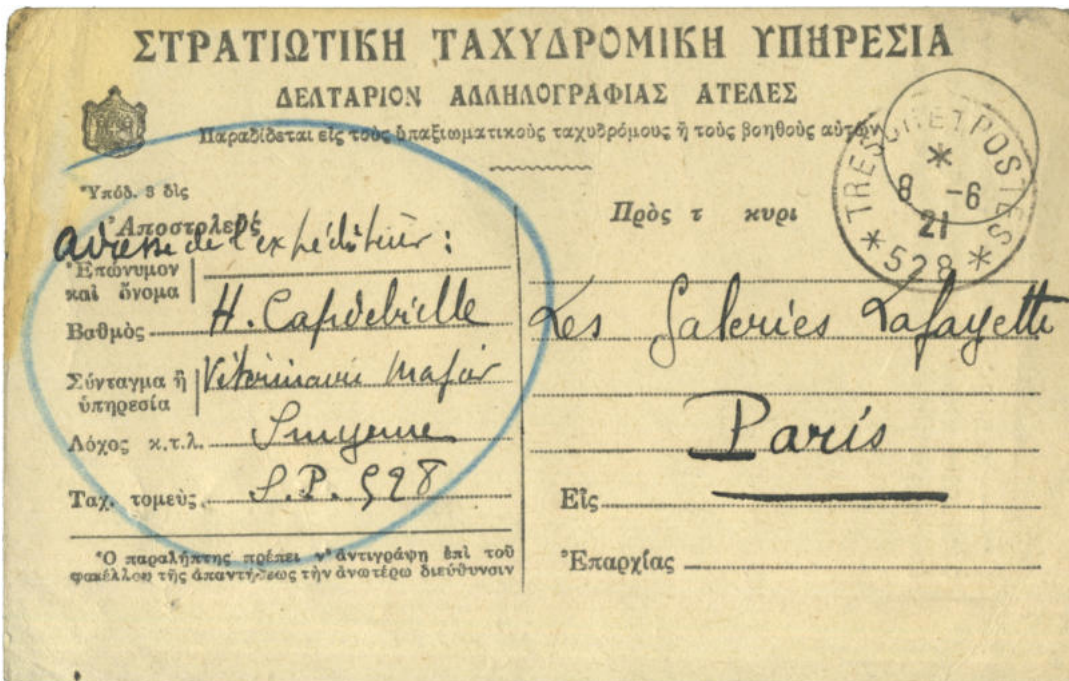
### MAGNÉSIE, 1919-1920

Le chef de Gare utilise à la suite un c.à.d. circulaire de service à l'encre violette  
**MAGNÉSIE P.V. S.C.P.**

Les initiales S.C.P. signifient Smyrne Cassaba et Prolongement, tandis que P.V.: Petite Vitesse



5 octobre 1919  
Enveloppe à entête en turc-arabe  
affranchie à 25c (simple tarif  
étranger, 5c + 2x10c Semeuse  
papier normal), c.à.d. **MAGNÉSIE  
P.V. S.C.P. 3.DEC.1919**, adressée  
à Constantinople.  
Cachet de transit de Smyrne  
TRÉSOR ET POSTES 528 12-10-  
19.  
Seule pièce connue jusqu'à ce  
jour.



8 juin 1921  
Carte postale de franchise militaire hellé-  
nique, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528  
8-6-21**, adressée à Paris. Dans le texte,  
l'expéditeur donne des instructions pour  
l'envoi d'un catalogue "A Magnésie, par la  
Poste Française de Smyrne".



### Chemin de Fer Smyrne – Cassaba et Prolongement (1919 – 1920)



22 avril 1920  
 Enveloppe recommandée envoyée de LAUSANNE 16.III.20 (sur 50c Helvetia), adressée au village **Milées** du département de **Magnésie** en Grèce. Les Postes Suisses avaient mal dirigé la lettre sur **Magnésie d'Asie Mineure**, avec cachet d'arrivée **MANISSA 11.4.20**, censurée par les Hellènes (marque de censure encadrée ΛΟΓΟΚΡΙΣΙΑ XIII ΜΕΡΑΡΧΙΑΣ =Censure de la 13ème Division). Marquée avec des mentions manuscrites en turc et français "Inconnu", "Destinataire Inconnu" et "Retour", la lettre était envoyée au bureau turc de **SMYRNE 21.4.20** (fonctionnant pendant l'occupation!) qui l'avait confiée au bureau français **TRESOR ET POSTES 528 22-4-20**. Ce bureau marque l'enveloppe avec **RETOUR A L'ENVOYEUR**.

**Afion Karahissar, Poste Militaire Française (1919)**

En mi-1919 un Vaguemestre d'Étapes s'installe à Afion Karahissar (peut-être à la place du bureau annexe 528 C prévu dans un document de service daté du 28-6-1919).

Faute de service postal turc, ce vaguemestre semble être chargé d'accepter le courrier civil. Nous n'avons aucune information sur la durée de ce service.

Il se peut que l'échange du courrier civil était ensuite pris en charge par le chef de la gare de chemin de fer (Recette-Distribution Militaire), mais aucun document posté ne nous le prouve.



Le cachet à date du Vaguemestre



11 juillet 1919 Afion Karahissar

Lettre affranchie à 25c (10c+15c, simple port étranger), c.à.d. **VAG-ÉTAPES 30 11-7-19**, transitée par Constantinople TRÉSOR ET POSTES gratté 16-7-19, pour la Suisse.  
Censurée à Constantinople "CONTRO.É Par l'AUTORITÉ MILITAIRE 2".

*Seule pièce connue jusqu'à ce jour.*

**Secteur 528 (9 – 13 septembre 1922)**

Après l'expulsion de l'Armée hellénique le 9 septembre, les forces Kemalistes ont repris la ville de Smyrne.  
L'incendie et catastrophe de Smyrne du 13 septembre a provoqué la fermeture du bureau français.  
Il s'agit d'une pause provisoire entre le 14 et le 22 septembre.



La grande incendie de Smyrne avait éclaté le 13 septembre.  
L'enveloppe ci-suite date du même jour



13 septembre 1922

Enveloppe à entête ANTOINE CAPPONI (corrigé à J.A. Capponi et A. Fouskidis) de premier échelon affranchie à 50c Semeuse (papier normal), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 13-9-22**, adressée à ΑΘΗΝΑΙ ΚΕΝΤΡΙΚΟΝ 1.ΣΕΠ.22 (Athènes, arrivée le lendemain).

*Lettre envoyée le jour de l'Incendie de Smyrne (fermeture provisoire du TP 528).*

**Secteur 528 : ouvertures et fermetures périodiques du bureau de poste****(23 septembre – 23 octobre 1922)**

Quand l'ordre c'est retabli à Smyrne et après la pause provisoire entre le 14 et le 22 septembre, le bureau de Poste français de Smyrne ouvre de nouveau dans un local épargné par les flammes.

A la mi-octobre, les Turcs ont décidé la suppression de tous les bureaux de Poste étrangers

(Français, Britannique et Italien).

Ainsi, après un ordre du Consul Général de France, le bureau du Secteur 528 a été fermé le 23 octobre.



14 octobre 1922

Enveloppe de deuxième échelon affranchie à 25c+50c Semeuse (papier normal), c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528 14-10-22** (type 3), adressée à CONSTANTINOPLÉ GALATA 16-10-22.

**(fin octobre? – décembre 1922)**

Après la fermeture du bureau du Secteur 528 le 23 octobre, le Consul Général de France a ordonné le Payeur de fonctionner jusqu'à nouvel ordre à bord du croiseur-cuirassé Ernest Renan ou du croiseur-cuirassé Edgar Quinet. Bien sûr l'importance du courrier n'est plus la même...

9 novembre 1922

Enveloppe recommandée de quatrième échelon affranchie à 5c + 7x10c Semeuse + 1Fr Merson (papier normal), c.à.d. **violet TRESOR ET POSTES 528 9-11-22** (type 3), adressée à CONSTANTINOPLÉ G. 14-11-22. Griffes de recommandation violette sur l'étiquette.

**Secteur 528** : nouveau c.à.d. en mars 1923

En décembre et après son fonctionnement temporaire à bord des croiseurs-cuirassés Ernest Renan et Edgar Quinet, le SP 528 se retrouve à terre. Son fonctionnement était parfois perturbé par les Turcs qui voyaient que les forces d'occupation françaises outrepassaient leurs droits. Probablement le secteur fut remplacé par un annexe du SP 502, puisqu'on ne connaît de lettres que jusqu'au 29 avril.



14 avril 1923

Lettre recommandée affranchie avec une paire de 50c Semeuse lignée, c.à.d. **TRESOR ET POSTES 528** 14-4-23 (nouveau, type 4), adressée à Paris. Il faut bien noter la manque de la griffe de recommandation, remplacée sur l'étiquette R (type 2) par le c.à.d.

Le **Secteur 528** a été remplacé par un annexe du **Secteur 502**

Il semble alors que le SP 528 fut remplacé par un bureau annexe du SP 502. A partir du 3 mai on rencontre un nouveau c.à.d. TRESOR ET POSTES sans No de secteur. Le fait que ce cachet était utilisé par l'annexe du 502 est prouvé par la lettre recommandée ci-dessous, sur l'étiquette R de laquelle est apposée la griffe bilingue TRESOR ET POSTES / 502. Ce secteur annexe a été supprimé officiellement de 8 mai 1923.

7 mai 1923

Lettre recommandée affranchie avec 1Fr Merson, c.à.d. **TRESOR ET POSTES gratté 7-5-23** (nouveau, type 2), adressée à NEW-YORK 29-5-1923. L'étiquette de recommandation porte la griffe TRESOR ET POSTES / 502. *Seule pièce avec étiquette de recommandation connue jusqu'à ce jour.*

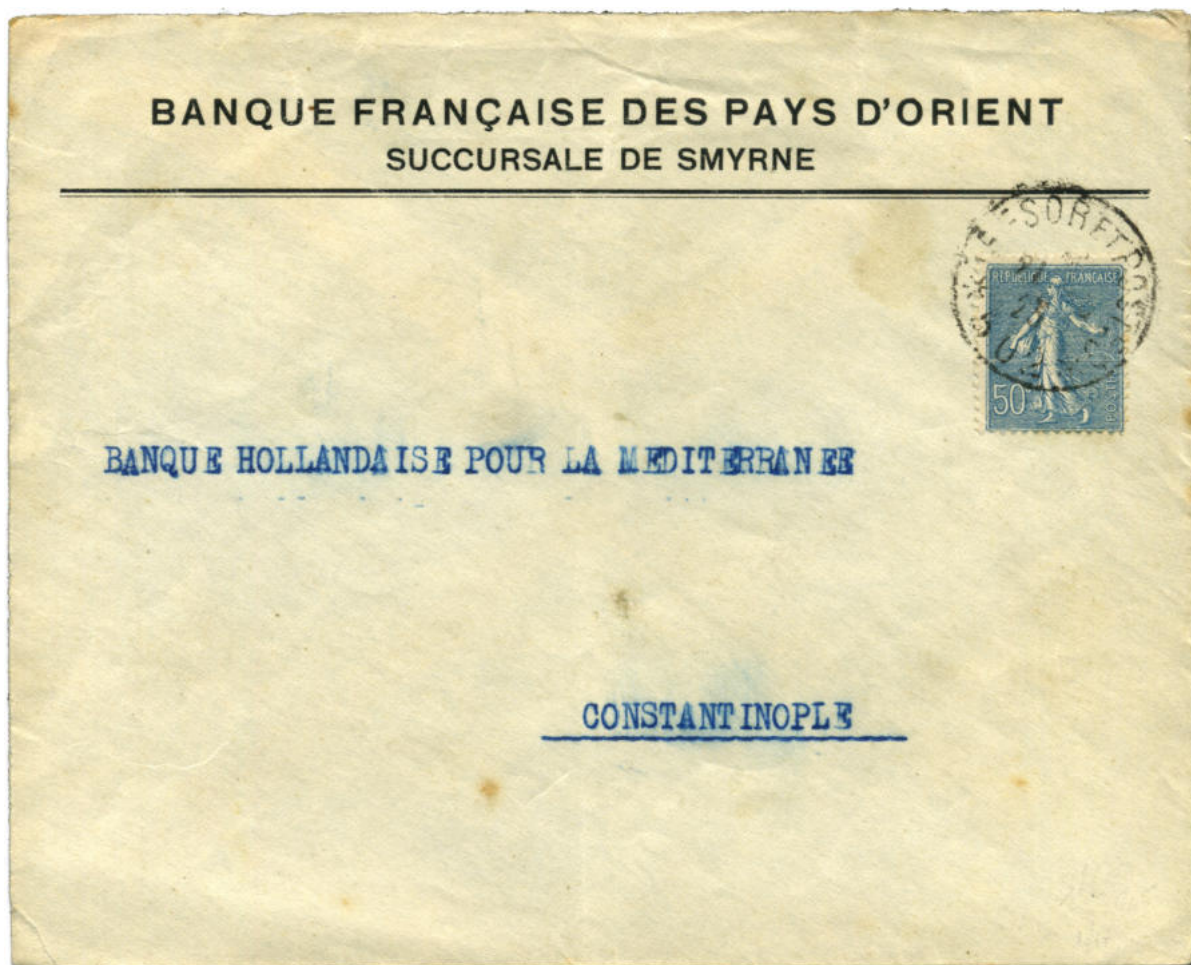


## Bureau annexe du 502 (Constantinople) dans les locaux du Consulat

Suite à la fermeture du bureau de Smyrne, les Banques et autres établissements d'intérêts français ont fait des démarches auprès du Consulat français afin de pouvoir être desservis par un service Postal français. Ainsi, un bureau annexe du 502 était maintenu dans les locaux du Consulat Général de France –sans matériel de timbrage– qui, même si on ne connaît de lettres que jusqu'au 21 juin 1923, semble avoir fonctionné jusqu'au mois d'août 1923.



Les correspondances déposées au bureau annexe du 502 (Consulat de Smyrne) étaient oblitérées à Constantinople



21 juin 1923

Lettre affranchie avec un 50c Semeuse lignée, c.à.d. TRÉSOR ET POSTES 502 gratté 21-6-23, adressée à CONSTANTINOPLÉ G. 21-6-23.

*Dernière date à notre connaissance.*